

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2013

Les résidences d'artistes : quand l'art interroge l'identité de la bibliothèque

Blandine Fauré

Sous la direction d'Emmanuèle Payen
Chef du service « Développement culturel » à la Bibliothèque publique
d'information (Bpi)

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Emmanuèle Payen pour l'attention qu'elle a portée à ce travail, les encouragements et les conseils qu'elle m'a donnés tout au long de son élaboration. Les échanges que nous avons eus à propos des résidences d'artistes et de l'action culturelle en bibliothèques ont toujours été très enrichissants pour moi, tout comme les références de lecture et les pistes de réflexion qu'elle m'a conseillé de suivre.

Je voudrais également remercier tous les artistes et professionnels des bibliothèques qui ont accepté d'échanger avec moi à propos de la place de l'art dans les bibliothèques et plus particulièrement des résidences : Chantal Briet (réalisatrice), Alexandrine Boyer (vidéaste), Francine Haegel (responsable de l'action culturelle des médiathèques de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg), Pascale Lefebvre (peintre et plasticienne), Cécile Léna (scénographe), Mélanie Le Torrec (responsable de la mission action culturelle à la Bulac), Maud Maffei (vidéaste, peintre, sculpteur), Céline Meyer (directrice adjointe à la BDP de l'Eure), Christelle Petit (responsable de l'action culturelle à l'Enssib), Fanette Perret (responsable du département « Arts vivants » à la médiathèque de Vaise), Anne Savelli (écrivain). Merci aussi à toutes celles et ceux qui m'ont aidée d'une façon ou d'une autre, en m'aiguillant dans mes recherches ou en m'ouvrant de nouvelles perspectives grâce à leurs expériences ou à leurs pratiques des bibliothèques et de la culture.

Je remercie tout particulièrement Pascale Lefebvre pour sa disponibilité et sa générosité, et la possibilité qu'elle m'a donnée de passer du temps dans son atelier à Marseille.

Résumé :

Si les bibliothèques accueillent régulièrement des écrivains dans le cadre de leur programmation culturelle, l'organisation de résidences d'artistes appartenant à d'autres champs de la création (danse, arts plastiques et visuels, cinéma, théâtre, création transdisciplinaire) semble moins fréquente. La présence d'artistes en établissements de lecture publique donne pourtant l'opportunité à la bibliothèque de s'interroger sur l'étendue de ses missions et sur ses relations avec les autres acteurs de la vie artistique. Elle permet également d'instaurer un nouveau rapport avec le public.

Descripteurs :

Résidences d'artistes - - France

Bibliothèques -- art

Bibliothèques publiques - - France - - activités culturelles

Diffusion de la culture

Abstract :

Although public libraries regularly host writers in the context of their cultural program, resident artists stemming from other creative domains (dance, plastic and visual arts, cinema, theater, transdisciplinary creation) seems less frequent. However, the presence of artists in public reading spaces gives the library the opportunity to reflect on the reach of its mission and on its relationship with other actors of art life. It also enables a new relationship with the library's public.

Keywords :

Artist's residence - - France

Library - - art

Public library -- France - - cultural activities

Diffusion of culture

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PREMIÈRE PARTIE - ARTS ET BIBLIOTHÈQUES : UN RAPPORT COMPLEXE	15
I. Le problème épineux de la définition de l'art	15
<i>A. L'art et le critère de la reproductibilité</i>	17
<i>B. L'œuvre d'art matérielle et immatérielle</i>	19
<i>C. Le problème insoluble de l'esthétique</i>	20
<i>D. L'effrangement des domaines artistiques</i>	22
II. La bibliothèque a-t-elle pour vocation de favoriser la création artistique ?	25
<i>A. Les missions des bibliothèques</i>	25
<i>B. La bibliothèque, lieu essentiel de la création</i>	26
<i>C. Accueillir tous les arts en bibliothèque amène-t-il à repenser le modèle des bibliothèques ?</i>	27
<i>D. Le lieu du déchiffrement du monde : l'écriture comme vecteur commun</i>	29
DEUXIÈME PARTIE - CHANGER DE REGARD, BOULEVERSER LES HABITUDES, TRANSFORMER L'ESPACE : LA PRÉSENCE D'UN ARTISTE AU SEIN D'UNE BIBLIOTHÈQUE	31
I. Gagner en attractivité et en visibilité : le rayonnement d'une résidence	32
<i>A. Un mouvement d'ouverture vital</i>	32
<i>B. Gain de visibilité et de public</i>	33
<i>C. Un impact sur l'image de la bibliothèque</i>	34
II. Un regard neuf sur les collections : mise en lumière du fonds par l'artiste invité	35
<i>A. Un médiateur naturel avec les œuvres</i>	35
<i>B. Le lien à la politique documentaire</i>	36
III. Transformer l'espace de la bibliothèque	36
<i>A. Le lieu de création pour l'artiste</i>	37
<i>B. Les lieux de rencontre avec le public</i>	38
<i>C. L'espace de la mise en valeur des œuvres</i>	39
IV. Consolider une équipe : la résidence et son impact sur le personnel	41
<i>A. L'artiste en bibliothèque : un tiers qui bouscule</i>	41
<i>B. Une présence stimulante</i>	42

TROISIÈME PARTIE - LA RÉSIDENCE EN BIBLIOTHÈQUE : CRÉER DU LIEN, VALORISER L'ÉCHANGE, METTRE EN RELATION	45
I. Une mise en relation féconde	45
A. <i>Aller à la rencontre du public</i>	45
B. <i>S'adresser à tous</i>	47
C. <i>Créer ensemble</i>	47
II. Faire de la bibliothèque, un acteur essentiel du monde artistique.	50
A. <i>Entretenir les liens entre artistes et bibliothèques</i>	50
B. <i>Des artistes en demande</i>	51
C. <i>Affirmer son rôle d'acteur culturel : la logique partenariale</i>	52
QUATRIÈME PARTIE - L'ORGANISATION D'UNE RÉSIDENCE : DE LA CONCEPTION DU PROJET À SA MISE EN PLACE	55
I. La phase d'analyse et de préparation	55
A. <i>Conception et expertise préalable</i>	55
B. <i>Financements et partenariats</i>	60
II. Les modalités pratiques et juridiques de la résidence	64
A. <i>Les conditions d'accueil</i>	64
B. <i>Les aspects juridiques</i>	66
III. L'importance de la communication	68
A. <i>Les relations avec l'artiste</i>	68
B. <i>La communication interne</i>	69
C. <i>La communication externe pour le rayonnement de la résidence</i>	69
D. <i>L'évaluation de la résidence</i>	70
CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE	73
TABLE DES ANNEXES	79
TABLE DES MATIERES	105

Sigles et abréviations

AGESSA : Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs.
ARALD : Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (SRL Rhône-Alpes).
BMS : bibliothèque municipale de Strasbourg.
BDP : bibliothèque départementale de prêt.
BM : bibliothèque municipale.
BPI : Bibliothèque publique d'information.
CNL : Centre national du livre.
CRL : centre régional du livre.
DRAC : direction régionale des affaires culturelles.
FILL : Fédération interrégionale du livre et de la lecture.
FRAC : fonds régional d'art contemporain.
MÉL : Maison des écrivains et de la littérature.
SGDL : Société des gens de lettres.
SRL : structure régionale pour le livre.

INTRODUCTION

Les résidences artistiques connaissent un succès croissant dans le monde de la création, de l'art et de la culture. Les structures proposant d'accueillir pendant plusieurs semaines un artiste afin qu'il approfondisse une idée ou réalise un projet de création se multiplient, et les propositions émanant d'organismes territoriaux pour mettre en place de tels dispositifs sont de plus en plus nombreuses¹. Les villes, départements et régions, par le biais de leurs services culturels, trouvent en effet dans la résidence un moyen efficace de dynamiser leur territoire en donnant la possibilité aux artistes de rencontrer le public, de créer avec eux ou pour eux, ainsi qu'une occasion unique de faire vivre le réseau de la création et de renforcer les liens entre les établissements dédiés à la culture dans la diversité de ses expressions.

La résidence artistique peut prendre des formes très différentes : elle recouvre des réalités variées, de la résidence de création – où l'artiste dispose d'un lieu où travailler sans contrepartie – à la résidence de médiation – où il s'engage à participer à l'animation du lieu qui l'accueille –, en passant par la résidence de recherche ou de commissariat d'exposition... De nombreuses variations et expérimentations sont possibles pour les établissements souhaitant accueillir un artiste, et les modalités d'organisation dépendent des objectifs qui sont les leurs.

Une résidence repose en général sur un principe d'échange. Pour la structure d'accueil, les objectifs possibles sont nombreux : enrichir un patrimoine naturel ou culturel, favoriser la création ou la diffusion, mettre en relation un artiste, un auteur, des œuvres et des publics. Pour le résident, il s'agit d'une occasion d'expérimenter, de concevoir et éventuellement de produire dans un contexte nouveau et avec des moyens techniques, logistiques et humains inhabituels².

La résidence est en tous les cas une formidable opportunité pour l'artiste de se dégager des contraintes quotidiennes et de se consacrer à plein temps à un projet de création, sans avoir à l'esprit des préoccupations matérielles ou financières qui pourraient freiner son travail et restreindre sa disponibilité. Elle lui offre la liberté d'un moment entièrement dédié au processus créatif, tout en lui permettant de se confronter à une réalité culturelle et spatiale singulière, de rencontrer le public, d'échanger avec les professionnels de la culture et des arts et d'étendre ainsi son réseau.

¹. Les résidences d'auteurs, par exemple, n'ont cessé d'augmenter dans les années 1990-2000, passant de 30 résidences d'auteurs à vocation pérenne en 1995 à 70 résidences en France répertoriées en 2003, comme le rappelle Geneviève Charpentier dans son « Approche typologique des résidences d'auteurs en France » (2003), disponible sur le site de l'Arald :

http://www.arald.org/ressources/pdf/dossiersenligne/CHARPENTIER_residences_auteurs.pdf

². Centre national des arts plastiques, *196 résidences en France*, « Guides de l'art contemporain », 2010.

Si elles sont davantage développées dans le monde des arts plastiques et des arts vivants, les résidences intéressent de plus en plus les bibliothèques pour l'élan qu'elles insufflent, le rayonnement et la visibilité qu'elles entraînent. Les séjours d'écrivains y sont cependant bien plus répandus, et les établissements de lecture publique invitent en général plus volontiers romanciers, poètes ou spécialistes de la littérature que plasticiens, réalisateurs ou chorégraphes³. Cette relation privilégiée à la littérature est bien compréhensible, et s'explique par le rôle de premier plan que la bibliothèque joue dans le monde du livre et par le lien viscéral qu'elle entretient avec la lecture et l'écriture. Mais comment comprendre que la valorisation d'autres domaines artistiques ne soit que plus rarement entreprise par les bibliothécaires ? Pourquoi ces différents arts, cinéma, danse, musique, arts graphiques, théâtre, pourtant présents dans les collections des médiathèques depuis quelques décennies, n'auraient-ils qu'une place secondaire dans les préoccupations des bibliothèques ?

Face au constat d'un déséquilibre existant entre résidences littéraires et résidences artistiques, il faut chercher à comprendre les raisons de cette frilosité des établissements de lecture publique à faire une place à l'interdisciplinarité dans leur programmation culturelle et à la création contemporaine sous toutes ses facettes. Une telle analyse nous semble d'autant plus nécessaire que les résidences d'écriture connaissent quant à elles un essor considérable dans des structures qui ne se consacrent pas forcément à la valorisation du livre et de la lecture, comme les centres d'art ou les Frac, où la résidence « tout art confondu » y est bien plus spontanément admise, et assumée sans complexe.

Car le développement des résidences artistiques et la réflexion sur la place des arts en bibliothèque font apparaître, en filigrane, un questionnement essentiel sur son identité même. En intégrant de nouveaux domaines de création à son projet de diffusion et de mise en valeur, ou au contraire en limitant ses champs d'exploration à des missions plus traditionnelles, les acteurs de la lecture publique prennent position dans le débat sur son évolution et les transformations qu'elle doit ou ne doit pas envisager. Réfléchir à ces questions d'intégration et de limite, d'extension ou de restriction des domaines explorés, c'est se demander ce que peut devenir la bibliothèque, qui, après avoir ouvert ses murs à différents types de supports en se faisant médiathèque, cherche aujourd'hui d'autres modèles auxquels s'identifier.

Ce questionnement identitaire n'est pas sans soulever des interrogations légitimes sur le périmètre de son action et sur la relation qu'elle peut entretenir avec les autres acteurs culturels et artistiques de la ville : en invitant musiciens, chorégraphes, plasticiens ou metteurs en scène, la bibliothèque empiète-t-elle sur les territoires du conservatoire, du musée, du théâtre ? L'objection d'usurpation par la bibliothèque de champs artistiques qui ne seraient pas les siens est en effet souvent opposée aux initiatives d'ouverture et d'intégration de tous les arts. Mais faut-il véritablement les lire comme un danger de substitution, de mise en concurrence, ou plutôt comme un désir de dialogue favorisant la complémentarité et la coopération ? Et en encourageant l'interdisciplinarité, la bibliothèque ne

³. Si les résidences d'écrivains font l'objet de diverses publications dans le monde des bibliothèques (dont le récent mémoire d'étude de Bertrand Caron, *Bibliothèques et résidences d'auteurs : quelles opportunités en 2010 ?*), il semble que les résidences d'artistes soient quant à elles peu ou pas évoquées dans la littérature professionnelle.

répond-elle pas à sa vocation éducative et pédagogique incitant au déchiffrement du monde, quels que soient le langage et le prisme de lecture utilisés pour cela ?

Face à ces questionnements, nous souhaiterions donc replacer l'analyse des enjeux de la résidence artistique en bibliothèque dans une réflexion plus globale considérant à la fois les avantages de tels dispositifs pour l'artiste, le public, l'établissement, les collectivités ou instances tutélaires, mais aussi les transformations qu'ils entraînent et les évolutions et perspectives qu'ils dessinent pour la bibliothèque.

Pour cela, il nous a semblé important de revenir dans un premier temps sur la notion d'art en bibliothèque, et sur la différence de traitement qui y est faite entre la littérature et les autres arts. D'où vient cette différence, et que signifie-t-elle ? Pourquoi l'art en bibliothèque est-il confiné aux artothèques, considéré uniquement au prisme de la relation qu'elle entretient avec les arts plastiques et graphiques ? Pour mieux le comprendre, il nous faudra aborder la question de la vocation artistique des bibliothèques en clarifiant les usages qui sont faits du terme « art » et en tenant compte des ambiguïtés qu'ils génèrent.

Nous étudierons ensuite la façon dont la présence d'un artiste en bibliothèque peut bouleverser le quotidien du lieu, par le regard inédit porté sur l'établissement et le dévoilement qu'il permet : la résidence est en effet une occasion, pour tous, de changer de point de vue et de posture, de modifier ses habitudes, de transformer l'espace, l'image et la mémoire d'un bâtiment de lecture publique.

Nous verrons également, dans un troisième temps, pourquoi la bibliothèque se doit d'être un lieu privilégié de la création artistique, un terrain fertile pour l'exploration des formes et des idées : sensibiliser le public au processus créatif, lui donner la possibilité de découvrir des univers nouveaux et de créer à son tour, donner à la bibliothèque l'occasion de s'intégrer au réseau de la création contemporaine et de devenir un acteur incontournable de l'innovation et de l'effervescence artistique... autant d'objectifs pouvant entrer en compte dans la volonté de développer les résidences d'artistes en bibliothèque.

Enfin, nous finirons par donner des repères concrets et utiles sur la façon d'organiser une résidence artistique dans un établissement. Du choix de l'artiste à la valorisation de son travail, en passant par l'élaboration du contrat et à la prise en compte des aspects juridiques propres à ce genre de manifestations, il s'agira de rassembler les informations indispensables à la mise en place d'une résidence.

Grâce aux témoignages que nous avons recueillis auprès d'artistes et de professionnels, nous avons pu observer quels étaient les avantages, les motivations mais aussi les contraintes liés à l'organisation de résidences. Ces témoignages ont pour la plupart confirmé la conviction qui est la nôtre que la bibliothèque a tout à gagner de la résidence artistique : donner la possibilité à la création d'éclorre dans ses murs pour mieux interroger le monde, ouvrir son espace à l'imaginaire est une façon efficace de confirmer son rôle essentiel dans notre société ; c'est offrir aux yeux de tous l'image d'une institution culturelle active, investie dans l'art contemporain, et qui n'a pas peur de s'y confronter en invitant chacun à faire de même.

PREMIÈRE PARTIE - ARTS ET BIBLIOTHÈQUES : UN RAPPORT COMPLEXE

I. LE PROBLEME EPINEUX DE LA DEFINITION DE L'ART

Lors de nos recherches préparatoires sur les résidences d'artistes, nous avons pu constater qu'un usage courant du mot « art » écartait radicalement la création littéraire de son champ de signification et tendait à ne désigner que les arts plastiques. L'« art contemporain », par exemple, s'intéresse aux œuvres plastiques, visuelles et graphiques de la période actuelle en excluant les écrivains dont les créations font pourtant bel et bien œuvre. Cette remarque de vocabulaire pourrait sembler anecdotique ; mais en montrant l'assimilation fréquente de l'art aux arts plastiques au détriment des autres domaines de la création artistique, elle a néanmoins le mérite de souligner la différence de statut entre les différents arts.

Le monde des bibliothèques semble lui aussi conforter cette distinction, en isolant cette fois la littérature des autres arts : les départements « littérature et arts », fréquents dans les bibliothèques de lecture publique, témoignent de ce cloisonnement, même si la coordination des deux termes laisse entrevoir la reconnaissance possible d'une correspondance souterraine. D'autres textes importants dans la réflexion bibliothéconomique mettent en lumière cette exclusion : dans sa recherche sur *L'art en bibliothèque publique*, Céline Meyer nous invite à une analyse des liens qui unissent ou pourraient unir les arts plastiques et les bibliothèques. La musique, les arts vivants, le cinéma et la littérature n'y sont pas évoqués sciemment : « Il ne s'agit pas non plus de considérer ce terme sous la généralité de ses aspects qui inclurait toutes les formes d'art existantes, mais de le réduire à l'une de ses acceptions courantes : les arts plastiques ou “arts de l'espace”⁴. »

Il y aurait donc d'un côté une acception courante, restrictive, assimilant l'art à ses manifestations strictement visuelles et plastiques, et de l'autre une acception plus générale, plus étendue et moins aisément définissable (« toutes les formes d'art existantes »), englobant d'autres domaines de la création. Céline Meyer rappelle d'ailleurs cette dualité en s'appuyant sur la définition du terme « art » donnée par le dictionnaire de langue française *Le Petit Robert* : « * ABSOLT Expression par les œuvres de l'homme, d'un idéal esthétique ; ensemble des activités humaines visant à cette expression [...]. * SPECIALT (excluant les disciplines du langage et souvent limité aux arts plastiques) [...] »⁵.

Ce choix d'analyser les rapports de l'art et des bibliothèques en se basant sur la définition « spéciale » ou restreinte et non la définition « absolue » est aussi celui

⁴. Céline Meyer, *L'art en bibliothèque publique*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2009, p. 12.

⁵. *Ibid.*

de Nicole Picot, dans son livre *Arts en bibliothèques*⁶. Il est également à l'œuvre dans l'article de Bertrand Calenge « Bibliothèques et art contemporain⁷ ».

Gérard Genette, au seuil de son analyse magistrale sur « l'œuvre de l'art », évoque cet accaparement par les arts plastiques de la notion d'art, nous confirmant l'existence d'un sentiment d'infériorité (voire d'illégitimité) pouvant frapper certains critiques ou théoriciens de la littérature face à la toute-puissance des beaux-arts dans le développement du raisonnement esthétique.

On s'étonnera peut-être de voir un simple « littéraire » débarquer sans préavis (ou presque) dans le champ d'une ou deux disciplines ordinairement dévolues aux philosophes, ou pour le moins à des spécialistes de telle pratique plus spontanément tenue pour artistique, comme la peinture, ou... la peinture, puisque cet art-là est fréquemment, quoique implicitement, tenu pour l'Art par excellence : chacun sait ce que désigne en général le label Histoire de l'Art. Ma justification pour cet exercice quasi illégal est la conviction, déjà exprimée et heureusement banale, que la littérature aussi est (aussi) un art, et que par voie de conséquence la poétique est un canton de la théorie de l'art, et donc sans doute de l'esthétique⁸.

Le choix d'évoquer prioritairement les arts plastiques en abordant la question de l'art dans les bibliothèques est bien sûr à comprendre comme une démarche volontaire de valorisation d'un domaine qu'elles ont parfois du mal à s'approprier, et qui questionne la légitimité de leur action : à la différence du livre et de la littérature, qui représentent le visage le plus commun d'un établissement de lecture publique, les professionnels ont peut-être moins de facilité à faire admettre que la bibliothèque est aussi un lieu de sensibilisation à la création artistique dans la diversité de ses manifestations.

Mais il nous a semblé néanmoins significatif que le rapport des bibliothèques à l'art ne soit envisagé qu'au prisme de cette relation particulière et problématique aux arts plastiques. La littérature, par le biais des romans, de la poésie et du théâtre, la musique, par la diversité des propositions faites par les discothécaires, le cinéma, par le succès et la richesse de certains fonds de vidéos montrent que la bibliothèque entretient une relation à l'art riche d'une diversité non limitative.

L'art en bibliothèque est en effet quotidien et non exceptionnel, comme le montrent cette diffusion, jour après jour, d'œuvres littéraires, musicales, cinématographiques, plastiques et graphiques et la valorisation qui en est faite auprès du public. Or, en le considérant exclusivement par le biais des artothèques, on lui donne un caractère plus inhabituel et on conforte, peut-être, le sentiment d'un manque de légitimité dont certains professionnels font part. En séparant la bibliothèque du monde de l'art et de la création, on entérine l'idée qu'elle ne contribue pas au dialogue essentiel entre artistes et public, entre amateurs et professionnels de l'art ; en la considérant uniquement comme le lieu de diffusion

⁶. Nicole Picot (dir.), *Arts en bibliothèques*, éditions du Cercle de la librairie, 2003, 272 p.

⁷. *BBF*, n°5, 2001, p. 109-112, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 29 octobre 2012.

⁸. Gérard Genette, *L'œuvre de l'art*, éditions du Seuil, 1994, p. 7.

du savoir et de l'information, on restreint son pouvoir de questionnement et de remise en cause sur notre quotidien et notre monde, qui est l'une des forces essentielles et inestimables de la création artistique.

Pour tenter d'approfondir ces questions, qui interrogent l'identité même de la bibliothèque, il est nécessaire d'analyser la différence qui est faite entre les arts et que nous avons pu constater. Ainsi pourrions-nous mieux comprendre le positionnement des bibliothèques vis-à-vis des résidences d'artistes, et du manque de légitimité parfois ressenti pour valoriser d'autres domaines artistiques que la littérature. Car, en reprenant les termes d'Emmanuèle Payen, « la question de l'œuvre, ou plutôt du statut ontologique des œuvres (littéraires, philosophiques, etc.) qui sont conservées et diffusées dans les bibliothèques est essentielle si l'on veut rendre compte des missions et de l'activité des établissements, *a fortiori* si l'on veut définitivement asseoir la légitimité des actions culturelles entreprises au sein des bibliothèques⁹ ».

A. L'art et le critère de la reproductibilité

La définition assimilant plus particulièrement l'art aux arts plastiques trouve son origine dans le lien qui peut être fait entre la notion d'œuvre d'art et l'idée d'œuvre unique, non reproductible, dont la valeur proviendrait d'un caractère de rareté, de préciosité.

En ce sens, les artothèques représenteraient une rupture par rapport au prêt traditionnel dans les bibliothèques : les livres, disques ou vidéos, pour la plupart, n'ont pas de grande valeur en eux-mêmes, ils peuvent être assez facilement prêtés, échangés, abîmés et rachetés si nécessaire¹⁰. Mais il en va tout autrement pour des lithographies d'Arman, des peintures de Pierre Soulages ou des photographies de Diane Arbus. Difficile de concevoir de mettre ces œuvres entre toutes les mains, de les voir circuler librement chez les particuliers ! C'est pourtant le pari qu'ont tenu les artothèques depuis les années 1970, passant outre les réticences d'un petit nombre de professionnels ou les commentaires circonspects de certains conservateurs du patrimoine¹¹. Car l'idée qui présida à la création de ces structures est bien celle d'un rapport intime à l'œuvre quelle qu'elle soit : s'approprier un tableau, le prendre dans ses mains, le placer à tel endroit de son appartement, le déplacer, le regarder quand bon lui semble... comme peut le faire un lecteur avec son roman.

⁹. Emmanuèle Payen, « La bibliothèque et l'œuvre, entre savoir et création », dans *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, éditions du Cercle de la librairie, 2004, p. 152.

¹⁰. Nous excluons évidemment de cette réflexion les fonds précieux, quelle que soit leur nature, de certaines bibliothèques publiques et patrimoniales.

¹¹. Pour l'histoire des artothèques en France, leur développement et l'analyse approfondie des structures qui existent en Rhône-Alpes, voir le mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de Christelle Petit, *Les artothèques en Rhône-Alpes, enjeux du type d'implantation*, Villeurbanne, Enssib, 2010, et la fiche pratique *Les artothèques en France*, disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48461>.

Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les artothèques, loin de renforcer le hiatus entre unicité et reproductibilité, ont permis au contraire de briser cette opposition quelque peu schématique entre les œuvres de valeur d'un côté, uniques et fragiles, dans lesquelles le support est indissociable de la dimension artistique de l'œuvre, et les œuvres reproductibles de l'autre, interchangeables mais dont le support n'enlève en rien la valeur intrinsèque. En effet, en rendant possible le prêt d'œuvres multiples mais originales, elles ont permis de lever cette tension entre rareté et impossibilité de prêt, comme le rappelle Céline Meyer :

Le mot « artothèque » désigne toute structure qui pratique le prêt d'œuvres d'art. Depuis ses débuts, le concept étonne : comment prêter une œuvre d'art, produit par essence unique et précieux ? Alors qu'une copie d'un livre est encore un livre, celle d'une œuvre d'art n'est plus une œuvre d'art mais une reproduction. Le tour de force des artothèques est de rendre accessibles des œuvres à la fois authentiques et multiples : à la différence de la copie standardisée, les pièces multiples, conçues comme telles par l'artiste, n'abolissent pas l'existence de l'œuvre d'art¹².

Les artothèques ont introduit des œuvres de valeur originales mais multiples, ce qui rend possible leur communication au public. En ce qui concerne « l'abolition de l'existence de l'œuvre d'art » dans la copie standardisée, remarquons qu'elle n'a plus lieu d'être lorsque l'on décide, comme nous avons choisi de le faire, de s'intéresser à l'art en général, dans sa définition « extensive ». En effet, l'œuvre d'art n'y est plus définie au prisme de son unicité ; la rareté de l'œuvre unique n'y est plus un critère pertinent : la littérature, la musique, le cinéma engendrent des œuvres reproductibles qui ne perdent pourtant pas leur caractère artistique lorsqu'elles sont diffusées. C'est ce que souligne le raisonnement d'Alain Séguyn-Duclot dans son essai *Définir l'art*, lorsqu'il évoque le travail technique objectif constituant la création artistique :

Si le travail correspond à l'inscription d'une forme dans la matière, on peut penser sa reproductibilité, à savoir l'inscription de la même forme dans une nouvelle matière. Dès lors, de deux choses l'une. Ou bien cette reproduction est la même œuvre d'art et il faut reconnaître le caractère inessentiel de la matière. Ou bien nous refusons de réduire la création à la mise en forme et il faut affirmer que la reproduction n'est pas l'œuvre d'art, et donc que l'art n'est pas reproductible. Mais que faire alors de la littérature ou de la musique ?¹³

Pour répondre à cette question, il est essentiel d'analyser plus précisément les différences de nature entre les œuvres d'art.

¹². Céline Meyer, *op.cit.*, p. 49.

¹³. Alain Séguyn-Duclot, *Définir l'art*, éditions Odile Jacob, 1998, p. 81.

B. L'œuvre d'art matérielle et immatérielle

Rappelant que la « littérature ne semble pas toujours, dans les discours comme dans les faits, être considérée comme un art au même titre que les autres », Justine Delassus, dans son mémoire *Exposer la littérature : du lisible au visible ?* revient sur l'analyse que fait Gérard Genette des deux modes d'existence des œuvres définis par le philosophe Nelson Goodman, qu'avait déjà analysés Emmanuèle Payen dans « La bibliothèque et l'œuvre, entre savoir et création » : « [D]'un côté, les œuvres ayant une existence matérielle, pouvant donc être reproduites, contrefaites (régime autographique chez Goodman, d'immanence chez Genette) et de l'autre, des œuvres immatérielles qui n'existent pas uniquement en tant qu'objet (régime allographique chez Goodman, de transcendance chez Genette)¹⁴ ».

Gérard Genette considère en effet qu'une œuvre ne peut « consister exclusivement et exhaustivement en un objet¹⁵ » : l'existence de l'œuvre dépasse son incarnation en un objet matériel. *Du côté de chez Swann* existe au-delà du manuscrit original confié par Proust aux éditions Grasset, et au-delà des éditions spécifiques qui ont marqué l'histoire de cette œuvre et de sa diffusion. Elle existe non seulement lorsqu'un lecteur se plonge dans sa lecture, quelles que soient l'édition et la langue du texte qu'il lit, mais aussi dans certaines survivances, mémoires, digressions, appropriations et influences que génère le souvenir de cette lecture dans le temps et qui a imprégné l'imaginaire de chacun :

*Les œuvres n'ont pas pour seul mode d'existence et de manifestation le fait de « consister » en un objet. Elles en ont au moins un autre, qui est de transcender cette « consistance », soit parce qu'elles « s'incarnent » en plusieurs objets, soit parce que leur réception peut s'étendre bien au-delà de la présence de ce (ou ces) objet(s), et d'une certaine manière survivre à sa (ou leur) disparition [...]*¹⁶.

Gérard Genette établit donc deux modes d'existence des œuvres d'art : *l'immanence* est l'état d'une œuvre s'incarnant dans un ou des objets (tableau, sculpture, performance) ou représentant l'idéal de cet objet, « conçu par réduction à partir de ses manifestations physiques (livres, partitions, exécutions) » :

*[...] celui des œuvres dont ce que j'appellerai l'objet d'immanence est un objet physique (par exemple en peinture ou en sculpture), et celui des œuvres à objet d'immanence idéal : entre autres, celles de la littérature et de la musique*¹⁷.

¹⁴. Justine Delassus, *Exposer la littérature : du lisible au visible ?*, ICART Paris, MBA2 Ingénierie culturelle et médiation, p. 55. Voir également Emmanuèle Payen, « La bibliothèque et l'œuvre, entre savoir et création », *op. cit.*, p. 153.

¹⁵. Gérard Genette, *op. cit.*, p. 16.

¹⁶. *Ibid.* p. 17.

¹⁷. *Ibid.*, p. 19.

Le régime de *transcendance* se définit en revanche comme les multiples possibilités de débordement de l'immanence d'une œuvre : ses différentes versions, les adaptations, transcriptions, et même l'imaginaire commun que nous en avons, l'influence qu'elle a laissée etc.

On le voit, l'analyse de Gérard Genette montre que toutes les œuvres d'art, quelle que soit leur nature, peuvent être appréhendées indépendamment de leur support. Une réflexion globale sur l'art et ses manifestations a donc du sens, sans qu'interviennent des différenciations basées sur la spécificité du domaine artistique. Ce raisonnement nous semble intéressant dans la mesure où il permet d'aplanir les différences entre les arts et de ne pas céder à la tentation d'établir une hiérarchie entre eux. Pourtant, nous allons voir qu'il ne résout pas le problème épineux de la définition de l'art.

C. Le problème insoluble de l'esthétique

En effet, la limite que l'on met parfois à l'art (« ceci est de l'art, cela n'en est pas ») ne correspond pas tant à des critères de forme ou de genre qu'à une norme sociale qui peut parfois sembler arbitraire, mystérieuse et pour le moins opaque. Pour définir si une réalisation artistique fait véritablement œuvre d'art, la critique s'appuie-t-elle sur des critères intrinsèques à ces œuvres ? Y a-t-il des éléments objectifs permettant de décréter qu'une œuvre est bien le fruit de l'art et non une simple réalisation d'objet, de texte, d'image sans rapport avec la création artistique ? Sans nous lancer dans les méandres esthétiques complexes que susciterait une telle question, nous voudrions néanmoins clarifier un certain nombre de notions qui permettront d'éclairer l'ensemble de notre réflexion sur la place de l'art en bibliothèques.

En partant du constat que, dans chaque domaine artistique, on trouve des réalisations qui ne semblent pas pour certains entrer dans la prestigieuse catégorie des « œuvres d'art », il convient d'abord de remarquer qu'en littérature, par exemple, il y a une confusion entre « écrit » et « littérature »¹⁸ qui peut engendrer des ambiguïtés et des approximations. Les essais, les articles journalistiques, les textes de critique, ne relèvent pas à proprement parler de la création artistique. Tous les écrits ne s'appréhendent pas de la même façon, et il y a différentes manières de lire un texte, comme le rappelle Nicolas Xanthos dans son article « La lecture littéraire comme parcours dans l'aire du dire » :

La lecture littéraire diffère à la fois de la lecture courante et de la lecture savante. Contrairement à la lecture courante qui vise la saisie informative minimale du texte, la lecture littéraire est un investissement particulier dans le texte, une « exploration de certains de ses aspects, qu'ils soient langagiers, structuraux, symboliques ou sociaux [...]. La lecture littéraire se distingue également de la lecture savante par le fait qu'elle pose la

¹⁸. Voir là encore l'analyse faite par Justine Delassus dans son mémoire, *op. cit.*

*singularité du lecteur et du texte. [...] En lecture savante, le texte devient souvent un moyen de vérifier des hypothèses théoriques générales*¹⁹.

Car on ne lit pas de la même façon un livre de philosophie, un blog de cuisine ou un poème. Tous les livres ne relèvent pas de la création, ils ne véhiculent pas tous le sentiment d'une expérience artistique, soit parce qu'ils sont dans la stricte transmission d'informations, soit parce qu'ils relèvent de la théorisation d'idées impliquant le raisonnement, la logique ou l'analyse des faits. Il ne s'agit pas, là encore, de hiérarchiser ces différents types de livres, mais simplement de mettre en avant leur différence et d'attirer l'attention sur le danger d'évoquer trop souvent « le livre » en bibliothèque de façon générique, pour plus de simplicité, sans prendre le temps de distinguer un roman contemporain d'un livre de cuisine, une pièce de théâtre d'un essai journalistique. La ligne de partage que nous souhaitons relever ici différencie les documents et les œuvres de création : elle souligne l'une des ambivalences de la bibliothèque, qui est à la fois un lieu de documentation (qui a trait à l'information ou à l'enseignement) et un lieu de diffusion artistique (où sont diffusées, par le biais de supports variés, des œuvres de création). Cette double caractérisation est importante à prendre en compte, car elle impose non seulement de satisfaire le savoir, la connaissance, mais aussi l'art et la création, qui ne relèvent pas des mêmes modalités d'appréhension.

Si l'on revient sur ces différences entre les textes et leurs modes de lecture (documentaire ou informatif d'un côté, de création de l'autre), remarquons qu'il n'est pas simple pour autant de distinguer, au sein de la catégorie des textes littéraires, ceux qui peuvent être considérés comme des œuvres d'art : le débat récurrent visant à savoir si certains romans relèvent davantage du divertissement que de l'art est plus que jamais présent dans les bibliothèques, et réactivé régulièrement lors des réunions d'acquisition et de politique documentaire. Ces divergences d'opinions, qui sont le quotidien du monde littéraire de façon plus large, tendent à montrer qu'il n'existe pas de critères intrinsèques aux textes littéraires permettant d'affirmer ou d'infirmer son appartenance à la littérature, mais que la ligne de partage résulte davantage d'un consensus social, ou plutôt d'une norme sociale imposée par un petit nombre de spécialistes :

*On retiendra que la littérature est une inévitable pétition de principe. La littérature, c'est la littérature, ce que les autorités (les professeurs, les éditeurs) incluent dans la littérature. Ses limites bougent parfois, lentement, modérément [...], mais il est impossible de passer de son extension à sa compréhension, du canon à l'essence*²⁰.

Les autres domaines de la création artistique ne sont pas épargnés par ces hésitations ou ces disputes sur l'appartenance à l'art de certaines œuvres et sur la ligne de scission séparant divertissement et art : en musique, au cinéma, certains

¹⁹. Nicolas Xanthos, « La lecture littéraire comme parcours dans l'aire du dire », dans Bertrand Gervais (dir.), *Théories et pratiques de la lecture littéraire*, Presses de l'université du Québec, 2007, p. 96.

²⁰. Antoine Compagnon, *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*, éditions du Seuil, 1998, p. 46.

célébreront la création d'un chef-d'œuvre quand d'autres n'y verront qu'un pur produit commercial. Dans les arts plastiques, on ne compte plus les débats de ce genre, en particulier depuis l'art moderne qui a bouleversé bon nombre de critères traditionnels qui jusque-là nourrissaient la création picturale (le dogme de l'imitation notamment, ou bien les frontières entre le beau et l'utile). À ce propos, dans son essai sur *La querelle de l'art contemporain*, Marc Jimenez suggère que cette question fondamentale posée par de tels bouleversements esthétiques ne met pas seulement en lumière l'idée de subjectivité face à l'évaluation d'une œuvre, mais conduit à une véritable remise en cause des concepts traditionnels environnant l'art : « En fait, la question que pose l'art depuis une trentaine d'années n'est plus tant celle des frontières ou des limites assignables à la création que celle de l'inadéquation des concepts traditionnels – art, œuvre, artiste, etc. – à des réalités qui, apparemment, ne leur correspondent plus²¹. »

Mais si les concepts décrivant les notions fondamentales de l'art ne sont plus adaptés pour l'appréhender, comment recevoir et penser la création contemporaine ?

D. L'effrangement des domaines artistiques

L'interaction, le croisement des disciplines est aujourd'hui plus que jamais une réalité dans l'expression artistique contemporaine. De nombreux artistes ou compagnies d'artistes proposent des réalisations où différents arts se mêlent, danse, théâtre, littérature, musique, vidéo, arts plastiques... Il devient alors difficile de définir précisément le domaine abordé, puisque le spectacle, la performance ou l'installation proposés résultent du mélange de ces différentes expressions. Les frontières entre les disciplines s'estompent, l'hybridation des œuvres rend possible l'émergence de nouvelles formes d'expression, échappant aux limitations génériques traditionnelles. Les territoires disciplinaires se redessinent et se chevauchent par l'imbrication, le croisement et le décroisement des arts.

Le mixage des arts affirmé, le désir de « prendre l'air » en échappant aux formes connues et reconnues, n'est plus le fait d'une avant-garde. Bousculant les légitimités et les conventions, le théâtre, la danse, le cirque, les arts technologiques empruntent l'un à l'autre principes esthétiques et modes de fonctionnements²².

Cette évolution n'est évidemment pas nouvelle : l'exploration de différentes combinaisons artistiques existait déjà bien avant la période contemporaine. Citons d'abord l'opéra, au XVII^e siècle, qui avec l'*Orfeo* de Claudio Monteverdi, considéré comme le premier grand opéra de l'histoire, fait fusionner les traditions du ballet, de l'art lyrique et du théâtre. Plus tard, l'école du Bauhaus en Allemagne, les

²¹. Marc Jimenez, *La querelle de l'art contemporain*, Gallimard, « Folio essais », 2005, p. 21.

²². Jean Florence (dir.), « Arts de la scène, scène des arts. Brouillage de frontières : une approche par la singularité », *Études théâtrales*, n°27, vol. I, septembre 2003.

mouvements du futurisme et du dadaïsme, le mouvement Fluxus et le développement de l'art vidéo et des happenings, avaient déjà renversé les frontières établies et opéré des glissements irréversibles entre les disciplines, dans une volonté affirmée de créer un autre langage. Aussi Theodor W. Adorno écrivait-il, en 1967 : « Dans l'évolution la plus récente, les frontières entre les genres artistiques fluent les unes dans les autres, ou précisément : leurs lignes de démarcation s'effrangent²³. »

Aujourd'hui, ce décloisonnement des frontières entre les arts semble plus courant et répandu que jamais, et le mixage des différentes disciplines fait émerger des œuvres inclassables et de nouvelles catégories d'artistes. Il peut s'expliquer par un besoin de renouvellement, de régénération qui est d'autant plus fort que les révolutions artistiques du XX^e siècle ont donné à penser que l'art avait atteint un point de non-retour, que tout avait déjà été fait et que les limites entre l'art et le réel avaient définitivement été abolies. « L'art qui ne s'expose pas à des menaces ou des stimulants venus du dehors s'épuise²⁴ ». Il s'agit pour certains artistes d'explorer des zones encore inconnues, de tenter des expériences inédites que rien encore ne borne et ne circonscrit.

À titre d'exemples, nous pourrions évoquer des artistes tels que Cécile Léna, scénographe dont nous reparlerons plus loin : l'une de ses réalisations intitulée *L'Espace s'efface*, dispositif de « maquettes sonores et visuelles », mêle habilement espace scénique miniature, lecture de textes littéraires et voyage cinématographique²⁵. Le collectif d'artistes « L'encyclopédie de la parole » (constitués d'acteurs, de plasticiens, de musiciens, de metteurs en scène, de chorégraphes...) fonde quant à lui son travail de création sur la collecte d'enregistrements et la réalisation de pièces sonores, de performances ou d'installations donnant à entendre des phénomènes particuliers de la parole (cadences, choralités, emphase, espacements, répétitions...) afin d'appréhender la diversité des formes orales²⁶. D'autres artistes, tels qu'Emmanuel Adely ou Anne-James Chaton, expérimentent eux aussi des formes littéraires singulières, mêlant différents langages aussi bien plastiques et visuels que sonores. Évoquons également le développement récent du cirque contemporain, qui combine plusieurs arts convergeant tous vers un objectif de création bien éloigné du divertissement traditionnel et de la notion de « numéro ». Ou bien encore la poésie sonore et les performances, lectures hybrides où le théâtre, la création sonore, la vidéo et la poésie se répondent pour créer ensemble une œuvre à part entière.

Cette porosité des frontières pose la question de l'espace attribué à chacun des arts : puisque les limites entre les expressions artistiques sont mises à mal, les institutions culturelles où elles prennent habituellement place doivent-elles évoluer

²³. Theodor W. Adorno, *L'art et les arts* [1967], Desclée de Brouwer, 2002, p. 43.

²⁴. Christian Taguet, cité par Chloé Chomel dans *L'actualité des phénomènes pluridisciplinaires et transversaux : de la juxtaposition au croisement des disciplines dans le monde du spectacle vivant. Hybridation artistique et lieux du possible*, mémoire de DESS « Développement culturel et direction de projets », Université Lumière Lyon II Arsec, 2004, p. 18.

²⁵. « À la fois théâtral et architectural dans sa forme, cinématographique dans son climat, littéraire et musical dans ses références, inclassable à coup sûr, le projet des "maquettes sonores et visuelles" de Cécile Léna invite à un parcours imaginaire où chacun suivra son cheminement personnel » (voir le commentaire de l'exposition sur le blog du Monde : <http://chosesvues.blog.lemonde.fr/2008/05/20/lespace-sefface-de-cecile-lena/>).

²⁶. Voir leur site : <http://www.encyclopediedelap parole.org/>.

elles aussi, ou se maintenir fermement sur les bases qu'elles connaissaient jusque-là ? Y a-t-il encore besoin de lieux dédiés à tel ou tel type de création, ou tout lieu peut-il devenir une scène pour ces productions inclassables ? Il semble important que les bibliothèques se positionnent sur ces questions et qu'elles tiennent compte de ce nouvel environnement culturel qui a vu fleurir, entre autres, des lieux de diffusion artistique hybrides et des espaces à vocation interdisciplinaire favorisant la rencontre d'artistes aux univers et aux disciplines variés. À titre d'exemple, l'espace Mains d'œuvres, à Saint-Ouen, se présente comme un « lieu pour l'imagination artistique et citoyenne » ouvert à toutes les disciplines. Il propose une programmation multiple (expositions, spectacles de danse, de théâtre, de musique, ateliers, rencontres) mettant en lumière la création sous toutes ses formes, quelles que soient les disciplines présentées, incitant la « recherche permanente de croisements sensibles reliant l'art et la société ». Il fait une large place, comme nous le verrons plus loin, à la résidence d'artiste. L'espace du Centquatre à Paris, est également à l'image de cette effervescence et de ce mixage des expressions de la création contemporaine, contribuant à l'émergence de l'art sous toutes ses formes. Il tâche d'accompagner le développement « de nouvelles formes d'art et suscite des "esthétiques de la relation" ». Les pratiques qui s'inventent et s'exhibent ici relèvent de l'art relationnel : elles ont pour vocation d'animer le lieu, de créer des affinités électives entre les artistes, leurs œuvres et les publics et de s'inscrire durablement dans la cité ». On pourrait évidemment citer d'autres lieux : les Subsistances à Lyon, la Friche de la Belle de Mai à Marseille, les Ateliers du Vent à Rennes, le Batofar ou le Point Éphémère à Paris, le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie, Anis Gras (le « lieu de l'autre ») à Arcueil, le Bouquin affamé à Clichy par exemple²⁷.

Aussi l'art dans les bibliothèques n'est-il pas réservé aux structures bénéficiant d'une artothèque. L'œuvre d'art n'est pas simplement lithographie, estampe, peinture ou sculpture : elle est protéiforme, se joue des supports, des classements et des limites qu'on lui assigne. Si son appréhension est difficile et continue encore et toujours à engendrer des débats passionnés, c'est que sa capacité d'évolution et de renouvellement trouve toujours à se nourrir de l'inspiration de créateurs aux talents variés. La bibliothèque, en tant qu'institution accompagnant la création grâce, notamment, aux nombreuses actions de politique culturelle menées en son sein, se doit d'interroger son fonctionnement et ses ambitions vis-à-vis du monde artistique, afin de déterminer quel peut être son rôle dans la diffusion et la sensibilisation à ces formes d'expression nouvelles, et quels peuvent être les liens à tisser avec les établissements accompagnant leur développement.

²⁷. Pour ces questions de lieux hybrides de la création artistique, voir le rapport de Fabrice Lextra et Gwenaëlle Groussard intitulé *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle*, disponible en ligne :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000519/index.shtml>.

Mais aussi le rapport de Yolande Padilla, *Pratiques artistiques en renouvellement. Nouveaux lieux culturels*, disponible en ligne :

http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/padilla/rapport_padilla.pdf.

Ou le site Artfactories.net, qui traite de la transformation de l'action culturelle par l'expérimentation d'autres rapports entre population, arts et territoires.

II. LA BIBLIOTHEQUE A-T-ELLE POUR VOCATION DE FAVORISER LA CREATION ARTISTIQUE ?

A. Les missions des bibliothèques

Avant de réfléchir aux missions confiées aux bibliothèques et aux objectifs de leur action sur le territoire, il est toujours instructif de relire les textes faisant autorité sur ce sujet afin de voir comment ils abordent le thème de la création et du développement de la sensibilité artistique dans les établissements de lecture publique.

Tout d'abord, force est de constater que la charte adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques²⁸ n'évoque jamais « l'art » à proprement parler : les objectifs affichés auxquels la bibliothèque doit s'attacher concernent prioritairement la formation, l'information et la culture²⁹. Bien sûr, c'est la notion de « culture », quoique vaste et difficilement définissable en quelques lignes, qui nous amène à penser que l'art a une place à tenir dans les établissements de lecture publique. Mais rien n'indique qu'une attention particulière devra lui être portée dans ce texte très général. En abordant le thème des collections, on peut également constater que la différence précédemment mentionnée entre « documents » et « œuvres de création » n'est pas évoquée, bien qu'il soit question, à l'article 7, de la notion de représentativité des fonds présentés au public des bibliothèques : « Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. »

Le manifeste de l'Unesco n'est pas beaucoup plus explicite au sujet du rôle des bibliothèques dans la sensibilisation et la valorisation artistique³⁰. Pourtant, certaines notions évoquées peuvent être lues comme faisant référence au développement artistique : « Elle doit être à la fois reflet des tendances du moment et de l'évolution de la société, et mémoire de l'entreprise et de *l'imagination humaines*. » Quelques-unes des missions énumérées dans ce texte suggèrent également un lien privilégié entre arts et bibliothèques : « Favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité », « stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes », « contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation », mais aussi et plus particulièrement « donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ».

²⁸. Charte adoptée le 7 novembre 1991. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096>.

²⁹. Comme l'indiquent l'article 1 et 5 de la charte : « Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires » ; « L'accès du public à l'information, à la formation et à la culture est d'abord assuré dans le cadre du réseau des bibliothèques de lecture publique ».

³⁰. Le manifeste de l'Unesco (voir http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html) met tout particulièrement en valeur le rôle fondamental des bibliothèques dans l'éducation et la liberté d'information, comme il est d'emblée indiqué : « La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société, permet de concrétiser. Or, participation constructive et progrès de la démocratie requièrent une éducation satisfaisante, en même temps qu'un accès gratuit et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information. »

Si l'art ne figure pas au premier plan dans ces textes officiels, il semble que les bibliothèques s'emparent individuellement de ce sujet et le mettent en exergue dans leurs propres documents. Dominique Arot, dans son article « Bibliothèques et (re)-création », donne l'exemple du texte qui a inspiré le nouveau bâtiment de la bibliothèque municipale de Stuttgart : « La bibliothèque 21 est un lieu de création littéraire et artistique : la tradition et l'avenir de la littérature et du livre sont cultivés à travers des animations, des débats, des rencontres avec les auteurs, des expositions, des manifestations. La confrontation des différentes formes de création artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, cinéma, danse) fait l'objet d'une attention toute particulière³¹. »

B. La bibliothèque, lieu essentiel de la création

En tant qu'espace dédié à la lecture, à la réflexion et au développement de la pensée critique, la bibliothèque a d'emblée sa place dans le monde de la création artistique parce qu'elle contribue à la nourrir, à la rendre toujours plus vivante, à la stimuler. Elle pourrait même être considérée comme la condition de la création, en ce que celle-ci se nourrit d'influences, de pensées, de vécus qui nous sont livrés grâce à la fréquentation d'autres témoignages, réunis dans l'espace démocratique de la bibliothèque. Par le dialogue opéré entre les œuvres, par les jeux de correspondances, d'échos, de mises en parallèle qui permettent à chacun de cheminer et de prendre place dans la pensée et la vie intellectuelle et artistique, la bibliothèque est, fondamentalement, au cœur du mouvement de création. « Cette intertextualité, qui ne cesse de circuler entre les œuvres, est la condition première d'une création toujours ouverte, qui fait aux lecteurs une proposition intellectuelle unique et appelle également les textes à venir³². »

Parce qu'elles sont des lieux de recherche intellectuelle, de fermentation culturelle et d'inspiration artistique, les bibliothèques ne sont pas figées sur le passé de la conservation, mais ouvertes sur l'avenir des œuvres dont elles rendent possible la réalisation. « Les documents qu'elles conservent ne constituent pas les traces stériles d'une actualité évanouie, mais bien les ferments des œuvres à venir³³. » Par les hasards de la lecture, le métissage des idées, par les tâtonnements de chacun dans ce lieu où inspirations et expérimentations se répondent, la bibliothèque tient une place active dans le développement de la création contemporaine.

Continuant à affirmer ce rôle, les bibliothèques développent des espaces diversifiés autour des collections. Ces dernières ne sont plus le but ultime vers lequel tout converge, elles ne témoignent plus du sens principal à donner à l'action des bibliothèques, qui se rêvent davantage comme des lieux de partage culturel et artistique. Dans ce cadre, l'accueil d'un artiste répond à une volonté d'ouverture et

³¹. Dominique Arot, citant un extrait des *Seize points de la philosophie de la bibliothèque 21* dans « Bibliothèques et (re)-création », *BBF*, n° 6, 2002, p. 21-28, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 29 octobre 2012.

³². Emmanuèle Payen, « La bibliothèque et l'œuvre, entre savoir et création », *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, *op. cit.*, p. 149.

³³. Dominique Arot, *op.cit.*

de stimulation, impliquant de ne pas se recroqueviller sur les pratiques documentaires. Trop souvent pour le public, la bibliothèque se contente d'être un lieu où l'on peut emprunter des ouvrages : observant avec raison les évolutions technologiques et culturelles qui remettent en cause le statut du livre papier, l'utilisateur est donc amené à douter des missions de la bibliothèque, qu'il décrit plus rarement comme un lieu de fermentation où se croisent les inspirations et les influences. Accueillir un artiste en résidence est une façon d'ouvrir l'espace de la bibliothèque à ce bouillonnement intellectuel et à la création en train de se faire, et, peut-être, de transmettre plus efficacement cette conviction aux usagers.

A-t-on, à ce jour, consacré assez d'énergie à faire reconnaître la bibliothèque comme préliminaire de la création, comme ce vaste champ balisé, offert aux expériences nouvelles, comme un lieu du risque ? Lectures publiques d'œuvres en cours, ateliers d'écriture enracinés dans le capital livresque de la bibliothèque, pages d'essai ouvertes à de jeunes auteurs sur le site web de la bibliothèque, séances de « slam », connivence avec des revues littéraires, nombre de formules méritent qu'on en tente l'expérience³⁴.

C. Accueillir tous les arts en bibliothèque amène-t-il à repenser le modèle des bibliothèques ?

Accueillir des résidences d'artistes en bibliothèque, quel que soit le domaine artistique concerné, peut donner l'impression de remettre en cause la primauté du livre et de la fonction documentaire. Souvent, dans les débats concernant l'évolution des établissements de lecture publique, revient l'idée d'une nécessité de recentrement sur la fonction principale et originelle de la bibliothèque : la communication de livres. Que ce soit pour tempérer les mouvements d'enthousiasme accompagnant les velléités d'ouverture, en invoquant l'argument de la perte d'identité dans la démultiplication des missions qu'on lui impose, ou bien pour se réjouir de ces innovations transformant et diversifiant les visages des établissements de lecture publique, reste que l'image de la bibliothèque comme lieu d'abord et principalement dédié aux livres est ancrée en chacun. Le développement et le succès des médiathèques des années 1980, avec l'ouverture à d'autres supports et la mise en place du prêt de disques et de vidéos, n'a rien changé à cet imaginaire commun.

Pourtant, on pourrait se demander dans quelle mesure cette transformation n'était-elle pas le préalable à un changement radical d'identité pour la bibliothèque. Car le succès incontesté des médiathèques a démontré que le livre n'était pas sa seule raison d'être, que sa présence pouvait être enrichie par d'autres supports et médias, que des pratiques nouvelles étaient possibles sans que soient mis en danger le fonctionnement et la légitimité de ces institutions culturelles. En poussant la logique jusqu'au bout et en entérinant la place égale des arts dans ces établissements, on pourrait alors poser la question de sa progressive transformation en véritable centre culturel et remettre en cause le modèle traditionnel de la bibliothèque comme temple du livre.

³⁴. *Ibid.*

La problématique de la place des arts amène en effet à réfléchir à l'évolution du modèle de la bibliothèque : en acceptant de mettre à disposition du public toutes sortes de créations, sans distinction de genres ou de formes, la bibliothèque se transforme et élargit ses espaces d'influence. Un établissement comme celui de la médiathèque du Rize à Villeurbanne se présente et fonctionne véritablement comme un centre culturel aux activités variées, de l'exposition d'art contemporain aux ateliers photo en passant par le café musical des bibliothécaires ou les résidences de chercheurs. L'élargissement des centres d'intérêt de ce type d'établissements, qui s'accompagne d'une évolution des modalités d'accueil et d'une transformation des espaces dévolus au public, n'est pas sans rappeler les changements qu'impliquait la percée du modèle de la bibliothèque troisième lieu rendu célèbre par Mathilde Servet en 2010, même si ce dernier n'est pas caractérisé par une attention plus particulière à la notion de création³⁵. En tous les cas, les arguments donnés pour convaincre les plus sceptiques rejoignent ceux qui pourraient soutenir les projets d'élargissement de la bibliothèque à un modèle plus vaste de centre culturel :

On reproche souvent à ces bibliothèques polymorphes de vendre un peu leur âme et d'oublier leur mission première – la diffusion du livre – à vouloir assumer trop de rôles et de missions. On s'interroge sur la légitimité de ces établissements et on pointe du doigt un consumérisme culturel. Mais on oublie trop souvent que ces établissements sont davantage fondés sur les besoins des usagers et qu'en leur sein la démocratisation culturelle a réellement lieu, ce dont attestent leurs taux de fréquentation record. Le modèle de la bibliothèque troisième lieu s'apparente à la vision de la bibliothèque que propose Michel Melot dans La sagesse du bibliothécaire : « Pour atteindre son seuil critique, il faut que la bibliothèque ait de nombreux lecteurs et bien d'autres usages que la simple lecture. »³⁶

Mais cette extension potentielle des champs d'intervention de la bibliothèque soulève le problème complexe des rapports à entretenir avec les autres établissements artistiques, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut. La bibliothèque veut-elle trop en faire en invitant plasticiens, musiciens ou chorégraphes ? Empiète-t-elle sur le domaine réservé des musées et des salles de spectacle dédiés spécifiquement à la diffusion de ces différentes expressions artistiques ? Si la question mérite d'être posée, précisons cependant qu'en ouvrant ses murs à la création sous toutes ses formes, la bibliothèque ne prétend pas remplacer ces partenaires culturels : elle peut être un lieu d'exposition, de spectacle ou de concert sans pour autant remplir *stricto sensu* les missions d'un musée, d'un théâtre ou d'une salle de spectacle. Il ne saurait donc être question de substitution, ni même de concurrence. Ces initiatives permettent plutôt d'amorcer un dialogue avec les acteurs de la vie culturelle et artistique, de jouer sur les complémentarités de chacun, et d'inviter le public à partir à leur découverte. De plus, élargir les missions de la bibliothèque à une sensibilisation aux formes les

³⁵. Pour la description précise de ce modèle, voir le mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de Mathilde Servet, *Les bibliothèques troisième lieu*, Villeurbanne, Enssib, 2009 et « Les bibliothèques troisième lieu. Une nouvelle génération d'établissements culturels », *BBF*, t. 55, n°4, 2010.

³⁶. Mathilde Servet, « Les bibliothèques troisième lieu. Une nouvelle génération d'établissements culturels », *op.cit.*

plus diverses de la création artistique ne signifie pas forcément lui faire perdre de vue sa mission principale en lien à la lecture, comme nous allons le voir à présent.

D. Le lieu du déchiffrement du monde : l'écriture comme vecteur commun

Tout art est un langage qui invite à un déchiffrement, à une interprétation nous permettant d'accéder à un message, à une expérience intérieure ou à une découverte faite sur le monde. Inviter des artistes en bibliothèque, c'est permettre aux usagers d'apprendre à déchiffrer cette langue, à l'appivoiser pour mieux la comprendre et que résonnent en nous ses significations, ses subtilités.

En évoquant les ateliers de découverte de la danse contemporaine qu'elle a menés avec des enfants et des adolescents au sein d'une bibliothèque, la danseuse Nathalie Collantes évoque bel et bien une initiation à la lecture du mouvement, à un déchiffrement du corps dans sa façon de se saisir d'une émotion ou d'un rythme. Son travail se fonde sur le langage dans la mesure où il invite à décrire le mouvement afin d'être plus à même de regarder une chorégraphie, de l'apprécier et de se défaire des à priori nombreux qui entourent cette discipline, d'en découvrir les véritables enjeux. Il s'agit bien, en quelque sorte, d'un travail d'interprétation, d'herméneutique : la danse est aussi une langue que nous pouvons apprendre à lire.

De la même façon Francine Haegel, responsable de l'action culturelle des médiathèques de Strasbourg et de la communauté urbaine, considère que l'éducation à la lecture de l'image fait partie intégrante des missions que doivent remplir les bibliothèques.

On le voit, la lecture ne concerne donc pas exclusivement les livres : elle est une démarche commune à l'appréhension des œuvres d'art en général, comme un fil rouge indispensable guidant le lecteur-spectateur dans son rapport intime à la création, lui permettant de voir, de lire, de toucher, de sentir et d'accéder, au final, à la meilleure connaissance de soi et du monde que rend possible la fréquentation de l'art. Là est peut-être la vocation principale de la bibliothèque, indissociable de sa mission éducative : permettre à chacun de déchiffrer ce langage, qu'il soit fait de mots, de sons, de mouvements ou d'images.

DEUXIÈME PARTIE - CHANGER DE REGARD, BOULEVERSER LES HABITUDES, TRANSFORMER L'ESPACE : LA PRÉSENCE D'UN ARTISTE AU SEIN D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Inviter un artiste à venir partager le quotidien d'une bibliothèque n'est pas anodin. Son regard sur l'équipe, le public, les collections ou sur le bâtiment lui-même est précieux et souvent riche d'enseignements pour tous. En tant qu'invité extérieur, il bénéficie d'un point de vue inédit sur le fonctionnement et la vie de la bibliothèque, qui lui permet d'appréhender l'établissement d'une nouvelle façon, avec un recul, une distance et une lucidité salutaires. Cette posture originale peut être utile à la bibliothèque et à son équipe : elle a pour avantage de mettre en lumière les forces et les faiblesses d'une organisation, de révéler des atouts méconnus ou peu valorisés, de faire apparaître des dysfonctionnements tus ou mal assumés. L'œil neuf de l'invité agit alors comme un véritable révélateur du changement, ce qui n'est pas toujours un rôle facile à assumer étant donné l'inconfort voire la souffrance que peut occasionner une mise en cause de l'existant.

En tant que créateur, un artiste résident va aussi explorer la bibliothèque à l'aune de sa sensibilité, de son imaginaire : elle devient pour lui un objet entrant dans le champ de sa réflexion artistique, un terrain propice à développer de nouvelles idées, à nourrir son inspiration. Dans sa façon d'aborder l'espace, de considérer le public et les bibliothécaires, l'artiste a une liberté qui s'affranchit des contraintes d'ordre matériel ou financier, ce qui rend possible l'émergence de propositions innovantes, inattendues. Ainsi son point de vue peut-il être fécond aux débats qui agitent le monde des bibliothèques, aux discussions qui ont trait à leur évolution. En témoignent les créations ou les textes³⁷ que la bibliothèque a pu inspirer à certains artistes : Magali Desbazeille, artiste vidéaste, a conçu une performance, réalisée à la Bpi à l'occasion de la « Nuit blanche » 2010 à Paris, qui questionne notre rapport au savoir et à l'information en utilisant les livres comme support à la création d'une œuvre nouvelle³⁸.

Accueillir un artiste en résidence est une expérience qui, en tous les cas, n'est pas seulement une façon de soutenir la création contemporaine en donnant les moyens concrets à l'un d'entre eux de poursuivre son travail ou d'expérimenter une idée. C'est aussi et surtout permettre à la bibliothèque de se confronter à un regard extérieur et de se remettre en question si nécessaire en rompant l'unicité du

³⁷. Voir par exemple celui d'Anne Savelli sur Remue.net : <http://remue.net/spip.php?article1813>.

³⁸. Voir la vidéo de cette performance sur le site de Magali Desbazeille : <http://www.desbazeille.fr/v2/index.php?performance---/rayon-3/>.

« Comme dans une usine, les treize bibliothécaires découpent à la scie les livres usagés, les broient au mixer, les recyclent en en faisant des gaufres, les sculptent en livres origami ou les recomposent en les cousant à la machine à coudre, sorte d'hypertexte bricolé. Un couple de performeurs, Viviana Moin et Alexandre Théry, vous montre comment la bibliothèque a mis en place un système permettant de créer des artistes à moindre coût : en les branchant directement aux livres, ils intègrent les savoirs et ils deviennent de bons artistes. »

regard ; de rester en alerte, vigilant, attentif au maintien de cet esprit d'ouverture et d'éveil qui rend possible le changement et l'innovation.

I. GAGNER EN ATTRACTIVITE ET EN VISIBILITE : LE RAYONNEMENT D'UNE RESIDENCE

A. Un mouvement d'ouverture vital

Organiser une résidence artistique implique une ouverture sur l'extérieur qui permet à la bibliothèque de tisser des liens plus solides avec d'autres acteurs de la vie culturelle, comme nous le verrons plus loin. Ce mouvement d'ouverture est essentiel car il garantit à la bibliothèque sa capacité d'évoluer, de se transformer en favorisant la rencontre, en encourageant l'échange et la découverte. Cette porte ouverte sur le monde et sur la création est le garant d'une saine curiosité envers l'environnement proche ou lointain, celle qui donne un élan à l'équipe et insuffle une dynamique à l'établissement.

Cette ouverture est inspirante et elle donne l'occasion aux acteurs des bibliothèques de questionner leur mode de fonctionnement, leurs habitudes et leurs croyances. Mais elle permet aussi d'instaurer une transparence féconde vis-à-vis du monde extérieur : en faisant le pari de s'ouvrir, la bibliothèque donne à voir une partie d'elle-même, elle prend le risque de se livrer en incitant quiconque à venir la découvrir. Par l'invitation à rencontrer un artiste résident, c'est la création en acte que les bibliothécaires permettent de dévoiler, cette source vive dont ils se nourrissent eux-mêmes pour enrichir leurs collections et leurs propositions multiples aux usagers.

L'accueil d'un artiste en résidence est aussi une façon de dynamiser un établissement ou un territoire, de lui offrir un rayonnement inédit. Cette expérience singulière peut créer un véritable élan, entraînant dans son sillage d'autres institutions culturelles, associations, lieux de vie, d'écriture et d'art, mettant en branle un mouvement de reconnaissance, d'échanges et d'initiatives locales. À la Maison des écritures à Lombez (Midi-Pyrénées), les changements qu'a opérés la résidence sont flagrants, comme l'évoque son directeur Paul Claudel : « La résidence est naissante dans une petite ville déséquipée culturellement. Elle devient une sorte de centre culturel très sollicité par le voisinage, pour des cours, des conférences... Mais le lieu appartient à la commune, nous ne pouvons pas refuser. L'écriture devient locomotive alors que c'est une discipline difficile à populariser³⁹. »

Cet élan est vital et permet à la structure d'accueil de prendre de l'ampleur : pour la bibliothèque, c'est aussi une occasion d'attirer de nouveaux usagers.

³⁹. Cité dans Nathalie Colleville, « Résidences d'écrivains : pour quoi faire ? », *BBF*, 2010, n° 4, p. 90-91 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2012.

B. Gain de visibilité et de public

En organisant une résidence artistique, la bibliothèque peut en effet gagner en visibilité. La résidence sera présentée, évoquée, débattue, il en sera question dans la ville, le département ou la région, grâce aux relais de communication papiers (tracts, affiches, presse) ou numériques. Lorsque le projet fait l'objet d'un partenariat, cette communication est dédoublée, elle s'installe sur le site des partenaires qui diffusent l'information à leurs propres réseaux et publics. Les moyens mis en place pour parler et faire parler de la résidence sont autant de possibilités d'évoquer la bibliothèque, son action au quotidien, ses dispositifs d'accueil, sa programmation culturelle. Ils sont éventuellement l'occasion pour certains de découvrir son existence, de la localiser. Pour ceux qui la connaissent déjà sans véritablement la fréquenter, cela peut être une opportunité de découvrir ses projets, ses ambitions et les moyens qu'elle met en place pour les mener à bien. En somme, une résidence peut être l'occasion d'un élargissement du public.

Bien sûr, le choix et la notoriété de l'artiste ont un rôle à jouer dans cet effet de rayonnement et de visibilité accrue : un artiste qui connaît déjà un succès relatif va susciter des enthousiasmes plus larges, drainant davantage de monde à ses côtés. Mais attention : certains usagers de la bibliothèque pourraient quant à eux se détourner de l'établissement s'ils ont l'impression que celui-ci trahit son identité en cédant à l'appel de la popularité. Mieux vaut penser à la cohérence du projet artistique avec celui de l'établissement, plutôt qu'aux seules entrées que la présence du créateur pourrait potentiellement générer.

De plus, les résidences ont souvent pour intention, voire pour raison d'être, de favoriser la découverte de jeunes artistes, de leur donner les moyens de développer leur univers, d'accéder à un réseau, de se faire connaître : cette dimension est appréciable et appréciée par un public souhaitant élargir ses horizons, et qui n'accepterait peut-être pas de revenir sur ce qu'il connaît déjà. Anne Savelli nous apprenait qu'au moment de sa résidence à la médiathèque de Montreuil en 2011, un certain nombre de ses lecteurs l'avait suivie lors des actions de valorisation culturelle auxquelles elle a participé, ou qu'elle a pu elle-même organiser. La résidence peut alors être un moyen d'attirer un public nouveau, plus pointu et sélectif, à qui elle devra répondre en termes d'offre si elle veut pouvoir le fidéliser.

Si nous rappelons, à l'instar de Michel Melot, que plus de 40 % du public vient en bibliothèque publique pour y faire autre chose que pour y emprunter des livres⁴⁰, on peut envisager que la programmation culturelle joue un rôle non négligeable dans les allers et venues d'usagers, habitués ou non, à l'échelle d'un réseau de bibliothèques par exemple. C'est pourquoi la publicité faite autour de la résidence peut avoir un impact réel sur la fréquentation, l'image et l'identité de l'établissement.

⁴⁰. Source Credoc citée par Michel Melot dans *L'action culturelle en bibliothèque*, Bernard Huchet et Emmanuèle Payen (dir.), *op.cit.*, p. 9.

C. Un impact sur l'image de la bibliothèque

Car une résidence artistique est non seulement en mesure de changer la façon dont le public appréhende ce lieu, mais elle est aussi capable de transformer le regard porté par les professionnels de la culture eux-mêmes sur l'établissement. En cela, le choix de l'artiste invité est primordial : il constitue un réel engagement identitaire pour la bibliothèque. Porter l'œuvre d'un artiste, valoriser son projet de création est un signal fort envoyé vers l'extérieur, affirmant un désir assumé d'orienter les lecteurs ou spectateurs vers tels ou tels horizons, tels ou tels champs de réflexion.

La personnalité et l'œuvre de l'artiste vont, tout au long de la résidence, imprégner l'atmosphère, se mêler à l'esprit du lieu et lui donner peut-être une aura singulière. Ce choix est donc loin d'être anodin : il doit correspondre aux objectifs qui animent les ambitions de l'établissement au niveau de l'action culturelle et de la politique d'accueil. Inviter un artiste engagé dans un travail imbibé de réflexion politique ou sociale dit quelque chose de la bibliothèque qui l'accueille, et qui n'a pas la même portée ni les mêmes conséquences que la présence d'un artiste davantage porté à réfléchir aux questions d'intertextualité ou d'influences artistiques.

En présentant l'action culturelle comme l'émanation de la personnalité de chaque bibliothèque, Bernard Huchet nous rappelle l'importance des choix de programmation au regard du public de l'établissement et de l'image qu'il s'en fait : « [...] s'il est vrai qu'à l'origine les stratégies documentaires façonnent l'image de l'établissement, les services qui la complètent, la perception qu'en a le public, leur succès ou leur échec vont contribuer de manière décisive à cerner sa physionomie⁴¹. »

Si les collections constituent et fondent la personnalité d'un établissement, les services qu'elle propose – et parmi eux l'action culturelle – colorent et infléchissent ce caractère, transforment son visage. Cet infléchissement, expression d'une préférence et d'un choix, ne doit pas être subi par la bibliothèque mais au contraire, comme l'indique Bernard Huchet, recherché et revendiqué haut et fort : il représente sa capacité à donner du sens à son action. « Revendiquer au contraire une personnalité collective pour l'établissement, lui donner le moyen d'exprimer sa préférence et de jouer cartes sur table avec son public, telle devrait être la mission prioritaire de l'action culturelle dans l'éclairage qu'elle se donne pour objectif d'apporter aux collections⁴². »

Ainsi la présence d'un artiste en bibliothèque sur un temps long peut-elle jouer sur cette image et la transformer : c'est une idée qu'il faudra garder en tête lors de la phase préliminaire de conception de la résidence, comme nous le verrons plus loin. De plus, l'action de l'artiste résident au sein de l'établissement n'est en aucun cas à envisager comme étant isolée du travail quotidien des bibliothécaires : ses interventions peuvent en effet parfaitement s'intégrer à la politique de valorisation du fonds de l'établissement.

⁴¹. *Ibid.*, p. 25.

⁴². *Ibid.*

II. UN REGARD NEUF SUR LES COLLECTIONS : MISE EN LUMIERE DU FONDS PAR L'ARTISTE INVITE

A. Un médiateur naturel avec les œuvres

L'invitation d'un artiste en résidence doit être l'occasion de mettre en valeur le fonds de la bibliothèque : un établissement qui s'attache à faire découvrir la littérature contemporaine par le biais de petits éditeurs indépendants aura tout à gagner à inviter un auteur évoluant dans ces milieux, et qui pourra à son tour mettre en lumière des textes de ce genre au public.

Lors des ateliers que choisissent d'organiser certains artistes, les documents du fonds sont l'occasion d'animer une séance : Séverine Pinaud, durant les ateliers de création cinématographique qu'elle anime régulièrement à la médiathèque Persepolis à Saint-Ouen, utilise avec grande pédagogie et pertinence les films du fonds de la bibliothèque. Anne Savelli quant à elle, lors des séances « cartes blanches » rythmant sa résidence à la bibliothèque de Montreuil, a eu l'occasion d'inviter des artistes qu'elle appréciait pour des temps d'échanges, de débats ou de rencontres, ce qui lui a permis non seulement de collaborer avec eux mais aussi de faire bénéficier le public de leur présence et de leurs points de vue. Car la résidence est aussi une formidable occasion pour l'artiste d'étendre son réseau professionnel ou amical, tout en multipliant les possibilités de stimuler la curiosité du public et de l'intéresser. À la bibliothèque de Vaise, une même logique a poussé les bibliothécaires accueillant chaque année en résidence une compagnie d'arts vivants à mettre en place des tables « coups de cœur », sur lesquelles les artistes présentent une sélection d'ouvrages du fonds « Arts du spectacle » de la médiathèque pour les mettre en avant et les rendre plus visibles aux yeux du public. Ainsi peuvent-ils dévoiler les textes qui les ont marqués, les œuvres qui ont contribué à nourrir leur propre travail, les auteurs ou artistes qui les ont inspirés dans leur recherche et leur création, ou bien tout simplement attirer l'attention du public sur un sujet qui leur semble pertinent dans le cadre de leur séjour à la bibliothèque.

Les artistes prolongent donc le travail quotidien de sélection et de diffusion des bibliothécaires : sans jamais se substituer à eux, ils accompagnent ponctuellement leur travail, pour que celui-ci trouve encore plus d'écho auprès des lecteurs. Ce dialogue entre les œuvres, ces interactions entre les différentes « voix » réunies dans la bibliothèque est un phénomène indispensable à la vie de l'établissement, lui donnant une âme particulière, une personnalité. La bibliothèque se fait alors lieu de résonance, chambre d'échos où chaque individu peut inscrire son propre discours en se nourrissant de cette multitude de voix mises à sa disposition.

B. Le lien à la politique documentaire

Aussi doit-il y avoir une véritable cohérence entre le projet de la résidence et la politique documentaire de l'établissement. L'accueil d'un écrivain, comme le rappelle Thierry Ermakoff, est aussi une façon de valoriser les fonds de la bibliothèque :

Accueillir un écrivain, c'est donc mettre en avant des collections constituées. Nous posons comme principe que le service public se doit non d'accompagner dans une vaine course des livres qui se vendent seuls – les fameux non-livres – mais bien au contraire de promouvoir la littérature, la philosophie, la poésie qui se construisent et s'élaborent. Accueillir un écrivain c'est d'abord réfléchir à une politique d'acquisition, cette politique qui fera que, bien que de nature encyclopédique, aucune bibliothèque ne devrait être semblable à une autre⁴³.

Dans son sillage, nous pourrions donc dire que l'accueil d'un écrivain ou d'un artiste en bibliothèque est un véritable choix de politique documentaire : car il s'agit bien, avec lui et grâce à lui, de mettre en lumière des ouvrages, des collections, des fonds. Son œuvre s'appuie en effet sur d'autres œuvres ; elle les éclaire, dialogue avec d'autres textes, invite à les découvrir et permet d'engager le mouvement de circulation des lecteurs et des usagers au sein de la bibliothèque. Elle contribue en somme à mettre en place ce jeu fécond des influences et des interactions qui est essentiel à la vie de l'établissement, et qui répond à sa vocation première.

III. TRANSFORMER L'ESPACE DE LA BIBLIOTHEQUE

Un artiste en résidence est d'abord une personne qui découvre et s'approprie un espace qu'il entreprend d'habiter. La curiosité, l'imaginaire et l'inspiration que peut susciter cette découverte sont des paramètres importants de sa venue et marqueront inmanquablement son séjour. Ils impliquent de prêter une attention nouvelle à cet environnement – ameublement, objets, décoration, agencement, ambiance – qui sera probablement transformé du fait de la venue de l'artiste et de son regard sur les lieux. François Bon, dans un très beau texte sur les résidences, écrit : « Il m'a d'ailleurs semblé parfois trouver plus d'affinité avec le lieu, le lieu en tant que tel, ses dédales, ses secrets, ses livres aussi, dans les heures de fermeture au public⁴⁴. » La recherche de ce secret et de cette affinité, consciente ou non, habite tout artiste découvrant un lieu dont il va partager la vie pendant plusieurs mois.

⁴³. Thierry Ermakoff, « Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires », *Littérature contemporaine en bibliothèque*, Martine Poulain (dir.), éditions du Cercle de la librairie, 2001, p. 165.

⁴⁴. François Bon, « De quelques paradoxes sur les résidences d'écriture », site *Le Tiers livre* : <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1771>.

Pour la bibliothèque et les bibliothécaires, sa venue peut être l'occasion de changer le rapport à l'espace en modifiant par exemple son aménagement ou sa décoration. Bien que les résidences en bibliothèques ne permettent évidemment pas aux résidents de loger sur place, contrairement à celles organisées par les maisons d'écrivains ou d'autres institutions bénéficiant de chambres dédiées, recevoir un artiste dans son établissement nécessite de le préparer pour l'accueillir le mieux possible, lui donner une place suffisante pour le bon déroulement de son séjour.

A. Le lieu de création pour l'artiste

Le lieu réservé pour la création des œuvres est extrêmement important, puisque c'est souvent ce que l'artiste recherche en priorité en demandant à séjourner en résidence. Il doit lui permettre de travailler en toute sérénité, avec le matériel adéquat et la place nécessaire à la réalisation de son projet.

La première motivation ayant poussé Anne Savelli à candidater pour une résidence était de trouver un lieu pour l'écriture. Difficile en effet de se concentrer pleinement chez soi quand la vie de famille impose son rythme et, parfois, son agitation et ses contraintes. Pour elle, être en résidence est un moment privilégié où l'espace et le temps dont elle dispose pour écrire représentent une chance exceptionnelle de travailler sans dérangement, loin des allers et venues du quotidien. « La résidence m'a permis d'échapper à ma famille, à mes obligations quotidiennes. Se retrouver plus ou moins seul dans un endroit X avec un chat, deux poules et un ordinateur, c'est vraiment extraordinaire ! En dehors de sa propre vie, pouvoir s'enfermer dans un texte ! », témoigne également Mathias Enard au sujet de son séjour à La Pensée sauvage en Lorraine⁴⁵.

La sortie de l'environnement quotidien est une condition favorable à l'introspection et à la concentration nécessaires à l'écriture ou à la création. Durant sa période de résidence à Montreuil, Anne Savelli s'est installée dans un magasin en sous-sol, qui avait l'avantage d'être assez éloigné des bureaux du personnel ; or, travaillant beaucoup l'oralité de ses textes en les lisant à haute voix, ce critère d'isolement était aussi une garantie pour elle de travailler selon ses habitudes.

Ce lieu relativement isolé ne l'a pas empêchée d'échanger avec les membres de l'équipe, de discuter avec eux et de participer à la vie de la bibliothèque tout au long de sa résidence : les temps de pause, les déjeuners, les moments de réunion pour l'organisation des événements d'action culturelle lui ont permis de s'intégrer véritablement à l'équipe et de nouer des relations cordiales, voire amicales avec certains. Anne Savelli indique que la résidence a été un moyen idéal de satisfaire la tension qui, généralement, habite les artistes dans leur vie de création : le besoin de solitude et de calme d'un côté, pour pouvoir être à l'écoute de son inspiration et se concentrer, mais aussi la possibilité de vivre des moments venant rompre cet isolement et permettant de reprendre pied dans la réalité du monde, d'échanger et de rencontrer. Car ce fragile équilibre est parfois difficile à maintenir : la solitude

⁴⁵. Citation rapportée par Nathalie Colleville, « Résidences d'écrivains (1) : pour quoi faire ? », *BBF*, 2010, n° 4, p. 90-91 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 octobre 2012.

du créateur, même choisie, peut être vécue comme une souffrance liée à un sentiment d'isolement et d'exclusion. Mais elle peut aussi, bien au contraire, être ressentie comme une liberté, un luxe appréciable lorsque l'artiste est habituellement plongé dans une vie effrénée où les obligations professionnelles, familiales et sociales emportent complètement sa disponibilité à la création.

La résidence en bibliothèque rétablit cet équilibre entre temps de création et temps de sociabilité. L'espace consacré à l'échange avec les équipes doit donc lui aussi être pensé : quand et où l'artiste pourra-t-il rencontrer l'équipe ? Comment sera-t-il intégré aux lieux de travail (bureaux, salle de réunion, espace du service public), de quelle façon pourra-t-il y circuler ? Réfléchir à ces questions implique de bien savoir comment l'artiste sera accueilli à la bibliothèque, dans ses lieux les plus intimes, et surtout, de quelle façon et selon quelles modalités il sera associé à l'équipe. Nous verrons que cette réflexion préalable est essentielle car elle permettra à l'artiste de se sentir véritablement en confiance et de bénéficier de conditions optimales pour mener à bien sa résidence.

Les lieux de création réservés à l'artiste sont évidemment très différents selon la nature de la résidence : à la médiathèque de Vaise, qui accueille chaque année une compagnie d'art du spectacle pour une résidence de plusieurs mois, c'est dans l'auditorium que viennent répéter le ou les artistes résidents, afin d'imaginer, de concevoir et de monter le spectacle qu'ils donneront ensuite à voir gratuitement au public de la médiathèque.

B. Les lieux de rencontre avec le public

Les temps de médiation offrant la possibilité au public de rencontrer l'artiste sont des moments importants de la résidence lorsqu'elle en prévoit. L'espace utilisé se fait alors lieu de partage, de discussions, d'échanges et de rencontres. Il doit être propice au débat : il peut être une salle habituellement réservée aux ateliers, ou bien l'auditorium lorsque ces échanges amènent d'autres artistes à intervenir et à montrer leurs productions. En tous les cas, cet espace doit pouvoir être facilement investi par l'artiste, lui permettre d'être en bonne condition pour recevoir le public, le rendre disponible à ses demandes. Même s'ils sont souvent organisés dans les lieux habituellement dédiés aux ateliers d'action culturelle de la bibliothèque, ces moments de médiation peuvent aussi être repensés en fonction de l'arrivée d'un artiste résident, de la spécificité de son travail, du matériel ou de la place dont il aura besoin pour ces ateliers, débats, conférences ou tout autre événement qu'il souhaiterait organiser.

Pour certains artistes, ce lieu d'échange avec le public peut correspondre aux parties qui sont dévolues aux usagers : espaces des collections, salles de travail ou de lecture par exemple, l'essentiel étant de respecter la personnalité de l'artiste et l'esprit de son œuvre. Pascale Lefebvre, lors de sa résidence dans les bibliothèques de Strasbourg, s'installait dans les espaces de circulation du public afin que les usagers puissent venir la voir : le principe de son travail reposant sur l'interaction

avec le public, sa présence devait être rendue visible et évidente, clairement signalée, pour que la démarche de création fonctionne⁴⁶.

C. L'espace de la mise en valeur des œuvres

Accueillir un artiste suppose aussi de mettre en valeur ses œuvres afin de les rendre visibles aux usagers. Pour que le public puisse découvrir le travail de l'invité, les organisateurs de la résidence auront un vaste choix pour le présenter et le valoriser : présentoirs, vitrines, étagères dédiées, salle entièrement dévolue à son œuvre, expositions temporaires organisées dans les espaces appropriés etc. L'important est de signifier la présence de l'artiste : durant le temps de sa résidence, il est essentiel de rappeler au public le travail qu'il réalise, les ateliers qu'il propose, le sens de sa présence dans l'établissement. Ce rappel est primordial non seulement pour les usagers mais aussi pour l'artiste : il doit sentir que sa présence est reconnue et que son passage à la bibliothèque constitue un temps fort, un moment particulier pour l'établissement et une opportunité nouvelle offerte à tout visiteur.

À Montreuil, un bibliothécaire avait organisé un espace entièrement consacré au travail d'Anne Savelli : textes, romans, univers de l'écrivain... Le public pouvait venir y découvrir son travail afin de mieux la connaître. Ce coin constituait un repère pour les lecteurs, modifiant l'organisation habituelle de la bibliothèque et signalant ainsi, presque symboliquement, le changement opéré par la mise en place de la résidence. En marquant la présence physique et artistique d'un résident, c'est aussi le regard posé sur la bibliothèque qui peut changer : en se promenant dans les allées à la recherche de nouveaux horizons littéraires, le lecteur est confronté à une organisation inédite, et gardera ensuite à l'esprit cette présence discrète mais affirmée d'un écrivain disposé à le rencontrer et à échanger avec lui.

À la médiathèque de Vaise, lors de la résidence de la compagnie Soulier Rouge⁴⁷, un espace d'exposition a été réalisé par les bibliothécaires afin de faire découvrir l'univers de la compagnie : dans le hall d'accueil de la bibliothèque, les vitrines ont été investies par des marionnettes, accessoires de spectacle, textes, coupures de presse évoquant le travail de la troupe. Hélène Saïd a également installé, durant un temps, son atelier de création de marionnettes dans un espace qu'avaient aménagé les bibliothécaires : d'après Fanette Perret, en charge du

⁴⁶. Pascale Lefebvre, artiste peintre et plasticienne, a développé un travail de dessin au pinceau et à l'encre de Chine à l'occasion d'un long voyage en bateau à partir de 1996, après avoir quitté son atelier à Roubaix. Dans cette vie nomade sur les canaux de France puis en mer Méditerranée, l'absence des objets du quotidien - ceux qui nous entourent sans qu'on le réalise vraiment -, lui est apparue, révélée par l'impossibilité de se raccrocher aux souvenirs et aux impressions dont ils sont remplis et qui accompagnent notre vie quotidienne. Elle commença donc à dessiner les silhouettes de ces objets « émotifs » qui lui manquaient et ceux des personnes dont elle croisait la route. En 1998, à Strasbourg, elle formalise ce processus d'intervention plastique en intervenant chez les particuliers, sur demande, afin de réaliser ces silhouettes d'objets symboliques à domicile. Cette démarche aboutira à la mise en place d'une résidence à la BMS, en 2002, durant laquelle ces « Rendez-vous » avec le public et les habitants du quartier lui donnent l'occasion de dresser un portrait des neuf bibliothèques de la ville par le biais des objets des différents quartiers (voir la présentation de cette démarche en annexe 1, p. 81).

⁴⁷. La compagnie Soulier Rouge est une jeune compagnie lyonnaise créée en 2009 à l'initiative d'Hélène Saïd, comédienne, conteuse et marionnettiste. Accueillie plusieurs mois en 2011-2012 dans les murs de la médiathèque de Vaise, la compagnie a ainsi pu présenter son premier spectacle, *Les Souliers Rouges*, inspiré du conte d'Andersen, pour plusieurs représentations à la médiathèque.

département « Arts vivants », ce fut une occasion fructueuse de rencontre entre l'artiste et le public, puisque les usagers passant parfois la tête dans cette salle y découvraient les réalisations de l'artiste, et pouvaient alors discuter avec elle et l'aider dans son travail. Dans ce cas, les espaces de travail, de rencontre et d'exposition des œuvres étaient ainsi tous trois mêlés.

Adapter l'espace de la bibliothèque à l'artiste résident est non seulement une façon de bien l'accueillir, en tant qu'invité, mais c'est aussi lui donner l'occasion de mener à bien sa résidence, qu'elle soit un succès pour tous. En lui laissant une place et en se transformant, la bibliothèque prouve qu'elle n'est pas une structure rigide, immobile, mais qu'elle peut s'adapter à la création en acte, qu'elle lui offre une place susceptible d'évoluer, de muer. Aménager et réaménager, c'est aussi dire au public que rien n'est acquis, que ses repères d'usagers peuvent être mis à mal ; c'est peut-être aussi une façon de susciter la surprise et de piquer sa curiosité.

La valorisation des œuvres réalisées au cours des résidences permet en outre de garder une trace du passage des artistes dans l'établissement, et de constituer un nouveau fonds singulier. Cette mémoire qui englobe les passages et les réalisations est primordiale dans le processus de la résidence : certaines œuvres d'artistes s'intègrent parfois au décor de la bibliothèque, comme les panneaux conçus et réalisés par Pascale Lefebvre pendant son séjour dans les médiathèques de Strasbourg⁴⁸. Refuser d'assimiler ce travail et négliger de réfléchir en amont sur cette appropriation, c'est risquer de nier le travail de l'artiste ayant passé plusieurs mois dans les murs de la bibliothèque, et de remettre en cause le sens de la résidence.

L'exposition des œuvres réalisées par l'artiste résident est souvent l'occasion d'une prise en compte du changement opéré par sa fréquentation quotidienne du bâtiment : lors du vernissage de son exposition *Soubresauts, Mémoire de l'Enssib, acte III*, Aurélie Pétreil⁴⁹ expliquait le caractère « mouvant » de l'exposition des clichés pris lors de son séjour à l'Enssib. En présentant ces photographies posées à plat, dans un équilibre précaire, parfois presque sur le point de tomber, il s'agissait pour elle de laisser la possibilité au personnel et aux étudiants de s'approprier ces images, de les prendre, de les reposer, de fouiller à sa guise, sans être bloqué par la rigidité habituelle qu'imposent les expositions. Cette invitation à voir l'œuvre différemment reflétait peut-être la proposition inhérente à son travail : regarder l'école et ses acteurs d'un autre point de vue.

⁴⁸. Pascale Lefebvre, lors de sa résidence, a passé une semaine dans chaque bibliothèque du réseau des médiathèques de Strasbourg (une semaine par mois), afin d'y rencontrer le public et de réaliser les dessins silhouettés des habitants et des équipes. Elle utilisait comme support à ces dessins des feuilles tirées de livres anciens choisis pour la qualité du papier ou pour l'impression que les textes faisaient naître en elle. Les neuf panneaux réalisés ont été conservés par chaque bibliothèque du réseau.

⁴⁹. À l'occasion de ses 20 ans, l'Enssib a pu accueillir en résidence la photographe Aurélie Pétreil, qui a réalisé un portrait artistique de l'école.

IV. CONSOLIDER UNE EQUIPE : LA RESIDENCE ET SON IMPACT SUR LE PERSONNEL

Une résidence artistique peut non seulement servir une bibliothèque en la rendant plus attractive aux yeux du public et des institutions culturelles, mais elle peut aussi être bénéfique aux équipes elles-mêmes. La mention de cette conséquence positive sur le personnel est revenue de façon récurrente lors de nos entretiens, et il nous a semblé intéressant d'étudier de plus près cette question et de voir en quoi, d'un point de vue managérial, la mise en place d'une résidence pouvait renforcer la cohésion et le bon fonctionnement d'un département. Car le dispositif de résidence s'apparente-t-il à « un outil qui permettrait de déplacer nos codes, usages et fonctionnement de nos pratiques professionnelles⁵⁰ » ?

A. L'artiste en bibliothèque : un tiers qui bouscule

Cette réflexion nous est venue suite à un entretien réalisé avec Mélanie Le Torrec, au sujet de résidences d'écrivains organisées à la Bulac⁵¹. En 2009, un atelier d'écriture avait été organisé pour le personnel de la bibliothèque, durant six jours, sur le thème du travail. Son rôle fut important et bénéfique pour les équipes : il a permis d'une part de réunir une dizaine d'agents de différents services, de leur donner l'occasion de mieux se connaître et de se découvrir sous un nouveau jour, mais aussi d'évoquer ensemble le quotidien du travail, les satisfactions et les blocages rencontrés, les joies et les moments plus douloureux. Il fut très apprécié par les participants pour son aspect cathartique, leur permettant d'expérimenter ce pouvoir de l'écriture de mettre à jour les tensions, de les extérioriser et de se libérer de certains sentiments néfastes ou pesants. Suite à cette expérience positive et au moment du déménagement de la bibliothèque⁵², il fut décidé qu'une nouvelle résidence serait organisée au sein de l'établissement, à destination des professionnels et du public. L'idée présidant à ce projet était de bénéficier du regard d'un écrivain durant ce moment singulier de la vie de la bibliothèque, afin qu'une personne extérieure puisse être le témoin du changement et de la transformation, une sorte d'observateur enregistrant les événements de son point de vue.

Pascale Lefebvre raconte que le lien tissé avec les équipes a été lui aussi décisif lors de sa résidence dans les bibliothèques municipales de Strasbourg. Elle explique avoir passé du temps, chaque matin, dans les bureaux des équipes, dessinant les objets de leur quotidien, discutant avec eux de la valeur qu'ils leur donnaient, approfondissant ses relations avec chacun et valorisant leur environnement quotidien, dans l'intention de leur faire poser un regard nouveau sur ces choses et ces objets devenus invisibles. Ce point de vue inédit qu'elle leur permettait d'avoir et dont elle était en quelque sorte le relais, représente bien la démarche de l'artiste dans une équipe de bibliothécaires et son impact : décentrer

⁵⁰. Cécile Poblon, *196 résidences en France*, op. cit., p. 10.

⁵¹. Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, Paris 13^e arrondissement. <http://www.bulac.fr/>

⁵². La Bulac a réouvert dans de nouveaux locaux à la rentrée universitaire 2011, rue des Grands Moulins.

le regard pour mettre à jour ce qui n'était plus vu, plus remarqué, redécouvrir la réalité et lui donner un nouveau souffle, un nouveau sens. « C'est une écoute sensible à la personnalité de chacun dans son activité professionnelle ou quotidienne. J'interroge par le graphisme la part de caractère intime qui marque les espaces du quotidien. La réalisation finale : un "portrait" énigmatique symbolisé par les objets silhouettés ». Cette entrée dans l'intimité, en somme, incite à déplacer les habitudes et les pratiques.

Mais ce déplacement est plus ou moins douloureux et il peut parfois être mal accepté par les équipes, dont la relation avec l'artiste n'est pas toujours simple. Aurélie Pétreil, lors du vernissage précédemment mentionné, raconte que son appareil photo a parfois gêné son rapport avec le personnel de l'Enssib, instaurant un biais problématique dans ses relations, renforcé par la question sensible du droit à l'image. Mais elle explique également que grâce au travail de fond accompli pour que sa présence et sa démarche soient comprises, et grâce aux échanges qui se sont instaurés progressivement, une découverte réciproque a pu se faire, lui permettant de mener à bien son travail.

B. Une présence stimulante

D'autres témoignages nous ont permis de voir à quel point une résidence d'artiste était avant tout une expérience humaine, un partage enrichissant du point de vue relationnel. Anne Savelli raconte que les rencontres qu'elle a faites durant son séjour à la bibliothèque de Montreuil ont abouti parfois sur de très belles amitiés. Selon elle, c'est bien l'accueil, la disponibilité et l'accompagnement des équipes, leur intérêt pour son travail, qui ont permis à cette résidence d'être un véritable succès. À la fin de sa résidence, elle a continué à se rendre régulièrement à la bibliothèque afin de revoir l'équipe et de se tenir au courant des dernières nouvelles, dans ce qui était devenu pour elle une « deuxième maison ».

Inviter un auteur, un traducteur, voire un ou des plasticiens qui lui sont proches, entraînent des liens d'amitié, d'affection qui perdurent au-delà de la simple exposition ponctuelle, et engendrent des correspondances, des projets : parfois plus qu'il n'en faut pour remplir la vie d'un homme, fut-il bibliothécaire⁵³.

Ce paramètre n'est pas négligeable, même s'il relève de l'expérience personnelle plus que d'une donnée professionnelle stable. Néanmoins, il semble intéressant de voir qu'un sentiment de solidarité nouveau peut se tisser autour d'un projet de résidence : il s'agit à la fois d'intégrer quelqu'un, de l'amener à se sentir bien dans la bibliothèque, tout en sachant que cette personne n'aura jamais le même rôle qu'un membre de l'équipe, et qu'il ne partage pas les mêmes objectifs ni le même regard sur l'action de la bibliothèque. Sa soif de partager des projets de création, d'élargir son réseau, et l'élan qu'elle engendre contribuent à dynamiser les membres du personnel, à leur donner envie de renouveler leurs façons de travailler

⁵³. Thierry Ermakoff, « Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires », *op. cit.*, p. 166.

et de voir les choses. Cette dynamique et ce mouvement d'ouverture sont importants pour la stimulation de l'équipe.

L'artiste, par sa faculté d'appropriation et d'interprétation des problématiques et des lieux où il s'intègre, nous donne l'opportunité de lire autrement, de déchiffrer différemment les signes du monde, et de les envisager sous un angle inattendu, insoupçonné. Les résidences sont des occasions intéressantes de vivre cette expérience et de transformer, peut-être, le regard des équipes et leur façon d'appréhender la bibliothèque. Ainsi révèlent-elles de multiples intérêts, non seulement pour les artistes invités mais aussi pour les structures d'accueil et les bibliothèques lorsque celles-ci décident d'en organiser.

TROISIÈME PARTIE - LA RÉSIDENCE EN BIBLIOTHÈQUE : CRÉER DU LIEN, VALORISER L'ÉCHANGE, METTRE EN RELATION

Il n'est pas toujours aisé de définir une résidence car les dispositifs mis en place sont nombreux et variés⁵⁴. L'essor remarquable de ce concept a d'ailleurs induit une utilisation démultipliée et élargie du terme « résidence », qui a amené Yann Dissez à parler d'une « montée en puissance du paradigme résidentiel⁵⁵ » à propos de ce succès incontestable. Mais une donnée fondamentale et récurrente semble fédérer cette diversité apparente, révélant le sens principal et l'ambition inhérente à ce type de projet artistique : la volonté de susciter un échange, le désir de mettre en relation. Qu'il s'agisse du lien entre l'artiste et les équipes de la structure d'accueil, de celui que le résident crée avec le public amené à le rencontrer, ou encore de la relation particulière qu'il invente avec le lieu et l'environnement nouveau dans lequel il s'installe, la résidence artistique est affaire de découverte et de relation. « [I]l y a résidence du moment que sont mis en relation un artiste, des partenaires, un espace, un projet ».

Si cette notion d'échange est au cœur de l'expérience de résidence, elle implique une volonté de partage et d'ouverture, qui enrichit la création même lorsque celle-ci a lieu dans l'intimité et la solitude. Et elle est d'autant plus prégnante pour une résidence qui prend place dans un établissement accueillant du public. Les bénéfices de cette mise en relation sont multiples, comme nous allons le voir à présent.

I. UNE MISE EN RELATION FECONDE

A. Aller à la rencontre du public

L'organisation d'une résidence en bibliothèque repose généralement sur un principe d'échange : l'artiste dispose d'un lieu pour travailler à son projet artistique, mais il participe en retour à la vie de la bibliothèque en lui apportant son regard de créateur, sa sensibilité et son imaginaire. Pour la bibliothèque, ce rapport particulier entre l'artiste et le public représente une possibilité de mieux connaître les usagers qui la fréquentent. Il ne s'agit pas là du même type de connaissance que celle permise par les enquêtes de fréquentation, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, évidemment nécessaires à une bonne compréhension de la sociologie du public (et du non-public) de l'établissement, mais plutôt d'une rencontre plus intime donnant l'occasion d'instaurer des liens de confiance avec certains.

⁵⁴. Pour le descriptif plus exhaustif des différents types de résidences artistiques pouvant être mises en place, voir la quatrième partie, « L'organisation d'une résidence : de la conception du projet à sa mise en place », p. 55.

⁵⁵. Yann Dissez, *Habiter en poète : la résidence d'écrivain, une présence de la littérature au monde*, mémoire de DESS, Lyon, 2004, p. 16.

L'artiste est très souvent désireux de développer ces contacts privilégiés avec le public. Durant les séances de présentation de son travail, ou à l'occasion de toute autre activité de médiation à laquelle il participerait, les échanges avec les lecteurs et les usagers sont généralement appréciés, enrichissant son expérience et sa perception de la réception des œuvres, de leur appropriation par les lecteurs et spectateurs et des modes de lectures propres à chacun. Lors de ces moments d'accueil puis de rencontre avec le public, l'artiste se fait en quelque sorte « médiateur » : il recueille implicitement les attentes et les déceptions, les goûts et les dégoûts, les envies, les idées. Il découvre des personnalités de la bibliothèque, des profils particuliers qu'il peut être intéressant de connaître.

À l'occasion d'une de ses résidences d'écrivain à Bagnolet, François Bon a pu mener diverses actions de médiation avec le public de la bibliothèque. L'une d'entre elles l'a amené à « aborder les usagers et [à] leur demander de me parler, devant caméra, de ce qu'ils cherchent dans les livres, comment ils les lisent, et comment ils utilisent la bibliothèque, entre ce qu'ils cherchent et ce qu'ils découvrent, s'ils s'assièrent ou s'ils se promènent⁵⁶ [...] ». Ces échanges sur les pratiques des utilisateurs de la bibliothèque, sur leur perception du lieu et leur ressenti vis-à-vis des collections, sans constituer un panel rigoureux et exploitable comme peut l'être une enquête au public, sont cependant des témoignages essentiels à la vie de la bibliothèque, des traces absolument authentiques et riches. L'artiste en résidence a souvent l'occasion de recueillir ces paroles d'usagers (du moins peut-il volontairement prendre ce temps s'il le souhaite), qui ne sont pas tout à fait celles que reçoivent les bibliothécaires au quotidien, dans leur travail ; car l'artiste aborde et interroge les usagers avec son propre filtre, qui n'est pas celui du professionnel rompu aux usages, aux codes et aux questionnements qui taraudent tout esprit préoccupé de bibliothéconomie. L'artiste, lui, porte un regard différent sur le comportement des utilisateurs de la bibliothèque et sur leur rapport aux livres et à l'espace, souvent empreint de ses propres préoccupations ou recherches (« et que je ne saurais pas poser ces questions si elles ne me concernaient dans mon propre rapport aux livres, donc à l'écriture, est-ce que je suis encore dans mon métier d'écrire ?⁵⁷ »). Il se fait donc le dépositaire des anecdotes, des moments de vie qui rythment le quotidien de la bibliothèque et que le bibliothécaire engagé à plus long terme dans une bibliothèque n'a pas toujours le temps ou la possibilité de voir.

Pour le public, ces moments d'échange avec l'artiste, mais aussi les ateliers qu'il peut organiser, sont l'occasion d'investir pleinement la bibliothèque, de s'y sentir mieux accueilli. Aller rencontrer une personne dont le travail nous touche, échanger avec lui et avec d'autres personnes gravitant autour du même univers ou de la même thématique, participer à des débats ou à des ateliers d'expression permettant de créer soi-même, sont autant de façons de générer des souvenirs plus personnels renforçant le lien intime à la bibliothèque : un sentiment de familiarité se tisse, de confiance parfois, donnant l'impression de s'être approprié l'espace de la bibliothèque, de s'y sentir comme chez soi.

⁵⁶. François Bon, « De quelques paradoxes sur les résidences d'écriture », *op. cit.*

⁵⁷. *Ibid.*

B. S'adresser à tous

L'invitation qui est faite au public à venir découvrir un auteur, à partager avec lui un moment d'échange, de dialogue et de création, s'adresse idéalement à tous les usagers de la bibliothèque et à tous ceux qui ne la connaissent pas encore. Ce travail de médiation ne doit pas se départir de l'idée du rôle social des bibliothèques et de leur vocation à être des lieux de carrefour et de brassage ouverts à tous. Les initiatives en ce domaine sont foisonnantes, et la richesse des animations à destination des différents publics des bibliothèques (publics jeunes, publics empêchés, actions hors les murs etc.) témoigne de cette attention portée à la diversité et à la mixité.

C'est pour favoriser cette logique d'ouverture que certaines bibliothèques et artistes profitent de l'organisation d'une résidence pour s'adresser et valoriser des publics plus marginaux, ou faire venir des personnes n'ayant pas l'habitude de fréquenter la bibliothèque. François Bon par exemple, a très souvent animé des ateliers d'écriture avec des publics éloignés du livre et de la lecture, faisant face à la précarité ou à des situations difficiles, voire tout à fait marginalisés et exclus socialement.

Alors je ne sais pas ce que je retire de ces séances d'ateliers d'écriture [...], sauf que l'intensité même de ces séances, l'énoncé de la ville, ou, ici, la dure découverte des dégâts de l'intériorisation des violences ou de la relégation subie, me déplacent dans mon être au monde⁵⁸.

Le témoignage qu'il livre à propos de ces interventions est édifiant, notamment en ce qui concerne la richesse des échanges et des textes produits⁵⁹. Ce type d'initiatives trouve un réel intérêt non seulement dans ce qu'elle peut offrir au public (curiosité, revalorisation, liberté, investissement, expérimentation, découverte de soi, amitiés nouvelles etc.) mais aussi dans ce « déplacement » de l'artiste lui-même que François Bon évoque. Les petites transformations intérieures qu'il opère en chacun révèlent le caractère indispensable de ces confrontations entre artistes et public, et cette faculté d'engendrer un point de vue inédit et décapé sur le monde. Dans le texte qu'il consacre aux résidences, François Bon évoque d'ailleurs l'importance et l'évidence du rôle social que peut avoir l'écrivain par le biais de ce type de dispositif, tout en questionnant la façon dont cette intervention peut et doit être pensée.

C. Créer ensemble

L'organisation d'une résidence artistique en bibliothèque peut s'accompagner d'une offre d'activités de création à destination du public. Des ateliers sont alors organisés par l'artiste, permettant à quiconque de s'initier au théâtre, à la danse, au dessin, à l'écriture ou à l'adaptation cinématographique par exemple. Parfois, ces

⁵⁸. *Ibid.*

⁵⁹. François Bon a d'ailleurs écrit un livre consacré aux ateliers d'écriture, *Tous les mots sont adultes* (Fayard, 2005), où il propose une méthode pour mener de tels ateliers, avec de nombreux extraits de textes et des propositions d'écriture commentées.

ateliers peuvent être constitutifs du projet de résidence, fondé sur l'élaboration d'une œuvre faite à plusieurs, produite en collaboration grâce au rassemblement d'individus n'ayant pas nécessairement l'habitude de la pratique artistique. Ce versant participatif n'est pas sans rappeler une tendance plus globale de notre société, qui a mis en valeur, depuis une dizaine d'années, une volonté d'intégrer les citoyens à la vie politique et sociale en les sollicitant par le biais de comités consultatifs ou d'assemblées locales, afin de les intégrer au processus décisionnel et de les rendre actifs vis-à-vis du monde politique. Dans le champ artistique, cette démarche est aussi très répandue, et renverse les rapports traditionnels à l'œuvre en ce domaine. Pour certains, elle est une réponse aux interrogations posées par l'échec de la démocratisation culturelle : les propositions de médiation avec le public visent en effet à abolir la distance qui les sépare parfois du champ culturel en leur permettant de se saisir eux-mêmes des moyens de production et de devenir auteurs et créateurs. Aussi le succès de cette pratique peut-il être lu comme une tentative visant à désamorcer l'élitisme culturel et comme une solution proposée pour élargir et diversifier le public fréquentant les établissements culturels. En tous les cas, nombreux sont les élus qui se sont emparés de cette pensée du « co-construire » pour mettre en place des projets participatifs dans leurs collectivités.

Dans la sphère culturelle et artistique, les initiatives permettant au public de participer à un projet de création en prenant part à sa production opèrent ce renversement des rôles entre l'artiste et le public. Traditionnellement, l'artiste est considéré comme l'auteur de l'art, avec cette idée d'une paternité unique, valorisée et protégée par le droit d'auteur – et parfois même sacralisée ; de l'autre côté se trouve le spectateur ou le public, qui aurait un rôle de récepteur passif vis-à-vis de l'art, destinataire à toucher ou à séduire mais ne détenant pas la même légitimité qu'un professionnel du domaine en question. La démarche participative renverse ce rapport et fait passer le public du côté de la création :

Ce dernier peut ainsi être amené à se déplacer, à prendre la parole, voire à occuper un rôle lors d'une représentation. Parallèlement, sur le long terme, elle cherche à modifier les représentations des acteurs, particulièrement les stéréotypes liés à la figure de l'artiste et à la production d'une œuvre. Ainsi les Subsistances expliquent qu'elles mettent en place des ateliers de pratique pour les amateurs, parce que « faire transforme la manière de voir ». L'implication du public vise donc autant les actions que les représentations des acteurs - leurs manières de voir l'œuvre artistique - ces dernières créant souvent un blocage plus délicat et plus persistant à la fréquentation d'un lieu culturel⁶⁰.

L'idée phare sur laquelle repose l'art participatif est qu'on ne comprend jamais aussi bien ce que l'on connaît et pratique intimement. L'expérience et l'investissement personnels dans la démarche artistique seraient bien plus efficaces que toute autre forme de sensibilisation abstraite ou pédagogie théorique fondée sur l'enseignement et la transmission. Tout comme les Subsistances, d'autres institutions culturelles ont choisi de développer des ateliers participatifs visant à immerger les spectateurs dans un univers afin d'en expérimenter les codes et d'en

⁶⁰. Chloé Tournier, *Les démarches participatives en art. Évolution des rôles et des représentations des différents acteurs impliqués dans un projet artistique participatif*, IEP Lyon, mémoire, 2008, p. 8.

vivre les sensations. Au théâtre national de Chaillot, il existe un véritable « Art d'être spectateur » impliquant une posture nouvelle du public, qui est incité à participer à des ateliers de pratique avec des chorégraphes ou des metteurs en scène, lui permettant d'appréhender autrement leur spectacle. Ainsi peut-on découvrir l'univers d'Angelin Preljocaj en s'initiant avec lui à la danse, ou passer de « curieux samedi » en compagnie d'artistes nous immergeant dans des esthétiques diverses. Des bals dirigés par des chorégraphes et ouverts à tous sont également organisés. Ce type d'animations existe également à la Maison de la danse à Lyon, qui organise également des « échauffements de spectateurs » : il s'agit de se préparer au spectacle en échauffant son corps et en le rendant « disponible à l'émotion du mouvement dansé » par l'exploration des thèmes chorégraphiques et gestuels développés dans le spectacle.

Ainsi, de multiples propositions sont faites aux spectateurs pour prendre part plus activement à la réception d'une œuvre et s'investir plus avant dans sa compréhension. Cet engagement est physique : il exige la présence et la disponibilité du spectateur, qui devient lui-même le relais d'expérimentations dansées, chantées, écrites... Valoriser ce partage de la production artistique est le moteur d'un artiste tel que Nicolas Frize :

*Oui, l'œuvre est ancrée dans un espace/temps, qui peut être le territoire local, le territoire des gens – un territoire mental, affectif, professionnel –, ou encore, plus généralement, le territoire du sujet. C'est le meilleur public, celui qui vient écouter l'aboutissement d'un travail dans lequel il a été engagé. L'intérêt d'écouter une œuvre musicale, de regarder une peinture, c'est aussi d'y être invité dans tous les sens du terme, la rencontrer, lui parler, qu'elle vous parle. Je trouve plus intéressant d'avoir un public instruit et actif, qui s'intéresse réellement au sujet dont l'œuvre parle, que de remplir une salle avec des gens qui sortent le soir.*⁶¹

Le lien tissé avec le public durant ce temps de convergence peut donc être le moyen d'une appropriation par le public lui-même des moyens de production d'une œuvre, d'une saisie des potentialités de création. En cela, l'entrée de l'artiste dans la résidence est symbolique de l'entrée de l'œuvre dans l'espace personnel des individus, de son irruption dans leur « territoire » (« un territoire mental, affectif, professionnel »). Ce public devenant alors « engagé », « instruit et actif », se trouve investi dans un projet artistique qu'il peut modeler à sa guise, et sur lequel il a une influence. Outre la plus grande satisfaction pour l'artiste lui-même telle qu'elle est ici mentionnée par Nicolas Frize, on pourrait aussi avancer l'hypothèse d'un plaisir démultiplié pour le public participant au projet, et à son désir potentiel de s'investir ailleurs après une telle expérience, dans un mouvement de cercle vertueux favorisant la dynamique de projet. Car la participation à un projet artistique, selon ceux qui défendent cette conception, induit une transformation du regard porté sur l'art.

Il s'agit de la mise en mouvement, déstabilisation, élargissement, interrogation, reconstruction, de cette relation même, en la déplaçant à la fois dans sa nature (non plus le livre, mais l'écriture, non pas l'objet fini,

⁶¹. *Gestes*, n° 5, 2008.

*mais ce pourquoi on le crée) et dans son fait relationnel : avec la présence et l'intervention de l'auteur, c'est la pratique qu'on ouvre, et qu'on partage.*⁶²

Mais la question de l'implication du public dans la démarche artistique a pu être contestée et remise en cause : nombreux sont les détracteurs d'une telle posture qui considèrent que cette création mise à la portée de tous ne peut produire des œuvres d'art, et que les pratiques amateurs n'ont pas la légitimité de véritables créations.

II. FAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE, UN ACTEUR ESSENTIEL DU MONDE ARTISTIQUE

A. Entretenir les liens entre artistes et bibliothèques

Bien souvent les professionnels des bibliothèques s'interrogent sur la façon dont ils sont perçus par le public : quelle est l'image des bibliothèques, son aura, quelles sont les craintes qu'elle inspire, les sentiments qu'elle fait naître. Des études sociologiques tentent ainsi de cerner cette appréciation des usagers et des non-usagers sur l'institution de la bibliothèque. Ces questionnements sont utiles pour attirer dans les établissements un public toujours plus nombreux et varié : en sachant plus précisément ce qui attire et ce qui rebute, en se faisant une idée claire des points forts et des points faibles d'un réseau, d'un service ou d'un bâtiment, les bibliothécaires sont mieux armés pour établir de nouvelles stratégies visant à les rendre plus attractifs. Garder à l'esprit les attentes d'un public acquis ou potentiel rend possible cette remise en cause nécessaire permettant d'analyser la façon de changer, d'évoluer, en s'adaptant par exemple aux exigences nouvelles des individus et aux transformations de leurs pratiques culturelles.

Mais n'est-il pas également important pour les professionnels des bibliothèques de se demander comment ils sont perçus par les artistes eux-mêmes ? Puisque ce sont eux qui nourrissent, pour partie, les fonds des bibliothèques par leurs créations musicales, cinématographiques, littéraires et parfois picturales ou plastiques avec les artothèques, ce questionnement sur l'image ne devrait-il pas aussi les concerner ? S'il nous semble essentiel que la bibliothèque soit attentive à la qualité de sa relation avec le public, il paraît également important qu'elle se soucie du rapport qu'elle entretient avec celles et ceux grâce à qui elle peut véritablement exister et qui la rendent vivante.

Entretenir ou restaurer une relation de confiance avec les artistes implique de savoir les accueillir, d'être pour eux des collaborateurs de confiance afin que la bibliothèque soit un lieu vivant où l'art puisse trouver toute sa place et sa puissance d'expression. Si le souhait d'un lien de qualité entre monde de l'art et monde des bibliothèques semble aller de soi, reste que les deux univers ne semblent pas toujours très familiers l'un de l'autre, et qu'un certain cloisonnement

⁶². François Bon, « De quelques paradoxes sur les résidences d'écriture », *op. cit.*

les empêche parfois de dialoguer plus intensément. Il n'est pas rare de constater une grande méconnaissance du milieu de la lecture publique de la part de certains artistes ou acteurs du monde de l'art ; et inversement, les bibliothécaires ne sont pas toujours au fait des débats en cours dans le milieu des arts. Cette méconnaissance est dommageable en tant que telle, mais aussi parce qu'elle tourne parfois en défaveur des bibliothèques et de leurs acteurs, notamment en comparaison avec l'image prestigieuse dont bénéficient plus spontanément les conservateurs de musées.

L'écrivain Anne Savelli raconte que son rapport à la bibliothèque n'a pas toujours été simple : durant une période de sa vie, elle s'y est sentie exclue, ne pouvant pas venir y travailler comme elle le voulait à cause du bruit et de l'agitation qui y régnaient. Mais l'expérience de sa résidence lui a permis de retrouver ce lien de confiance et d'estime qu'elle avait perdu, en explorant toutes les facettes de la vie des bibliothèques. De la même façon, la photographe Aurélie Pétreil aurait découvert l'univers des bibliothèques grâce à sa résidence effectuée à l'Enssib, et à sa participation au livre *Tours et détours en bibliothèque : carnet de voyage* publié aux Presses de l'Enssib⁶³. Pascale Lefebvre quant à elle, suite à sa résidence à Strasbourg, a gardé l'envie de collaborer avec les bibliothèques, qui lui paraissent être un lieu évident pour la valorisation artistique quelle qu'elle soit. « La bibliothèque est une mine pour les artistes, une ville de l'imaginaire et de la création », dit-elle.

En devenant un véritable partenaire de l'artiste et de la création, la bibliothèque remplit donc parfaitement la mission qui est la sienne, favoriser l'accès de tous à la culture, tout en se nourrissant de l'intérieur et en consolidant ses propres fondations.

B. Des artistes en demande

Pour les artistes, la bibliothèque est un lieu qui offre l'opportunité de découvrir d'autres publics. Cette plongée dans un milieu nouveau est stimulante tant humainement qu'artistiquement. L'installation de Cécile Léna « L'espace s'efface », dont nous avons déjà parlé⁶⁴, a tourné dans divers établissements culturels : théâtres, centres d'art, librairies et salles de spectacle... Mais pour l'artiste, c'est le passage de son œuvre en bibliothèque qui a été le plus marquant et le plus décisif. Il a constitué un moment fort et chaleureux qui a changé sa vision de la bibliothèque, et qui lui a donné envie de collaborer à nouveau avec les bibliothécaires. Selon elle, le public qu'elle a pu y toucher est en effet un public plus varié que celui qui se rend habituellement au théâtre ou dans une salle de concert. Le bouche à oreille dans le quartier a très bien fonctionné pour son installation, lui permettant de rencontrer de nombreux usagers ayant entendu parler de son travail par des amis ou des voisins. Ce mode de diffusion de l'information peut être extrêmement efficace, fonctionnant davantage pour les bibliothèques de

⁶³. Ce livre réunit les textes de 19 écrivains qui répondent chacun à leur manière à la question « une bibliothèque pour faire quoi ? », composant ainsi un portrait à multiple facette de ce lieu public. Les photographies d'Aurélie Pétreil donnent un ancrage visuel à ce *Carnet de voyage*.

⁶⁴. Voir p. 23.

quartier très ancrées dans un territoire ou un quartier⁶⁵. Les nombreux enfants et adolescents présents dans ces bibliothèques ont également joué un rôle décisif dans son succès et dans l'effervescence qui a pu se produire autour de cette création : car ce sont souvent eux qui ont amené leurs parents dans la bibliothèque, et ces derniers qui, enthousiasmés par l'exposition, ont pu eux-mêmes attirer d'autres visiteurs⁶⁶.

La rencontre avec ce public nouveau est vécue de façon très positive par les artistes. La résidence permet cette émulation parce qu'elle installe un artiste dans une situation inédite, propice à la découverte. Elle le sort temporairement du cadre dans lequel il évolue quotidiennement, pour le mettre dans une situation de « nouvelle donne humaine » qui va stimuler son désir de connaître et de créer. De nombreux artistes sont attirés par les résidences pour ces raisons : elles sont en effet de fabuleuses opportunités de changer d'horizon et de commencer un nouveau projet de création.

Ce contact les enrichit et bouleverse parfois leur représentation du monde, nourrit leur inspiration et renforce leur détermination à créer. Il peut parfois aboutir à l'émergence d'autres projets de création. Après un atelier d'écriture, François Bon s'enthousiasme par exemple que sa compréhension du monde « a été différée, augmentée, aiguisée⁶⁷ ». L'expérience vécue par Pascale Lefebvre lors de sa résidence à Strasbourg a été si intense qu'elle dit avoir eu besoin de créer autre chose, en marge de son travail dans les bibliothèques de la ville. Son œuvre intitulée *Les Palimpsestes*⁶⁸ est le fruit de ce besoin qu'elle a ressenti, durant les neuf mois de son séjour, de raconter cette expérience humaine : on croise dans ces peintures des personnages, des lieux, des souvenirs de cette période d'effervescence.

Ce sentiment familier de l'auteur qui, dans la bibliothèque, « se sent chez lui », est peut-être un but à atteindre. Être un lieu estimé par les écrivains et les artistes, un lieu où ils se sentent en sécurité, dans des vies pas toujours simples, est aussi une raison d'être fondamentale de la résidence, un argument de poids à mettre en avant pour développer des projets avec eux : leur donner des espaces d'inspiration et de création, des « chez eux » où ce qu'ils sont est reconnu et valorisé.

C. Affirmer son rôle d'acteur culturel : la logique partenariale

Comme nous le verrons plus loin, l'organisation d'une résidence artistique en bibliothèque requiert bien souvent de tisser des liens de partenariats avec d'autres

⁶⁵. C'est d'ailleurs pourquoi Cécile Léna avait décidé de s'installer pour des périodes relativement longues (une semaine minimum) dans les différents lieux où elle a pu exposer son dispositif.

⁶⁶. L'exposition était ouverte à partir de huit ans.

⁶⁷. François Bon, « De quelques paradoxes sur les résidences d'écriture ».

⁶⁸. Voir ces œuvres de « débordement » sur le site de Pascale Lefebvre :

<http://www.pascale-lefebvre.fr/tiroirhuilepalimpsestes.html>.

établissements culturels, notamment dans le cadre d'attribution de subventions⁶⁹. Bien souvent, des liens privilégiés se tissent spontanément avec d'autres acteurs culturels du territoire, permettant d'instaurer un dialogue fécond entre des institutions aux ambitions communes, mais dont les publics ou les moyens d'action se distinguent. Lorsque de tels partenariats se mettent en place, les artistes en résidence ont alors l'occasion de circuler dans ces lieux variés de diffusion culturelle et artistique : ils ont par exemple la possibilité d'y intervenir ponctuellement tout en poursuivant leur travail de résidence dans l'établissement principal où ils se sont engagés. Lors de sa résidence à l'espace 1789 à Saint-Ouen⁷⁰, Olivia Rosenthal a pu intervenir à plusieurs reprises, entre autres lieux, à la bibliothèque Persepolis afin d'y rencontrer le public.

À l'occasion des résidences d'art vivant accueillies à la médiathèque de Vaise, les bibliothécaires en charge du projet ont pu mettre en place un partenariat avec le théâtre nouvelle génération (TNG), afin de permettre à la troupe en résidence de bénéficier d'une semaine de répétition chez eux et de participer à un festival organisé par le théâtre. Lors de la résidence de la troupe Soulier Rouge, un partenariat avait également été contracté avec le musée Gadagne ainsi que le théâtre Guignol et la biennale Moisson d'Avril⁷¹. Ces collaborations, d'après Fanette Perret, bibliothécaire en charge des résidences et du département « Arts vivants », renforcent la pertinence de ces dispositifs en confirmant leur ancrage sur le territoire. Elles favorisent la circulation des publics et donnent une meilleure visibilité aux artistes tout en leur permettant de développer leur réseau. Elles ont aussi l'avantage de permettre une mutualisation des moyens et des forces de travail, dans une véritable dynamique d'émulation. Cette implication dans la vie de la ville ne peut qu'être bénéfique pour la médiathèque elle-même.

⁶⁹. Voir la quatrième partie « L'organisation d'une résidence : de la conception du projet à sa mise en place », p. 55.

⁷⁰. L'Espace 1789 est un lieu de création et de diffusion pluridisciplinaire et un cinéma d'art et d'essai au cœur de Saint-Ouen. Il est équipé de deux salles polyvalentes et d'un hall d'exposition, et propose tout au long de l'année une programmation variée de cinéma (salle classée art et essai, label jeune public, label Recherche et patrimoine), de spectacles (théâtre, concerts, danse) et d'expositions. L'espace accueille chaque année trois résidences de création, en danse, musique et théâtre.

⁷¹. Moisson d'Avril est une biennale internationale de marionnettes.

QUATRIÈME PARTIE - L'ORGANISATION D'UNE RÉSIDENTE : DE LA CONCEPTION DU PROJET À SA MISE EN PLACE

Chaque résidence est unique et ses modalités de réalisation dépendent des objectifs de l'établissement, du projet de l'artiste et de ses attentes, ainsi que du fonctionnement propre à la collectivité et des personnalités qui y travaillent. S'il est difficile d'élaborer un mode d'emploi de la résidence, qui limiterait ses champs d'exploration et contraindrait les initiatives venant déborder un cadre préexistant, un certain nombre d'éléments peuvent être recensés afin de donner des repères concrets à qui souhaiterait organiser un tel événement.

Bien évidemment, les acteurs concernés par les dispositifs de résidence varient selon les domaines artistiques choisis (littérature et écriture, arts plastiques, spectacle vivant, musique, cinéma, arts numériques, créations transdisciplinaires etc.), comme nous le verrons plus loin. Il est donc impératif de bien connaître les organismes agissant dans ces différents champs afin de trouver les aides adéquates et les partenaires appropriés. De même, la connaissance du statut des créateurs, qu'ils soient écrivains, peintres ou danseurs, est un préalable à la démarche d'accueil d'un artiste dans son établissement. Face à cette diversité d'acteurs et de situations, des problématiques communes aux différents types de résidences existent néanmoins, que les bibliothèques doivent s'approprier comme autant de balises rythmant la mise en place et l'organisation concrète d'un tel projet.

I. LA PHASE D'ANALYSE ET DE PREPARATION

A. Conception et expertise préalable

Les différents types de résidence

Avant de s'engager dans la mise en place d'une résidence, il est important de réfléchir aux motivations qui sous-tendent ce choix. Il faut en effet garder à l'esprit que d'autres modes d'accueil d'écrivains ou d'artistes peuvent être plus adaptés, en fonction du contexte et de la collectivité : les interventions ponctuelles notamment, sont autant de possibilité d'offrir au public des occasions de rencontres et de découvertes. Lectures ou performances, conférences ou tables rondes, signatures ou rencontres informelles... les choix sont variés pour mettre en relation usagers et créateurs. Ces événements ponctuels ont l'avantage de la flexibilité et d'un engagement moins fort de la structure d'accueil vis-à-vis de l'artiste, puisque l'expérience ne dure a priori que le temps de l'atelier ou de la rencontre en question. Mais ce caractère éphémère est aussi une limite, puisqu'il empêche un véritable ancrage dans le territoire et un travail plus approfondi de découverte d'un environnement particulier ; le lien tissé avec les usagers et la population est rendu plus difficile lorsque le contact est discontinu ou irrégulier, voire très exceptionnel.

La résidence quant à elle permet d'effectuer cette mise en relation dans le temps et rend possible ce nouveau rapport à l'espace. On distingue généralement le « séjour » de la résidence par ce critère de durée, le séjour étant inférieur à deux mois. La circulaire ministérielle n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences et à destination des Drac⁷² établit une typologie des résidences artistiques en fonction des diverses finalités qu'on lui assigne⁷³.

La **résidence de création** donne « à un artiste ou à un groupe d'artistes les conditions techniques et financières pour concevoir, écrire, achever, produire une œuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original, et y associer le public dans le cadre d'une présentation⁷⁴ ». Elle a pour finalité principale le travail de création de l'artiste : tout son temps y est consacré, avec une séance ou deux de présentation de l'œuvre au public. Pour la structure d'accueil, l'objectif de ce dispositif est bien de soutenir et d'encourager la création contemporaine.

Néanmoins, ce type de résidences est souvent accompagné de temps de médiation avec le public permettant de dévoiler le processus de création, comme le précise aussi la circulaire : « Par ailleurs, autour du temps propre de la création ou de l'expérimentation, élément majeur et généralement clos aux regards extérieurs, la résidence de création et de recherche doit aussi permettre de développer des actions de rencontre avec les publics de nature à présenter les éléments du processus de création tout au long de l'élaboration de l'œuvre. Pour un bon équilibre artistique de l'opération, ces actions doivent toutefois demeurer secondaires par rapport au temps global de la présence des artistes, sauf lorsque la démarche de création l'induit spécifiquement⁷⁵. » Selon le degré d'intervention de l'artiste et le projet de médiation qu'il porte, ce genre de résidences peut aussi être appelé « **résidences à projet artistique et culturel** » par certains organismes : le projet artistique reste prioritaire, mais le projet culturel développé par la structure à partir du travail de l'auteur est aussi pris en compte lors de la programmation.

La **résidence de diffusion territoriale** « a pour objectif de sensibiliser un territoire au domaine esthétique auquel se rattache l'activité des artistes accueillis, sans exclure toutefois les projets pluridisciplinaires⁷⁶ ». Elle s'inscrit dans une perspective de développement local, avec comme principal objectif de diffuser une œuvre et de sensibiliser un nouveau public au domaine concerné. Des lectures, rencontres, expositions ou d'autres actions de médiation (ateliers, interventions scolaires) sont organisées afin de toucher des publics divers et de favoriser la transmission et la diffusion sur tout le territoire.

⁷². Voir annexe 2, p. 86.

⁷³. Voir également le guide pratique *Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence*, conçu et réalisé par Yann Dissez, coédité par ÉCLA Aquitaine, le CRL Bourgogne, Livre et lecture en Bretagne, CICLIC, Le Motif, le CRL en Limousin, le CRL de Lorraine, le CRL de Basse-Normandie, l'ARL Haute-Normandie, le CRL Pays de la Loire, l'ARALD, la FILL, 2012.

⁷⁴. Circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006, voir annexe 2, p. 86.

⁷⁵. *Ibid.*

⁷⁶. *Ibid.*

Enfin, **la résidence-association** « répond au souhait d'installation d'un ou plusieurs artistes, d'une compagnie ou d'un ensemble constitué et à la nécessité d'une présence artistique de longue durée dans un établissement culturel⁷⁷ ». Elle implique un engagement durable de l'artiste, de la structure d'accueil et des autres partenaires, intégrant cette action dans la politique culturelle de la ville, avec pour mission à la fois de créer, de diffuser et de sensibiliser. Les artistes sont associés plus intimement à la politique d'action culturelle et de développement des publics de la structure d'accueil, et s'engagent pour une action de deux ou trois années.

Ces trois types de résidences présentés par le ministère de la Culture et de la Communication définissent des cadres clairs permettant de circonscrire le champ d'action des organisateurs et des participants. Néanmoins, la résidence est aussi intéressante par sa flexibilité et il est donc possible de conjuguer différents objectifs et registres d'actions pour expérimenter de nouveaux dispositifs⁷⁸. En tous les cas, la clarté et la transparence entre les différents protagonistes sont évidemment indispensables à la réussite du projet.

Légitimité des résidences d'artistes au sein de la politique d'action culturelle de l'établissement

L'organisation d'une résidence d'artiste ne peut se concevoir qu'au regard de la programmation générale de l'établissement : elle y est liée de façon intrinsèque. La cohérence entre les objectifs revendiqués par la politique d'action culturelle mise en place et le projet de résidence est la condition indispensable à un événement réussi. C'est grâce à cette harmonisation que la bibliothèque va pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, infléchir l'image qu'elle veut donner d'elle et renforcer l'identité de l'établissement. À défaut d'affirmer ce lien, le risque est grand de donner l'impression d'un événement artificiel, imposé sans raison, ne correspondant pas à l'esprit du lieu et le dénaturant.

Il ne s'agit pas en effet d'inviter des artistes pour le plaisir de l'invitation et l'amour de l'art, mais plutôt de répondre à un objectif que s'est fixé la bibliothèque, dans son projet d'établissement ou dans les ambitions culturelles qu'elle porte de façon plus générale, au moyen du projet de création d'un artiste en particulier. Ainsi, accueillir un artiste en résidence, c'est tisser et renforcer le fil qui relie les différentes propositions faites au public, c'est bénéficier de son regard, de son imagination, pour stimuler un débat important pour l'établissement, pour rassembler des énergies communes, ou initier des vocations et des solidarités. L'accueil d'un artiste en résidence demande à ce qu'une réflexion sur l'ancrage du projet dans la politique de l'établissement soit menée au préalable. C'est d'ailleurs la logique qu'implique tout événement d'action culturelle quel qu'il soit :

Cela veut dire penser la programmation comme une des manifestations et une des déclinaisons de la politique générale de l'institution, en lien étroit avec

⁷⁷. *Ibid.*

⁷⁸. Parmi les autres formes que peut prendre la résidence, on compte par exemple la résidence itinérante (déplacement de l'artiste sur plusieurs sites), la résidence croisée (échange d'accueil d'artistes entre deux lieux) ou la résidence partagée (plusieurs artistes sur un même temps, avec un versant pluridisciplinaire).

*les problématiques inscrites dans le projet d'établissement, en articulation profonde avec les missions et les objectifs qui sont les objectifs généraux de la bibliothèque, en matière de politique documentaire, politique de services aux publics, politique de coopération au niveau national et international, politique de développement*⁷⁹.

Cette articulation nous semble essentielle pour donner un sens au séjour de l'artiste dans la bibliothèque. Elle permet notamment d'éviter une satellisation et un morcellement des propositions faites aux usagers en matière d'animation et de médiation. En cela, nous pouvons dire qu'il est nécessaire d'écarter les résidences d'artistes qui ne correspondraient pas aux objectifs de la politique générale de l'établissement.

Définition du projet : les objectifs de la résidence

Les objectifs d'une résidence peuvent être très nombreux : valoriser le travail d'un artiste, lui offrir un lieu de répétition pour la création d'un spectacle, porter un projet en résonance avec le territoire, mettre en lumière un événement particulier de la ville, soutenir la création contemporaine... Il importe de définir très précisément les raisons principales qui animent le projet, au regard de la politique générale de la bibliothèque et de ses ambitions en matière d'action culturelle.

Nous avons vu également que l'organisation d'un tel projet pouvait prendre en considération des facteurs internes à la bibliothèque : déménagement, rénovation, changement de projet d'établissement, événement particulier pour la municipalité que les établissements culturels ont pour mission de souligner... Autant de moments qui peuvent être l'occasion de faire venir un artiste par le biais d'une résidence. Celle-ci se caractérisant par un travail sur un temps continu et relativement long, elle est propice à l'accompagnement par un regard extérieur, un point de vue neuf et distancié avec les événements.

Du côté de la structure d'accueil, les motivations pour accueillir un artiste en résidence peuvent être de différentes natures : concrétiser un projet particulier que l'artiste va prendre en charge et qui prend sens dans l'ensemble de la bibliothèque, participer activement à la promotion de la création contemporaine, dans une démarche de valorisation et d'engagement de la bibliothèque, dynamiser sa structure, accroître sa visibilité et son rayonnement, sensibiliser les publics, développer ses liens avec les autres établissements culturels... Du côté de l'artiste, le souhait de prendre part à une résidence peut être sous-tendu par un besoin d'ordre financier ou matériel, l'accueil en résidence permettant alors de continuer un travail de création sans avoir à se soucier de l'investissement qu'il représente. L'envie de partager et de faire connaître son travail en rencontrant des lecteurs et des spectateurs et en échangeant avec eux peut bien évidemment aiguillonner un artiste, qui peut aussi tout simplement chercher dans une résidence le dépaysement, l'expérimentation d'une posture nouvelle, l'occasion de renouveler son inspiration en quittant son lieu de vie habituel.

⁷⁹. Emmanuèle Payen, *L'action culturelle en bibliothèque*, B. Huchet et E. Payen (dir.), *op.cit.*, p. 34.

La réflexion sur le public visé et le choix de l'artiste

Une résidence d'artiste a souvent pour principal objectif de mettre en relation artistes et public. Pour que celui-ci soit le plus vaste possible, une stratégie de communication efficace va devoir être conçue afin de mettre en lumière la présence et le travail effectué par le résident. La bibliothèque, bien entendu, peut souhaiter profiter de cet attrait nouveau donné par le projet pour consolider ses liens avec le public, fidéliser les plus volages, rassurer les plus fidèles, ou encore attirer de nouveaux venus. La réflexion sur le public visé par la résidence, menée en amont du projet, est essentielle : la bibliothèque a-t-elle comme priorité de satisfaire son public en choisissant de s'adapter à lui, en lui proposant un projet dont elle sait qu'il sera accepté et compris, assurant ainsi le succès de la résidence ? Ou bien va-t-elle chercher à se faire connaître auprès d'une partie du public qui ne la fréquente pas, ou ne la connaît pas encore ?

Outre ces réflexions nécessaires sur le public, l'accueil d'un artiste en résidence suppose de bien connaître son œuvre et d'être attentif à ses souhaits et à ses motivations lors des rencontres préliminaires. Ses qualités humaines et relationnelles doivent être appréciées, en particulier dans les résidences qui font une place à la médiation, dans la mesure où il sera alors amené à être en contact direct avec le public. Sa capacité à intervenir en public et à animer des ateliers conditionnent le succès de la résidence.

En tous les cas, il est important d'établir avec précision, en concertation avec l'artiste, les missions de chacun durant toute la durée de la résidence, et ce à quoi s'engage chaque partie. Cette formalisation est nécessaire et évitera bien des confusions et des dysfonctionnements. Il peut également être intéressant de travailler en amont sur les risques possibles ou les limites de l'action de chacun. Il s'agira par exemple d'éviter de mettre l'artiste dans un rôle qui n'est pas le sien (celui de médiateur professionnel par exemple), ou bien de surcharger son emploi du temps, de l'instrumentaliser dans un conflit ne concernant que la bibliothèque, ou de le placer dans une situation délicate.

La recherche d'artistes se fait en général de façon informelle, et le bouche à oreille est d'autant plus approprié qu'il permet de se renseigner sur des éléments dont il est plus difficile de s'assurer lors d'un entretien ou d'une rencontre formelle (qualités humaines, motivation, tempérament et fiabilité du résident potentiel par exemple). Un grand nombre de projet est issu du hasard des rencontres et de l'activation du réseau, dans un milieu où les acteurs du livre et de l'art sont amenés logiquement à se croiser et à se connaître. Il émane parfois d'un coup de cœur de l'artiste pour la structure et ses projets, ou d'une rencontre enthousiasmante entre deux personnalités. Il est également possible de lancer un appel à projet lorsque le profil du ou des artistes recherchés est plus précis. Il s'agit alors de faire connaître le projet en utilisant une communication appropriée (visant par exemple les structures, les lieux, les associations ou les sites internet où sont susceptibles d'évoluer les types d'artistes recherchés) et de procéder à une étude des candidatures afin de sélectionner un résident. Une telle procédure est menée par exemple par les bibliothécaires de la médiathèque de Vaise lors de leur recherche annuelle de compagnies d'art vivant pour une résidence. Cette méthode leur permet de recevoir les candidats en amont et de clarifier avec eux certains éléments importants du dispositif (rémunération, utilisation de la salle de spectacle

pour les répétitions, conditions de la restitution de la résidence, possibilités de médiation et de participation à la vie de la bibliothèque etc.)⁸⁰.

Objectif à tenir ou résidence libre ?

Le choix de fixer un objectif concret à l'artiste en résidence (texte à écrire, œuvre à réaliser, spectacle à monter) dépend d'abord des conditions fixées par le financeur du projet, puis, s'il n'exige rien lui-même, d'une décision commune entre l'artiste et la bibliothèque. Si certaines personnes se sentiront trop contraintes par l'obligation d'un résultat sur lequel elles devraient s'engager, d'autres préféreront justifier et répondre aux moyens économiques engagés dans le projet en assumant pleinement l'idée d'un travail à réaliser pour le compte de la structure d'accueil. Le sentiment d'être redevable et la volonté de montrer l'utilité de la résidence les amènent à accepter l'idée d'un suivi et de comptes à rendre. Il nous semble en tous les cas importants de savoir moduler ces exigences de résultat, et de favoriser la liberté de l'artiste en résidence en le soustrayant à tout excès de pression : le lieu de la création doit aussi être celui de l'essai gratuit, de l'erreur ou de l'inachevé. Il paraît difficile de favoriser la création artistique en l'adossant systématiquement à la notion d'efficacité, d'ailleurs peu pertinente en la matière. Mais cette donnée dépend évidemment des personnalités de chacun ; l'essentiel étant de formaliser l'accord conclu entre l'artiste, la structure d'accueil et les éventuels partenaires.

B. Financements et partenariats

La mise en place d'un projet de résidence exige d'évaluer le budget et d'estimer les moyens nécessaires à sa concrétisation. Étant donné la faiblesse des recettes propres que peut apporter ce genre d'événements (éventuelle billetterie organisée à l'occasion d'un spectacle de sortie de résidence, vente de livres lors d'une rencontre d'auteur), la recherche de financement occupera une place importante dans l'ensemble des tâches assignées aux organisateurs.

Les bourses d'organismes publics

Les collectivités territoriales, communes, villes, communautés d'agglomérations, mais aussi et surtout conseils généraux et régionaux, sont les sources de financement les plus courantes pour les résidences d'artistes. Leur intérêt pour ce type d'événements provient en grande partie de la plus-value apportée par la présence d'un artiste sur le territoire, du dynamisme et de l'image valorisante qu'il draine, aussi bien en termes d'attractivité que de lien social. Nombreuses sont les collectivités qui favorisent de telles initiatives et mettent en place des dispositifs de subventions aux résidences, quels que soient le domaine concerné et les structures d'accueil visées. Le conseil général de la Seine-Saint-Denis par exemple, a développé un dispositif d'aide à la résidence d'écrivains par le biais d'un système de bourse⁸¹ « avec pour objectif majeur de faire accéder un public plus nombreux et plus diversifié aux formes contemporaines de la littérature, tout en aidant la création ». Cinq à huit auteurs de champs de création variés (fiction, essai, poésie, théâtre, bande dessinée, littérature jeunesse) peuvent bénéficier

⁸⁰. Voir l'appel à candidature pour la résidence 2012-2013, annexe 4, p. 97.

⁸¹. Programme intitulé « Écrivains en Seine-Saint-Denis ».

chaque année de cette aide en s'associant avec des structures culturelles ou sociales, pour mener un projet de création tout en accomplissant un travail de médiation adressé à des publics nouveaux. Les croisements entre différents champs artistiques ainsi que les résidences collectives ou croisées (écrivain/chercheur) sont encouragés, et visent à développer des logiques partenariales fédérant les forces locales du territoire. Le financement par le CG consiste en l'attribution d'une bourse d'environ 15 000 euros pour un an (somme variable selon la durée de la résidence et la nature du projet), avec la prise en charge d'un certain nombre de frais de communication liés à la résidence. Les frais relatifs à l'invitation d'autres artistes, lors de cartes blanches par exemple, sont à la charge de la structure culturelle associée ou de la ville.

Les conseils généraux et régionaux sont donc des acteurs dynamiques de la valorisation culturelle et artistique d'un territoire, vers lesquels il est intéressant de se tourner quels que soient l'ampleur et le rayonnement d'un projet. Lorsqu'un financement est trouvé par un autre moyen, il est possible de s'adresser à la commune ou à la communauté de communes ou d'agglomérations, qui apportent parfois des soutiens complémentaires à la structure accueillant une résidence : prêt de logement ou de matériel par exemple.

Les Drac favorisent elles aussi le développement de la création et de l'éducation artistique sur les territoires, dans tous les secteurs d'activité dont est en charge le ministère de la Culture (patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel). La circulaire ministérielle n° 2006/001 du 13 janvier 2006⁸² précise le cadre dans lequel les Drac doivent agir pour favoriser l'accueil d'artistes dans des établissements culturels, et émet un certain nombre de principes généraux de financement fondés sur l'appréciation par les Drac de la structure d'accueil (respect des préconisations de la circulaire en question par la structure d'accueil, notamment par rapport au choix des artistes et du type de résidence mis en place, vérification que la structure ne bénéficie pas déjà d'une aide étatique pour les résidences, avec une exception pour les projets originaux ou singuliers etc.).

Chaque organisme public établit des critères qui lui sont propres pour procéder à l'attribution d'une aide financière : il convient de bien examiner ces critères afin d'éviter de perdre du temps dans des démarches inutiles. Sauf exception, il faut noter que ces aides peuvent généralement être cumulées.

Les partenariats

Les partenariats institutionnels mis en place à l'occasion d'une résidence artistique correspondent généralement aux organismes financeurs. Mais d'autres types de partenariats existent, qui mettent en mouvement les forces locales du territoire, acteurs dynamiques et impliqués dans l'art, la culture ou l'éducation : associations, librairies, établissements scolaires, centres culturels, établissements pénitentiaires... Ces partenaires potentiels garantissent une meilleure visibilité pour la résidence et la possibilité d'atteindre des publics moins accessibles en agissant comme des relais. Ainsi, « collaborer avec les partenaires opérationnels requiert donc une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs, afin de

⁸². Voir annexe 2, p. 86.

pouvoir les choisir de façon pertinente et de le faire en étant reconnu et identifié⁸³ ».

Citons quelques structures particulières pour les différents types de résidences artistiques. Pour l'écriture, le CNL octroie deux fois par an des crédits de résidences⁸⁴. Les CRL, qui dépendent pour moitié des Drac et des régions, sont également des sources intéressantes de financement et des lieux de conseils pour le développement et la diffusion de projet d'écriture.

Pour les arts plastiques, les structures sont nombreuses, de taille et de nature variées. Le CNAP, établissement du ministère de la Culture qui « encourage et soutient la création en France dans tous les domaines des arts visuels : peinture, performance, sculpture, photographie, installation, vidéo, multimédia, arts graphiques, design et design graphique », donne de nombreuses informations sur les financements possibles à destination des artistes sur son site, ainsi qu'un guide établissant une liste exhaustive des structures d'accueil de résidences en France⁸⁵. Parmi elles, des associations, des musées, des fonds régionaux d'art contemporain, des centres d'art ou des centres culturels, des écoles d'art, et quelques artothèques. Certaines de ces structures collaborent avec d'autres établissements culturels de la ville pour faire rayonner la résidence, invitant l'artiste à intervenir ponctuellement dans ces autres lieux. Les bibliothèques peuvent ainsi bénéficier de la présence d'un artiste résident sans être l'organisateur principal du projet.

Pour la danse et les arts vivants, il existe de nombreuses résidences organisées par les centres chorégraphiques, écoles de danse, conservatoires, théâtres, centres culturels... Ces différents acteurs peuvent avoir envie de tisser de nouveaux liens avec la bibliothèque, en souhaitant sensibiliser son public à l'art scénique ou chorégraphique. Pour se renseigner sur les opportunités de résidences, il est intéressant de s'adresser aux organismes nationaux tels que les centres chorégraphiques de régions, ou même les scènes ou théâtres nationaux, et de guetter leurs initiatives en la matière.

Dans le domaine du cinéma, les initiatives se multiplient pour favoriser le dialogue entre professionnels du livre et cinéastes. De nombreux établissements mènent une politique active de valorisation de leurs fonds cinématographiques en organisant des projections et des rencontres thématiques avec des réalisateurs, ou même des ateliers de création cinématographiques. L'association « Bibliothèques en Seine-Saint-Denis » a par exemple noué des relations privilégiées avec l'association « Cinémas 93 » par le biais du dispositif « aide au film court en Seine-Saint-Denis », facilitant les initiatives de sensibilisation au cinéma dans les bibliothèques (projections, rencontres, débats, ateliers etc.). Ces initiatives nombreuses peuvent parfois se prolonger et aboutir à une présence plus longue du cinéaste au sein de la bibliothèque : la réalisatrice Chantal Briet par exemple, grâce au CG de Seine-Saint-Denis, a pu effectuer une résidence de janvier à juin 2012 à la médiathèque de Noisy-le-Grand, permettant à un groupe d'habitants et de

⁸³. *Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence, op. cit.*, p. 22.

⁸⁴. « Cette aide s'adresse aux auteurs et illustrateurs français et étrangers ayant au minimum une publication(ou une traduction) à compte d'éditeur relevant d'une des commissions du CNL, qui souhaitent s'engager dans un projet de résidence avec une structure, pour une durée de deux à six mois, dans le cadre d'un projet d'animation littéraire auquel ils participent, tout en poursuivant un projet d'écriture, à des fins de publication » (site du CNL) ».

⁸⁵. CNAP, *196 résidences en France, op.cit.*

travailleurs sociaux de réaliser une création collective. À Strasbourg, le cinéaste iranien Abbas Kiarostami sera en résidence à la médiathèque en janvier 2013, durant laquelle il sera au centre d'un projet de création, de production, de réflexion et de diffusion⁸⁶.

Outre ces types de partenariats, n'oublions pas de mentionner les arts numériques et les lieux qui lui sont dédiés. Certains organismes privilégient également les projets de création transdisciplinaires, à l'image du 104, de Mains d'œuvre, ou d'autres établissements que nous avons déjà évoqués plus haut⁸⁷.

Le budget

L'élaboration du budget prévisionnel demande d'évaluer au plus juste les dépenses durant la phase préparatoire, alors même que certains coûts ne sont pas encore connus ou seulement de façon très approximative. Il s'agira de chiffrer tous les postes nécessaires à la mise en place du projet, en prévoyant une marge de sécurité qui permettra de gérer les éventuels imprévus.

Deux présentations de ce budget sont possibles : le budget comptable et le budget analytique. Le premier opère une distinction des charges par nature (salaires, assurances, déplacements etc.) tandis que le deuxième distingue les coûts par destination (ateliers, soirées, fonctionnement etc.).

Les principales charges dont il faudra tenir compte pour la mise en place d'une résidence sont : les charges salariales affectées à l'organisation de la résidence ; la rémunération de l'auteur ; son hébergement ; le transport ; la restauration ; la communication ; les coûts de valorisation de l'œuvre (édition, spectacle, exposition...) ; l'achat de documentation et de livres ou d'œuvres de l'artiste ; l'achat de petit matériel pour son travail de création ainsi que pour les ateliers ou les autres événements de médiation (rencontres, lectures etc.) ; les assurances ; l'interprétariat pour les auteurs étrangers ; l'organisation des rencontres ou autres événements (rémunération des intervenants, transport, hébergement et restauration, location de mobilier, matériel son et lumière, salaires des techniciens, boissons...) ⁸⁸.

Une fois constitué, ce budget prévisionnel peut être un outil de négociation dans les discussions avec les partenaires : que peut apporter la bibliothèque, et qu'est-ce qui peut être pris en charge par les structures associées ? Une fois la résidence accomplie, le budget effectivement réalisé devra être joint au bilan d'activité et transmis aux différents partenaires du projet. Comme dans tout projet, le budget doit être assorti d'un plan de trésorerie, permettant de maîtriser les entrées et les dépenses dans le temps afin de ne pas être bloqué financièrement au moment où l'ensemble des coûts s'accumule.

⁸⁶. Cette résidence montre d'ailleurs à quel point la logique de partenariats est essentielle : elle est en effet le fruit d'un travail concerté entre les médiathèques et l'Université de Strasbourg, la Drac Alsace, la Ville de Strasbourg, les cinémas Star, la Safire (Société des Auteurs de films indépendants en région Est), le CEAAC (Centre européen d'actions artistiques contemporaines), l'association Vidéo les Beaux Jours, l'Auditorium de Musées de la Ville de Strasbourg et l'Agence culturelle d'Alsace. Voir la présentation de la résidence en annexe 1, p. 82.

⁸⁷. Voir p. 23.

⁸⁸. Cette liste n'est pas exhaustive ; il est évidemment nécessaire de l'adapter en fonction de la structure et du projet.

II. LES MODALITES PRATIQUES ET JURIDIQUES DE LA RESIDENCE

A. Les conditions d'accueil

La durée de la résidence

« La durée dans laquelle s'inscrit une résidence peut recouvrir une période de temps continue ou au contraire, si le projet le justifie, faire l'objet de fractionnements dûment déterminés dans le calendrier de l'action⁸⁹. » La notion de durée est constitutive du projet de résidence, tant du point de vue de l'expérience de création en elle-même et de l'accompagnement du processus créatif que du point de vue du lieu et de son public. L'idée qui préside généralement à tout dispositif de résidence est en effet celle de l'ancrage : s'installer durablement en un lieu pour y trouver l'inspiration, prendre le temps de s'y impliquer afin que l'œuvre conçue porte la trace de cette immersion et des rencontres qu'elle a permises. Généralement, on considère qu'une résidence prend place sur deux mois minimum, et jusqu'à un an. « En deçà ou au-delà, pour pertinents qu'ils soient, les projets sont d'une autre nature : séjour ou artiste associé⁹⁰. »

Le temps de présence d'un artiste dans l'établissement d'accueil est un facteur important de toute résidence : sa présence régulière est requise, mais elle peut, dans certains cas, être plus ou moins interrompue selon l'ampleur et les particularités du projet. Certains séjours exigent par exemple des temps de pause durant lesquels l'artiste sera amené à retourner dans son environnement d'origine, avant d'entamer une nouvelle phase de la résidence. Toutes les situations sont imaginables de ce point de vue, l'essentiel étant de garder une cohérence et une dynamique de projet, de rester en phase avec les attentes du public en évitant de les lasser ou au contraire de les bousculer.

La période à laquelle on choisira de mener la résidence a également son importance : il s'agira de trouver le moment le plus propice, pour l'artiste et pour la bibliothèque, pour proposer la résidence à son public. La disponibilité des équipes, de l'artiste, le calendrier de la ville, les événements culturels à l'échelle du département ou de la région sont à prendre en compte dans cette décision : lorsque trop d'événements festifs se télescopent sur une même période, il est plus difficile de faire venir le public déjà très sollicité par ailleurs.

Logement, transports, restauration

Les conditions de vie de l'artiste durant sa résidence sont déterminantes pour le succès du dispositif : elles constituent les bases d'un accueil réussi, mettant l'invité dans les meilleures dispositions pour mener à bien son projet. Elles témoignent d'un respect et d'une attention indispensables pour la qualité de la relation entre la structure d'accueil et lui.

⁸⁹. Voir la circulaire en annexe 2, p. 86.

⁹⁰. *Comment accueillir un auteur ?*, op.cit., p. 18.

Certaines résidences n'impliquent pas de changement de lieu de vie pour l'artiste : la question de l'hébergement ne se pose donc pas puisqu'il continue à loger chez lui et vient travailler régulièrement à la bibliothèque. Dans ce cas, seul le paramètre de l'espace de création ou de travail est à prendre en compte. Mais lorsque la résidence implique une venue de l'artiste dans un lieu de vie nouveau (condition exigée par exemple pour l'obtention de crédits de résidence par le CNL), l'hébergement doit être choisi avec soin et répondre à tous les critères de confort et de commodités possibles : calme, équipements de base, place éventuelle pour les visiteurs de passage (pensée en fonction de la situation familiale de l'artiste), proximité avec les commerces et la structure d'accueil, environnement immédiat etc. Ces éléments peuvent paraître évidents, mais il arrive que la précipitation ou l'ampleur du projet les occultent. Par ailleurs, il est utile de définir précisément ce qui est à la charge de la structure d'accueil ou du résident (fluides, internet, téléphone etc.).

Lorsqu'un artiste s'installe pour quelques semaines ou quelques mois dans un nouveau lieu, il faut être attentif à ce qu'il puisse découvrir les environs et explorer le territoire, seul s'il le préfère ou accompagné par des membres de l'équipe. Des occasions de rencontres, l'organisation de temps d'échanges avec les différents partenaires de la résidence sont bienvenues, afin que le résident se familiarise plus vite avec ce nouvel environnement.

S'agissant des déplacements, ils sont à la charge de l'organisateur lorsqu'ils sont liés aux rencontres ou aux animations. En principe, l'artiste n'a pas à avancer ces frais, mais le système de remboursement par justificatifs est envisageable dans certains cas. Pour le transport entre le domicile et le lieu du projet, il est d'usage que la structure d'accueil se mette d'accord préalablement avec le résident sur un nombre d'aller-retour qu'elle financera.

Enfin, pour la restauration, les situations sont variées et dépendent des possibilités qui s'offrent à la structure d'accueil ou à la municipalité : certains lieux disposent de restaurants où peuvent déjeuner les agents, ce qui facilite d'ailleurs la convivialité et les temps de rencontre avec les membres de l'équipe. D'autres villes mettent en place un système de tickets-restaurant, dont peut alors profiter l'artiste résident. D'autres solutions sont envisageables : intégrer le coût des repas dans le montant des crédits de résidence ou ajouter à ce crédit un forfait journalier, ou bien encore procéder par remboursement sur présentation des factures et sur la base d'un forfait préétabli.

Lieu, matériel de travail

Bien évidemment, l'espace offert pour la résidence conditionne la possibilité d'organiser ce type de projet. Certains bâtiments s'y prêtent, d'autres moins. Tout dépend des besoins de l'artiste en question, et il peut être difficile de répondre de façon satisfaisante aux artistes plasticiens qui ont besoin d'un matériel bien spécifique et d'un atelier. Pourtant, il est parfois possible de s'adapter à ces contraintes et de proposer des dispositifs originaux permettant à l'artiste de travailler sans pour autant bénéficier d'une place d'envergure pour installer un atelier : Pascale Lefebvre, à Strasbourg, intervenait dans les espaces de prêt pour recevoir le public et dessiner les objets qu'ils souhaitaient voir apparaître sur les panneaux réalisés ; la danseuse Nathalie Collantes, lors de ses interventions

dansées, utilisait également l'espace dévolu au public et non une salle réservée au spectacle.

B. Les aspects juridiques

L'établissement du contrat

L'établissement d'un contrat est indispensable au bon déroulement d'une résidence, et doit répondre aux exigences juridiques en matière de protection du droit d'auteur. « Ce document fixe l'objet, la durée, les moyens nécessaires à sa réalisation et les conditions du partage de ces moyens entre les partenaires⁹¹. » Il répond avant tout à l'exigence de formalisation qu'impose un projet de cette ampleur, permettant de consigner par écrit les engagements, les droits et les obligations de chacun. L'idéal est cependant de ne pas trop le figer, et de laisser la possibilité d'apporter des aménagements ou des compléments. « La convention ne doit pas être un carcan, un contrat figé mais un outil de dialogue en bonne intelligence⁹². »

Nous donnons en annexe un exemple de contrat établi à la médiathèque de Vaise pour l'accueil de compagnies d'art vivant (voir annexe 5, p. 100).

La rémunération des auteurs/artistes

*L'ensemble des professionnels doit prendre conscience que les activités de rencontre, lecture, résidence... nécessitent un travail de l'auteur et représentent bien souvent un complément économique indispensable pour lui. Chronophages, ces activités demandent à être distinguées de la promotion directe des œuvres.*⁹³

Pour la question de la rémunération des artistes intervenant en bibliothèque, nous recommandons la consultation de deux documents disponibles en ligne :

- *Comment rémunérer les auteurs ?*, réalisé et édité par l'ARL Paca en partenariat avec le CNL, la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse, la SGDL et la Fill (2011), disponible en ligne sur le site de l'Enssib : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49537>.

- le dossier « Rémunérer un artiste-auteur indépendant (graphiste, plasticien, photographe...). Les obligations de l'entreprise ou de la collectivité publique qui achète ou utilise l'œuvre (diffuseur) », rédigé et diffusé par Cagéc Gestion Sarl, et disponible en ligne : http://www.legiculture.fr/IMG/pdf/FT_C84-2

Voici les différents types de rémunération pour les auteurs :

⁹¹. Circulaire n°2006/001 du 13 janvier 2006, voir annexe 2 p. 86.

⁹². *Comment accueillir un auteur ?*, op. cit., p. 30.

⁹³. *Ibid.*

> les droits d'auteurs ou revenus artistiques : les activités issues de la création, de l'utilisation et de la diffusion de l'œuvre en dépendent, ainsi que les lectures publiques par l'auteur (assorties ou non d'une présentation orale ou écrite), les lectures-performances, les présentations orales ou écrites de son œuvre par un illustrateur, les bourses de création et d'écriture, les bourses de résidence quand celle-ci prévoit que l'auteur consacre au minimum 70% de son temps à un travail de création et qu'elle est assortie d'un contrat ou d'une convention délimitant l'ensemble des activités et le temps qui y est consacré. La structure diffusant ou utilisant l'œuvre de l'auteur/artiste doit faire la démarche de « précompte » envers l'Agessa ou la Maison des artistes en s'acquittant des cotisations d'assurance sociale (voir détail de la démarche p. 7 du guide *Comment rémunérer les auteurs ?*)

Pour la résidence, l'auteur est entièrement rémunéré en droits d'auteur s'il s'agit d'une résidence de création (au moins 70% du temps de l'auteur en résidence consacré à la création). Si les activités autres que celle de création (médiation, ateliers, rencontres) dépassent 30% du temps de présence du résident, la résidence ne peut être rémunérée en droits d'auteur. Dans ce cas, il est fréquent de pratiquer le salariat.

> les droits d'auteur au titre des activités accessoires : certaines activités environnant la production d'une œuvre sont assimilées aux activités artistiques et rémunérées comme du droit d'auteur (mêmes démarches). Il s'agit des rencontres publiques et débats en lien direct avec l'œuvre de l'auteur et pour les ateliers d'écriture (dans la limite admise de trois ou cinq ateliers par an). Pour plus de précisions sur le plafond de revenus au titre des activités accessoires, se reporter au guide (p. 9). L'auteur doit obligatoirement être affilié à l'Agessa ou à la Maison des artistes pour être rémunéré en droits d'auteur au titre des activités accessoires.

> le salariat : l'emploi en salariat nécessite d'établir un contrat de travail à durée déterminée. Il permet de rémunérer l'artiste ou l'auteur pour l'ensemble du temps qu'il consacre au projet.

> le régime des travailleurs indépendants (profession libérale, auto-entrepreneur etc.) : implique de rémunérer l'auteur ou l'artiste en honoraires. Les cotisations sociales sont alors à la charge de l'auteur.

Les assurances

La structure d'accueil doit être assurée au titre de la responsabilité civile d'organisateur, pour les dommages qu'elle pourrait causer à l'artiste et au public, et au titre de la responsabilité civile locative contre les sinistres susceptibles d'endommager le lieu de résidence. L'artiste quant à lui doit souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer durant son séjour.

Le devenir des œuvres

La structure d'accueil est responsable du devenir et de la conservation des œuvres produites dans le cadre de la résidence, selon les conditions établies dans la convention ou le contrat de résidence. Si les droits patrimoniaux sont cédés par contrat de cession, le droit moral de l'artiste est quant à lui inaliénable et peut être opposé à toute modification ou déplacement de l'œuvre. L'acquisition par la structure d'accueil n'est pas obligatoire, et l'artiste peut aussi demeurer propriétaire des œuvres produites.

De plus, les droits de reproduction et de représentation doivent eux aussi faire l'objet d'un contrat de cession.

Dans le cadre de la résidence à la BMS de Pascale Lefebvre, les œuvres produites à l'issue des neuf semaines passées dans chacune des bibliothèques de la ville ont été achetées par la structure d'accueil. Un devis avait été établi préalablement pour ces réalisations. Pour l'artiste, l'acquisition par les bibliothèques est importante, permettant de rendre tangible le passage en résidence et de laisser une trace. Ces travaux étant l'aboutissement d'une collaboration avec le public, il est logique qu'ils soient intégrés à la bibliothèque, constituant un témoignage de cette rencontre.

III. L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

A. Les relations avec l'artiste

Nous l'avons vu, la présence d'une tierce personne dans un établissement est loin d'être anodine et a un impact inévitable sur l'ensemble de son fonctionnement. C'est pourquoi il est indispensable d'envisager un accompagnement de l'artiste-résident, afin de développer et de maintenir des relations harmonieuses avec lui durant tout le temps de son séjour. La structure d'accueil devra donc désigner un responsable de la résidence, à qui il incombera de veiller à tout ce qui la concerne : logistique, communication, gestion des temps forts, du planning, de la coordination avec les différents intervenants, et relations avec l'artiste. Ce responsable sera vigilant et prompt à résoudre les problèmes de tous ordres qui pourront survenir lors de son séjour.

La qualité d'écoute et d'accueil envers l'artiste est primordiale. Anne Savelli, qui a connu différents types de résidence, précise que c'est pour elle la clé du succès. À Montreuil, la disponibilité, la présence attentive, la relation de respect et de confiance ont constitué le socle grâce auquel son investissement dans la vie de l'établissement a été fécond⁹⁴. Pour elle, c'était « la première fois qu'elle avait l'impression d'être vraiment accompagnée, par des gens du livre », qui la soutenaient, l'écoutaient et l'encourageaient. Cette harmonie entre l'équipe et elle, la dimension humaine de son expérience ont réellement compté.

⁹⁴. Deux livres numériques sont sortis, entre autres réalisations, pendant le temps de sa résidence.

B. La communication interne

Il est important de préparer les équipes à la venue d'un artiste en résidence, pour que le sens de sa présence et de son action dans l'établissement soit compris et accepté. Nous rappelions plus haut que la résidence de la photographe Aurélie Pétrel à l'Enssib avait fonctionné grâce aux nombreux temps de rencontres organisés avec le personnel afin d'échanger autour du travail de l'artiste. Pascale Lefebvre a également attiré notre attention sur cette nécessité d'impliquer les membres de l'équipe, même ceux qui ne sont pas directement concernés par le projet, afin que tous soient disposés à accueillir généreusement l'artiste et à s'intéresser à ses œuvres.

Lorsque les résidences sont organisées en lien étroit avec l'un des secteurs de la bibliothèque, il peut être utile, par exemple, de trouver des façons d'impliquer les autres départements pour ne pas susciter de jalousie. À la bibliothèque de Vaise, spécialisée en arts vivants, il était acquis que les résidences seraient instaurées par et pour ce secteur spécifique. Pourtant, à son arrivée, Fanette Perret, responsable du secteur, a proposé que les autres services s'associent dans la mesure du possible à l'organisation des résidences, notamment car le budget dévolu à celles-ci constituait une part relativement importante du budget animation. Le département « Jeunesse » fut donc sollicité lorsque le travail de la troupe en résidence pouvait intéresser le jeune public.

C. La communication externe pour le rayonnement de la résidence

La participation du public à la résidence est très souvent une préoccupation majeure des équipes qui s'occupent de la résidence, et pour cause : il est décevant d'investir tant d'effort pour faire venir un artiste et qu'il se retrouve face à un public très limité lors des moments d'échanges ou de démonstration. Pour que le projet ait le plus d'écho possible, il est donc nécessaire de déployer une stratégie de communication adéquate lui donnant une visibilité suffisante, et adaptée au contexte et au public que l'on souhaite tenir informé. Il s'agira donc de réfléchir au préalable aux moyens que l'on veut mettre en œuvre, aux destinataires et aux objectifs de la stratégie de communication. Sans négliger la communication directe et les présentations orales lors de temps spécifiques ou à d'autres occasions, la diffusion de documents de communication (avec charte graphique) s'impose afin que le public identifie bien le projet et les différents moments qui le composent. Les supports déployés pour présenter la résidence de Pascale Lefebvre, à Strasbourg, étaient nombreux et variés : affiches, tracts, présentation, programmes, marque-pages... les informations étaient efficacement relayées et dans des formats attrayants, donnant un aperçu stimulant de son travail⁹⁵.

⁹⁵. Voir l'un de ces documents de présentation en annexe 1, p. 81.

Bien entendu, l'utilisation des sites Internet, blogs, newsletters, et ceux des partenaires et de la ville est recommandée. Pour élargir l'impact de cette diffusion et médiatiser le dispositif, des dossiers et communiqués de presse peuvent être envoyés de façon ciblée aux médias locaux.

Enfin, il ne faut pas oublier que le travail des bibliothécaires pour sensibiliser les usagers à l'œuvre de l'artiste et mettre en valeur ses créations est indispensable : recherches bibliographiques, textes de présentation ou de valorisation sont généralement appréciés par l'artiste, montrant l'investissement et le soutien qui animent l'équipe, ainsi que leur reconnaissance et leur intérêt pour son travail.

D. L'évaluation de la résidence

« Le terme de l'opération doit prévoir un bilan chiffré, qualitatif et financier dont l'élaboration est indispensable au renouvellement éventuel de l'opération ou à la poursuite, sous une autre forme, de la démarche engagée⁹⁶. »

Qu'ils soient ou non requis par le financeur, le bilan et l'évaluation de la résidence sont indispensables en termes d'acquis d'expérience, et pour pouvoir clore de façon satisfaisante un projet. Ils doivent être réalisés avec l'artiste, et demandent de réfléchir à des critères pertinents qu'il n'est pas toujours évident d'établir : les résultats d'un projet artistique sont parfois difficilement appréciables ou mesurables, rarement tangibles, et ne se limitent pas au taux de remplissage ou de fréquentation d'un lieu. L'appréciation des effets doit prendre en compte un temps long, qui ne saurait se réduire au strict lendemain de l'événement.

Le bilan doit permettre de passer en revue toutes les actions qui ont été entreprises durant le temps de la résidence. Le nombre de participants par événement est rappelé, ainsi que les dépenses faites dans le cadre du budget imparti. En fonction des critères établis pour l'évaluation qualitative, chacun des participants aux réunions de bilan pourra exprimer ce qui lui a semblé réussi, apprécié par le public, et au contraire ce qui pourrait être amélioré, afin d'en faire une synthèse objective. Des aspects tels que le planning, la logistique, la médiation, les animations, la communication, les partenariats, la sortie de résidence seront passés en revue, et les idées surgissant à cette occasion pourront servir pour d'autres initiatives futures.

⁹⁶. Voir la circulaire, annexe 2, p. 86.

CONCLUSION

L'organisation d'une résidence artistique en bibliothèque n'est pas toujours chose aisée : la mise en place de ce dispositif réclame un investissement fort, aussi bien dans la recherche de financement et de partenariats que dans l'élaboration d'un lien de qualité avec l'artiste. Mais les apports de telles initiatives sont nombreux pour la bibliothèque, car la résidence touche à ses principales facettes : politique documentaire, espace et bâtiment, partenariats et relations avec les autres établissements culturels, médiation et publics... Rares sont les dispositifs qui mettent en jeu autant de problématiques essentielles aux établissements de lecture publique.

La présence d'un artiste, nous l'avons vu, questionne et déplace les codes en usage et les habitudes de fonctionnement. En cela, la résidence peut être une opportunité pour renouveler sa vision de l'action culturelle, pour repenser le lien aux usagers et l'accueil qui leur est fait. Elle donne une perspective nouvelle à la programmation culturelle, et questionne les relations que la bibliothèque entretient avec les autres acteurs du champ artistique.

Si les bibliothèques reconnaissent l'importance de ces dispositifs dans leurs déclinaisons littéraires (séjours d'écrivains notamment), il paraît essentiel d'étendre ces actions de valorisation à d'autres domaines artistiques présents dans les collections, tels que les arts vivants, le cinéma, les arts plastiques et visuels, ou encore les créations contemporaines pluridisciplinaires mêlant différents arts. La transversalité est en effet une réalité incontournable de la production artistique actuelle, comme en témoigne la programmation de nombreux établissements culturels « hybrides » qui accompagnent le développement de ces formes d'expression nouvelles, et que la bibliothèque ne peut ignorer. Faire une place à l'art sous toutes ses formes, inciter le public à les découvrir, le rendre acteur face à ces créations, lui donner des clés pour déchiffrer ces langages et l'aider à se les approprier... autant de missions qui appartiennent à la bibliothèque, au regard du rôle pédagogique et social qui est le sien.

Et si l'élargissement de ces champs d'intervention bouscule parfois les limites établies avec les autres acteurs culturels, il est aussi, pour certains professionnels et artistes, l'occasion d'un déplacement opportun permettant de questionner les synergies à l'œuvre, ainsi que les perspectives d'évolution de la bibliothèque. Repenser la place de l'art en bibliothèque contribue ainsi à nourrir la réflexion sur son identité et son devenir.

Bibliographie

ARTS, CRÉATION ET ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE

AROT, Dominique. Bibliothèques et (re)-création. *BBF*, 2002, n°6, p. 21-28, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 26 décembre 2012.

AUBIN, Yves. La bibliothèque et la culture. *BBF*, 1997, n°1, p. 30-34, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 octobre 2012.

CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 1998. 224 p.

CALENGE, Bertrand. Bibliothèques et art contemporain. *BBF*, 2001, n° 5, p. 109-112
[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 août 2012.

CÔME, Delphine. *La médiation culturelle en bibliothèque aujourd'hui : légitimité, missions et perspectives*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2005.

DELASSUS, Justine. *Exposer la littérature : du lisible au visible ?* Mémoire de DESS en Ingénierie culturelle et médiation. Paris, ICART, MBA 2 Ingénierie culturelle et médiation.

ERMAKOFF, Thierry. Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires. In **POULAIN, Martine (dir.).** *Littérature contemporaine en bibliothèque*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2001, p. 163-171.

HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2008. 320 p. ISBN 978-2-7654-0958-8.

MARTIN, Isabelle. *Danse contemporaine et bibliothèque : un mariage impossible ? Variations en dehors et en dedans de la médiathèque du Centre national de la danse (CND)*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2008.

MEYER, Céline. L'art contemporain a-t-il sa place en bibliothèque publique ? *BBF*, 2010, n° 3, p. 67-70, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 août 2012.

MEYER, Céline. *L'art en bibliothèque publique*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2009. 113 p.

ODDOS, Jean-Paul. Un fantôme dans votre bibliothèque : l'artiste face à la bibliothèque d'art, du besoin d'information au besoin de reconnaissance. *Art libraries Journal*, 1998, n° 23. p. 13-21.

PAYEN, Emmanuèle. La bibliothèque et l'œuvre, entre savoir et création. In *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2004. 252 p. ISBN : 2-7654-0888-2.

PETIT, Christelle. *Les artothèques en Rhône-Alpes, enjeux du type d'implantation*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2010. 115 p.

PICOT, Nicole (dir.). *Arts en bibliothèques*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2003. 270 p. ISBN: 2-7654-0850-5.

TABAH, Dominique. Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny. *BBF*, 1997, t. 42, n°1.

TANGY, Claire. Les artothèques : des collections à valeur d'usage. *BBF*, 2002, n° 6, p. 46-49, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 26 décembre 2012.

THIRIET, Mathilde. *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la médiathèque de l'agglomération troyenne*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2005.

THÉORIES ESTHÉTIQUES ET LITTÉRAIRES

ADORNO, Theodor W. *L'art et les arts*. Paris : Desclée de Brouwer. 138 p. ISBN : 2-2200-5004-1.

BARTHES, Roland. *Le degré zéro de l'écriture*. Paris : éd. du Seuil, « Points essais », 1972. 180 p. ISBN : 2-02-000610-3.

BENJAMIN, Walter. L'œuvre d'art à l'époque de sa reproduction technique. In *Écrits français*. Paris : Gallimard, 1991. 389 p. ISBN : 2-07-072127-2.

COMPAGNON, Antoine. *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*. Paris : éd. du Seuil, « Points essais », 1998. 338 p. ISBN : 2-0204-9094-3.

GENETTE, Gérard. *L'œuvre de l'art, immanence et transcendance*. Paris : éd. du Seuil, « Poétiques », 1991. 300 p. ISBN : 2-0202-1736-8.

JIMENEZ, Marc. *La querelle de l'art contemporain*. Paris : Gallimard, « Folio essais », 2005. 402 p. ISBN : 2-0704-2641-6.

SARTRE, Jean-Paul. *Qu'est-ce que la littérature ?* Paris : Gallimard, « Folio essais », 1948. 320 p. ISBN : 2-07-032306-4.

SÉGUY-DUCLLOT, Alain. *Définir l'art.* Paris : éd. Odile Jacob, 1998. 216 p. ISBN : 2-7381-0656-0.

RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES

BAZOT, Xavier. *Où habiter ? Où écrire ?*, Besançon : CRL Franche-Comté, 2000.

BERTINA, Arno (dir.). *Bédarieux centre du monde*, Bédarieux : ville de Bédarieux, 2007, 32 p.

CARON, Bertrand. *Bibliothèques et résidence d'auteurs : quelles opportunités en 2010 ?* Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2010, 83 p.

CASTAN, Claire et GUERACAGUE, Marie-Laure. Résidences d'écrivains (2) : les coulisses de la création. *BBF*, 2010, n°4, p. 92. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 octobre 2012.

CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES. *196 résidences en France.* Paris : 2010. 95 p.

CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES MIDI-PYRÉNÉES. Résidences d'écrivains : ailleurs, chez soi ? In *Tire-lignes*, n°5, mars 2010, [en ligne] <<http://www.crl-midipyrenees.fr/qui-sommes-nous/revue-tire-lignes/archives/tirelignes-n5/>> Consulté le 13 novembre 2012.

COLLEVILLE, Nathalie. Résidences d'écrivains : pour quoi faire ? *BBF*, 2010, n° 4, p. 90-91, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 octobre 2012.

DISSEZ, Yann. *Habiter en poète : la résidence d'écrivain, une présence de la littérature au monde.* Mémoire de DESS. Lyon : 2004. 92 p. [en ligne] <<http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/doc-752.pdf>>.

DISSEZ, Yann (conçu par). *Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence.* Coédition ÉCLA Aquitaine, CRL Bourgogne, Livre et lecture en Bretagne, CICLIC, Le Motif, CRL en Limousin, CRL de Lorraine, CRL de Basse-Normandie, l'ARL Haute-Normandie, CRL Pays de la Loire, l'ARALD, la FILL, 2012, 44 p.

ERMAKOFF, Thierry. Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires. In *Littérature contemporaine en bibliothèque.* Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2001. p. 163-171.

GROGNET, Hélène. Les bibliothèques, les écrivains et leurs publics. *BBF*, 2002, n°6, p. 29-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-06-0029-004>> [consultée le 19 décembre 2012].

Dossier « Résidence d'artistes ». *La scène*, n°49, été 2008.

NOUVEAUX LIEUX DE CRÉATION ET RENOUVEAU DES PRATIQUES ARTISTIQUES

CHOMEL, Chloé. *L'actualité des phénomènes pluridisciplinaires et transversaux : de la juxtaposition au croisement des disciplines dans le monde du spectacle vivant. Hybridation artistique et lieux du possible.* Mémoire de DESS « Développement culturel et direction de projets », Lyon : Université Lumière Lyon II, Arsec, 2004,

LEXTRAIT, Fabrice. *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle.* Paris : MCC, 2001, 260 p. [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000519/index.shtml>

[consulté le 30 novembre 2012].

LEXTRAIT, Fabrice et KAHN, Frédéric. *Nouveaux territoires de l'art.* Paris : Sujet-Objet, 2005. 295 p. ISBN : 2-914981-27-9.

PADILLA, Yolande. *Pratiques artistiques en renouvellement, nouveaux lieux culturels.* Paris : MCC. 2003 [en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/padilla/rapport_padilla.pdf [consulté le 30 novembre 2012].

REYDY, Anne-Sophie. *Le renouvellement des espaces de création contemporaine : des friches aux médiathèques.* Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2008. 122 p.

TOURNIER, Chloé. *Les démarches participatives en art. Evolution des rôles et des représentations des différents acteurs impliqués dans un projet artistique participatif.* Mémoire. Lyon : IEP Lyon, 2008.

WEBOGRAPHIE

AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION. *Rémunérer des écrivains* [en ligne] <<http://www.arald.org/remunerer.php>> [consultée le 16 décembre 2012].

AGENCE RÉGIONALE POUR LE LIVRE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR. *Comment rémunérer les auteurs ?* [en ligne] <<http://www.livre-paca.org/data/publications/pdf/arl-memento-170108.pdf>> [consulté le 18 décembre 2012].

BON, François. *La bibliothèque, pour s'y perdre* sur Le Tiers-livre [site en ligne] <<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1835>> [consulté le 23 décembre 2012].

BON, François. *Propulsion web et résidences d'écrivains* sur Le Tiers-livre [site en ligne] <<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article2199>> [consulté le 31 décembre 2012]

CENTRE NATIONAL DU LIVRE. Guide des aides destinées aux auteurs. [document en ligne] <<http://www.centrenationaldulivre.fr/?Guide-des-aides-destinees-aux>> [consulté le 12 décembre 2012]

CHARPENTIER, Geneviève. *Approche typologique des résidences d'auteurs en France*, 2003. [en ligne] <http://www.livre-paca.org/data/list/docs/approchetypodesresidences.pdf>

Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse [site en ligne] <<http://www.la-charte.fr/rencontres/index.html>> [consulté le 15 septembre 2012].

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE POUR LE LIVRE ET LA LECTURE. Guide des aides à la création. [en ligne] [consulté le 12 décembre 2012].

Table des annexes

ANNEXE 1 - QUELQUES PRÉSENTATIONS ET PROGRAMMES DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN BIBLIOTHÈQUES	81
ANNEXE 2 - CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N°2006/001 DU 13 JANVIER 2006 RELATIVE AU SOUTIEN À DES ARTISTES ET À DES ÉQUIPES ARTISTIQUES DANS LE CADRE DE RÉSIDENCE.....	86
ANNEXE 3 - DISPOSITIF APPEL À PROJETS RÉSIDENCES DANSE / CIRCULAIRE N° 2006/001 DU 13 JANVIER 2006.....	94
ANNEXE 4 - APPEL À CANDIDATURE POUR UNE RÉSIDENCE ARTS VIVANTS À LA MÉDIATHÈQUE DE VAISE.....	97
ANNEXE 5 – CONTRAT DE RÉSIDENCE, UN EXEMPLE.....	100

ANNEXE 1 - QUELQUES PRÉSENTATIONS ET PROGRAMMES DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN BIBLIOTHÈQUES

PASCALE LEFEBVRE A STRASBOURG

Support de communication présentant sa résidence

Vous avez rendez-vous
à la bibliothèque...



avec Pascale Lefebvre

■ Les rendez-vous de la bibliothèque sont une invitation à rencontrer une artiste installée pendant une semaine dans votre bibliothèque.

Artiste plasticienne issue de l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, Pascale Lefebvre propose de réaliser une sorte de portrait du quartier, en traçant à l'encre de Chine la silhouette des objets quotidiens de ses habitants. Usagers de la bibliothèque, commerçants,

passants : Pascale Lefebvre vous donne rendez-vous à la bibliothèque.

L'artiste composera, avec votre complicité, la grande toile sur laquelle figurera l'objet que vous lui aurez laissé peindre, le temps d'un passage à la bibliothèque, comme une empreinte sur votre environnement ou votre quotidien.

A l'issue de la résidence, la Bibliothèque Municipale de Strasbourg exposera l'ensemble des pièces dans ses locaux, au mois de décembre.

■ **Agenda des rendez-vous :**
Du lundi 14 au jeudi 17 novembre
bibliothèque de Casablanca
Du lundi 21 au jeudi 24 novembre
bibliothèque de Fès



Graphisme: BKN Imp. Int. C.U.S. Strasbourg

ABBAS KIAROSTAMI A STRASBOURG

Présentation de la résidence sur le site des médiathèques

Résidence Abbas Kiarostami à Strasbourg : 14-24 janvier 2013

L'idée d'accueillir Abbas Kiarostami à Strasbourg remonte à plusieurs années déjà. L'adhésion successive d'acteurs issus de différents horizons – institutionnels, associatifs, privés – concrétise le projet : **du 14 au 24 janvier 2013, Strasbourg reçoit le cinéaste iranien en résidence.**

Cette invitation n'a pas simplement pour objectif de faire parler le cinéaste de son œuvre, mais bien de le placer au cœur d'un projet de création, de production, de réflexion et de diffusion. Aussi Kiarostami ne sera-t-il pas simplement « en visite » à Strasbourg, mais véritablement « en résidence ». Il sera parmi nous, c'est-à-dire parmi les étudiants, parmi le public strasbourgeois et parmi les professionnels du monde audiovisuel alsacien, sur différents modes :

- formation/création : Abbas Kiarostami tiendra un **atelier pratique de photo et de vidéo ouvert à tout public** (sur inscription et tirage au sort). En parallèle, il accompagnera un **travail de création guidée auprès d'un groupe d'étudiants** de l'U.F.R. des Arts de l'Université de Strasbourg.
- diffusion : Les cinémas Star organiseront une **retrospective** qui réunira dix films de Kiarostami, représentatifs de son œuvre cinématographique. Au CEAAC, l'**exposition** des travaux issus de l'atelier avec ceux produits par les étudiants en Arts abordera son approche plastique, vidéographique et photographique.
- réflexion : Plusieurs temps de rencontre avec le public sont prévus : **leçon de cinéma** par Kiarostami au cinéma Star St-Exupéry, **analyse d'une œuvre** par Alain Bergala à l'Auditorium des Musées de Strasbourg, **rencontre entre Kiarostami et Jean-Luc Nancy** pour un bilan public du travail d'atelier à l'Université de Strasbourg et temps **d'échange privilégié avec les professionnels** de la Safire qui conduira le cinéaste sur les traces du pasteur Oberlin, de Büchner et de Lenz à Waldersbach.

Ce projet polymorphe convoque **toutes les facettes du travail d'Abbas Kiarostami**, dont l'œuvre, protéiforme, est celle d'un poète, peintre, photographe (expositions au MOMA, au Centre Pompidou) et cinéaste (Palme d'Or pour *Le Goût de la cerise* en 1997).

Il engage aussi l'expérience **de nombreux partenaires** : l'Université de Strasbourg, avec trois enseignants spécialistes – Valérie Carré, Christophe Damour, Thibault Honoré – et son

Service universitaire de l'action culturelle (SUAC), la DRAC Alsace, la Ville de Strasbourg, les cinémas Star, la Safire (Société des Auteurs de Films Indépendants en Région Est), le CEAAC (Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines), l'association Vidéo Les Beaux Jours, l'Auditorium de Musées de la Ville de Strasbourg et l'Agence culturelle d'Alsace.

Bien plus qu'une simple visite de Kiarostami à Strasbourg comme il s'en tient souvent à l'occasion de la sortie d'un film, il s'agit là d'un **temps fort pour mieux mettre en valeur un cinéma encore trop méconnu du public et le travail d'un artiste polyvalent** dont l'apport aux professionnels, aux étudiants et au grand public stimulera sans nul doute la production et la création dans notre région.

ANNE SAVELLI A MONTREUIL

Présentation du projet de résidence/ note d'intention

Note d'intention : écrire et être en résidence à Montreuil

Être accueillie en résidence dans une ville telle que Montreuil n'aura rien d'anodin : ce que j'y ferai, ce que j'y verrai, les gens que j'y rencontrerai, tout cela aura certainement une incidence sur mon travail. Pour « approcher » la ville, dont je ne connais pour l'instant que certains quartiers, je pense d'ailleurs commencer par écrire un *Oloé* qui y sera situé, texte que l'on devrait retrouver dans le livre du même nom.

J'ai ensuite l'intention de poursuivre mon projet de « décors » et peut-être, dans ce cadre, « installer » Dita Kepler à Montreuil. Toutes deux se transforment et possèdent plusieurs visages, me semble-t-il : ce pourrait être une première piste.

J'aimerais, en parallèle, partager cette approche de l'écriture avec ceux qui le souhaitent lors de rencontres, lectures, projections de photographies et/ou d'ateliers. Ils pourraient avoir pour fil conducteur cette thématique du lieu. Ayant déjà expérimenté et apprécié différents types d'échanges avec le public, je n'en exclus ni n'en privilégie aucun pour l'instant, demeure ouverte à toute proposition. D'autres formes d'échanges sont également possibles, bien sûr. Passionnée depuis longtemps par le numérique, je pourrais ainsi utiliser internet comme outil de partage et de création en montant un blog avec des usagers de la bibliothèque, par exemple – avec l'espoir qu'un lien avec les adolescents, entre autres, puisse se créer...

Je souhaite également inviter certains artistes ou penseurs dont le travail me semble proche du mien lors de cartes blanches. Il pourrait s'agir du documentariste Lech Kowalski, dont le projet internet intitulé « Camerawar » m'intéresse vivement ; de Giovanna Demontis, doctorante en anthropologie à l'université

Paris VIII dont je suis de près les travaux sur les réseaux de coopération en milieu urbain ; de Jean-Marc Montera, guitariste et directeur du GRIM (Groupe de Recherche et d'Improvisation Musicale), avec lequel j'ai déjà effectué une lecture musicale de *Fenêtres* ; ou encore du poète Pierre Ménard, qui travaille actuellement sur un projet littéraire intitulé *Les lignes de désir*.

Ce sont là simplement des propositions, dont le contenu peut bien entendu évoluer. Très heureuse d'être accueillie à Montreuil, j'ai à cœur durant la résidence de faire avancer mes projets, bien sûr, mais tout autant de tisser des liens avec la ville et d'aller à la rencontre de ses habitants.

CHANTAL BRIET A NOISY-LE-GRAND

Présentation de sa résidence sur le site Internet de la ville

Une cinéaste en résidence – Chantal Briet Médiathèque, Culture et loisirs

De janvier à juin, la réalisatrice Chantal Briet est en résidence à la Médiathèque de Noisy-le-Grand en coopération avec le conseil général de Seine-Saint-Denis.

Chantal Briet mènera un groupe de Noiséens et de travailleurs sociaux à une création collective sur le thème de la salle d'attente.

Bio express

Chantal Briet travaille essentiellement sur des objets filmiques qui questionnent la société, à la frontière du documentaire et de la fiction. Elle intervient fréquemment en banlieue pour y réaliser ses projets et y créer des ateliers. Alimentation générale, long-métrage tourné durant cinq ans à Épinay-sur-Seine est sorti en salles et a remporté de nombreux prix.

Les rendez-vous

L'atelier ouvre ses portes

Vendredi 11 avril à 19h à l'Auditorium de la Médiathèque (4e étage)
Des lectures, des images, des paroles et des musiques : la présentation d'une première étape de réflexions et d'échanges autour du thème de l'attente.
Entrée libre.

La salle d'attente

Vendredi 29 juin à 18h30 à la Médiathèque.
Une restitution des travaux de l'atelier animé par Chantal Briet de janvier à mai.
Entrée libre.

*Une initiative du Conseil général de Seine-Saint-Denis produite par Khiasma,
portée par la circonscription départementale du service social de Noisy-le-Grand
et la Médiathèque*

ANNEXE 2 - CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N°2006/001
DU 13 JANVIER 2006 RELATIVE AU SOUTIEN À DES
ARTISTES ET À DES ÉQUIPES ARTISTIQUES DANS LE
CADRE DE RÉSIDENCE

Le ministre de la culture et de la communication à l'attention de Madames et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles S/c de madame et messieurs les préfets de région Dans le cadre de la politique que vous conduisez en faveur de la création dans les domaines des arts plastiques, du livre et du spectacle vivant, vous êtes amenés à soutenir directement ou indirectement des actions permettant à des artistes ou à des équipes indépendantes d'être accueillis par des établissements ou structures pour une durée qui dépasse celle de la présentation d'œuvres ou de spectacles.

La grande diversité des formes adoptées par ces actions soulève, dans certains cas, des difficultés pour cerner clairement les enjeux attachés à ces initiatives, définir les conditions de leur mise en œuvre et mesurer l'impact des moyens que vous y consacrez.

La présente circulaire a pour objet de préciser le cadre que je vous invite à retenir lorsque vous souhaitez intervenir pour soutenir des artistes à l'occasion de résidences auprès de structures de création, de diffusion ou de formation, d'institutions ou d'autres établissements sur le territoire qui relève de votre compétence.

Elle met l'accent sur l'intérêt que recouvrent ces interventions qui ont vocation, dans l'avenir, à être développées dans la mesure où elles constituent, parmi les procédures existantes, de modalités d'intervention efficaces pour soutenir le rayonnement du travail de création et de diffusion des équipes artistiques indépendantes et pour favoriser la présence durable d'artistes au sein des établissements culturels. Les résidences recouvrent des opérations exemplaires qui doivent se dérouler dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires.

Les résidences peuvent constituer enfin des modalités importantes de contribution au développement de l'éducation artistique et culturelle telle qu'elle est définie par les textes d'orientation et par la circulaire commune signée avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du plan de relance annoncé le 3 janvier 2005.

1) Objectifs des résidences

D'une façon générale, les résidences peuvent être définies comme des actions qui conduisent un ou plusieurs artistes d'une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements culturels d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.

Elles visent conjointement à répondre de manière adaptée, concertée et contractuelle au souci d'accompagner des artistes dans le développement de leur activité et à renforcer l'action des établissements ou structures d'accueil dans la réalisation de leurs missions.

Elles ont également pour objectif de contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques ou critiques représentant, de façon équilibrée, les diverses expressions de la création artistique, qu'il s'agisse d'écriture contemporaine ou de formes innovantes de présentation des œuvres du patrimoine.

Enfin, elles visent à mieux ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale. Déterminées selon la nature du projet poursuivi, les résidences s'inscrivent dans l'une des trois finalités suivantes :

- la résidence de création ou d'expérimentation,
- la résidence de diffusion territoriale,
- et la résidence-association,

dont les catégories respectives sont définies au paragraphe 2), ci-dessous.

2) Principes généraux des résidences

Quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, une action d'aide à la résidence doit répondre à un certain nombre de caractéristiques générales touchant à un cadre contractuel, aux moyens nécessaires à son développement dans un lieu et à une logique de partenariat.

Contrat. Une résidence suppose d'abord, préalablement à sa mise en œuvre, la conclusion d'une convention entre la structure support et l'équipe artistique. Ce document fixe l'objet, la durée, les moyens nécessaires à sa réalisation et les conditions du partage de ces moyens entre les partenaires. Le terme de l'opération doit prévoir un bilan chiffré, qualitatif et financier dont l'élaboration est indispensable au renouvellement éventuel de l'opération ou à la poursuite, sous une autre forme, de la démarche engagée. La durée dans laquelle s'inscrit une résidence peut recouvrir une période de temps continue ou au contraire, si le projet le justifie, faire l'objet de fractionnements dûment déterminés dans le calendrier de l'action.

Lieux. Elle appelle par ailleurs la possibilité de disposer de lieux de travail adaptés à l'activité des artistes accueillis et dont les périodes d'utilisation sont clairement définies. Ces critères, essentiels dans l'élaboration d'un projet, peuvent dans certains cas, justifier l'aménagement de locaux préalablement à la mise en œuvre de l'opération. Il en est de même des conditions d'accueil qui touchent à l'hébergement des artistes qui doivent être spécifiquement étudiées. **Partenariat.** Enfin, dans son principe la résidence repose sur une logique de collaboration à partir de la reconnaissance des objectifs et des enjeux de chacun, qu'il s'agisse de ceux des principaux acteurs, structure support et artistes accueillis, mais aussi de ceux des autres intervenants également concernés par l'action, autres structures relais et collectivités territoriales notamment.

Cet esprit de partenariat est notamment important pour l'élaboration des actions de rencontre avec les publics qui sont l'œuvre commune des artistes et de la

structure d'accueil. Chaque partenaire y conserve sa responsabilité propre. La structure amène sa connaissance des publics et met en relation les artistes et les relais locaux qu'elle suscite, les artistes et les professionnels, en ce qui les concerne, proposent des formes de rencontre en adéquation avec leur démarche artistique spécifique.

Les actions en direction du public proposées dans le cadre d'une résidence ne sauraient toutefois se substituer au travail de base d'éducation artistique, ni au travail de fond de la constitution d'un public qui relèvent des missions de la structure d'accueil. Vous veillerez en particulier à ce que ne repose pas sur les seuls artistes en résidence la coordination de l'action de sensibilisation qui incombe à cette dernière.

Dans cet esprit, une collaboration étroite avec les services de la direction régionale des affaires culturelles chargée de mettre en œuvre l'ensemble des politiques interministérielles dans les domaines de la lutte contre l'exclusion et des politiques spécifiques en direction des publics, en priorité dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, me paraît tout à fait souhaitable.

3) Les différentes catégories de résidences

3-1 La résidence de création ou d'expérimentation

Une résidence de création ou d'expérimentation contribue à donner à un artiste ou à un groupe d'artistes les conditions techniques et financières, pour concevoir, écrire, achever, produire une œuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original, et y associer le public dans le cadre d'une présentation.

Cette présentation au public, notamment dans les cas où la démarche de recherche ou d'expérimentation est dominante, ne prend pas obligatoirement la forme d'un spectacle, d'une exposition ou d'une publication. Elle peut recouvrir par exemple la réalisation d'une maquette constituant la première étape d'une démarche de création appelée éventuellement à se poursuivre. Elle doit alors être présentée comme telle au public.

Par ailleurs, autour du temps propre de la création ou de l'expérimentation, élément majeur et généralement clos aux regards extérieurs, la résidence de création et de recherche doit aussi permettre de développer des actions de rencontre avec les publics de nature à présenter les éléments du processus de création tout au long de l'élaboration de l'œuvre. Pour un bon équilibre artistique de l'opération, ces actions doivent toutefois demeurer secondaires par rapport au temps global de la présence des artistes, sauf lorsque la démarche de création l'induit spécifiquement.

La durée totale d'une telle résidence peut varier entre quelques semaines et plusieurs mois, si la résidence concerne une étape plus longue d'une démarche artistique ou de l'élaboration d'une œuvre. En matière de spectacle vivant, elle est reconductible plusieurs années de suite sur le même site.

Une résidence de création ou d'expérimentation suppose :

- que la structure d'accueil puisse mettre à la disposition des artistes les moyens techniques, logistiques et financiers nécessaires à la création ou au travail

d'expérimentation envisagé et s'impliquer activement dans la phase de production lorsque la résidence se conclut par une présentation publique. Les efforts doivent notamment porter, outre sur la communication relative au développement de la résidence elle-même, sur tous les aspects visant à favoriser la diffusion et le rayonnement des œuvres produites à l'occasion de la résidence.

- que les artistes invités, pour leur part, s'engagent à une présence active au sein de la structure d'accueil pendant la durée de la résidence et à proposer des actions d'accompagnement cohérentes avec la politique de recherche et d'élargissement des publics dans laquelle elles prennent place. Je vous rappelle à ce sujet que le plan de relance sur l'éducation artistique et culturelle met l'accent sur la priorité qui doit désormais pouvoir être accordée aux projets permettant d'asseoir des actions d'éducation artistique et culturelle sur des projets de création.

3-2 La résidence de diffusion territoriale

Au contraire de la catégorie précédente, la résidence de diffusion territoriale s'inscrit en priorité dans une stratégie de développement local.

Elle a pour objectif de sensibiliser un territoire au domaine esthétique auquel se rattache l'activité des artistes accueillis, sans exclure toutefois les projets pluridisciplinaires. Elle s'inscrit dans un projet dont les artistes accueillis sont les principaux concepteurs et ne doit pas, a contrario, être assimilée à la commande d'une prestation de services définis par la structure support.

Elle suppose par ailleurs que la structure d'accueil exerce une mission de développement local dans laquelle puisse s'inscrire l'équipe artistique invitée en disposant des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la réalisation de l'objectif visé.

La résidence de diffusion territoriale vise à mettre en perspective une politique engagée à plus long terme, dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire de l'espace concerné.

Elle se construit autour de deux axes forts :

- la diffusion large et diversifiée de la production des artistes invités, dans le double objectif de donner à voir la multiplicité des formes et des styles et de porter la création artistique dans des lieux les plus diversifiés possible,

- des actions de sensibilisation, dont l'objectif est de contribuer au repérage de nouveaux publics et de réaliser des initiatives visant à la formation et à la pratique des amateurs.

La durée des résidences de cette catégorie est variable selon l'importance de la mission : de quelques mois à une ou plusieurs années, avec des temps forts, clairement lisibles autour de la diffusion des productions présentées.

Une même équipe peut bénéficier successivement ou simultanément d'une résidence de création et d'expérimentation et d'une résidence de diffusion territoriale auprès d'un même lieu d'accueil, à condition toutefois que les conventions qui définissent le cadre de ces actions déterminent clairement les conditions respectives de leur mise en œuvre.

3-3 La résidence-association

La résidence-association répond au souhait d'installation d'un ou plusieurs artistes, d'une compagnie ou d'un ensemble constitué et à la nécessité d'une présence artistique de longue durée dans un établissement culturel.

La résidence-association fait l'objet d'un contrat sur deux ou trois années, associant les artistes, le lieu d'accueil, l'Etat et des partenaires locaux ou nationaux. Elle est reconductible le cas échéant.

Dans ce cadre, les artistes ont vocation à investir un espace qui peut être le lieu de leur création et un plateau privilégié de leur diffusion. Exerçant une triple mission de création, de diffusion et de sensibilisation, les artistes deviennent des acteurs essentiels de la politique culturelle locale, associés aussi bien aux choix de programmation artistique qu'à la recherche, à la formation et au développement des publics.

Une résidence-association peut être conclue pour s'inscrire dans un espace d'accueil encore dépourvu d'activité mais dont les partenaires publics souhaitent faire la base d'un travail artistique et culturel.

4) Principes de financement et conditions d'examen des projets

4-1 Distinction entre les structures d'accueil

L'opportunité d'une intervention financière de l'Etat destinée à permettre la réalisation d'une opération de résidence doit être étudiée d'abord au regard d'une analyse spécifique, y compris financière, qui concerne les structures d'accueil.

Celles-ci, inscrites dans le champ culturel, peuvent être de toute nature qu'il s'agisse d'abord de celles dont l'activité habituelle entre dans le cadre de la création et de la diffusion artistique et culturelle, dans le domaine de la formation, de l'enseignement et de la recherche ou dans des cadres plus généralistes, associations régionales de développement de la musique et de la danse, établissements scolaires, universités par exemple.

Dans le cas où la structure d'accueil perçoit déjà une aide de l'Etat pour réaliser, dans le cadre des missions générales ou particulières qui lui sont confiées, des résidences d'artistes, il n'est pas recommandé d'attribuer une aide spécifique supplémentaire permettant la réalisation de l'action.

Par ailleurs, pour que la résidence qu'il envisage soit validée à ce titre, il est recommandé que l'organisme support se conforme à l'ensemble des prescriptions de la présente circulaire, c'est à dire notamment inscrire les opérations qu'il conduit dans l'une ou l'autre des catégories de résidences définies dans la présente circulaire et respecter les préconisations relatives au choix des artistes accueillis et aux caractéristiques du projet telles qu'elles sont détaillées ci-dessous. Par exception à ce principe, il est possible d'apporter un complément de financement à une structure déjà aidée pour des missions intégrant la réalisation de résidences, ou à l'équipe artistiques concernée, à condition toutefois que le dossier vous paraisse le justifier en raison d'une exceptionnelle originalité de la démarche (collaboration de plusieurs lieux d'accueil par exemple) ou de la singularité du champ artistique concerné, appelant des moyens qui dépassent ceux des missions générales ou particulières qui sont confiées à l'organisme. Un tel complément est également

possible lorsque la résidence concerne l'accueil d'artistes étrangers dans le cadre d'opérations pouvant bénéficier de financements spécifiques.

4-2 Le choix des artistes accueillis

Une résidence peut concerner tous les artistes du spectacle vivant, plasticiens ou écrivains, même s'ils bénéficient déjà d'une aide individuelle (commande, bourses...) ou collective (soutiens aux compagnies, aux ensembles musicaux).

Vous noterez que les résidences peuvent aussi concerner des professionnels spécialisés dans un domaine artistique ou culturel. C'est notamment le cas des commissaires d'exposition, critiques ou historiens d'art contemporain, dans le secteur des arts plastiques.

Vous veillerez par ailleurs à ne pas exclure les projets qui font appel à des artistes agissant d'ordinaire en dehors du champ territorial du lieu de résidence et vous contrôlerez, le cas échéant, les conditions de compatibilité dans lesquelles ils pourraient bénéficier la même année d'une résidence dans une autre région.

Vous noterez enfin que la priorité doit être donnée à des artistes ou à des équipes artistiques qui ne disposent pas déjà habituellement d'un lieu de travail comparable à celui dont ils auraient l'usage dans le cadre de la résidence.

4-3 Les caractéristiques du projet

Vous serez attentifs à retenir les projets qui répondent aux critères suivants :

- la qualité et l'intérêt de la démarche artistique proposée et sa corrélation avec les objectifs de la résidence ; vous noterez qu'il convient de prendre en compte également les projets à caractère pluri ou transdisciplinaire,

- la définition d'une durée adaptée illustrée par un état précis du calendrier des différentes phases de la résidence,

- l'implication de la structure d'accueil, notamment au regard des moyens financiers, techniques et humains qu'elle consacre à la réalisation de l'action; pour le spectacle vivant, en règle générale, cette implication doit intégrer des mécanismes de préachat ou de coproduction des spectacles,

- l'inscription du projet de résidence dans une perspective de développement ultérieur,

- la vérification des conditions de production et de diffusion des œuvres réalisées dans le cadre des résidences,

- la participation effective des collectivités territoriales en termes financiers et de soutiens logistiques,

- lorsque la structure d'accueil a une vocation pluridisciplinaire et qu'elle assure l'organisation de plusieurs résidences simultanées ou successives, la recherche d'un bon équilibre entre les différentes disciplines artistiques.

La subvention de l'Etat peut être attribuée à la structure d'accueil ou à l'équipe artistique au vu d'un dossier qui comporte un budget prévisionnel détaillé ainsi que la convention conclue entre la structure d'accueil et les artistes, fixant les

objectifs chiffrés retenus et l'ensemble des droits et obligations de chacun au regard des conditions d'emploi.

Dans tous les cas, les conventions devront comporter des éléments d'évaluation des publics touchés, notamment en ce qui concerne les jeunes bénéficiaires des actions d'accompagnement.

5) Modalités d'examen, de sélection et d'évaluation des projets de résidences

Les décisions relatives au soutien apporté aux résidences que vous serez amené à prendre ne nécessitent pas, sauf si vous le jugez nécessaire, la consultation préalable des comités d'experts consultatifs compétents mis en place dans votre région.

Dans le souci de donner à cette politique de résidences la plus grande cohérence au niveau régional et de veiller au respect des équilibres territoriaux et esthétiques, je souhaite que vous teniez à jour, de façon spécifique, un état des actions de résidences de votre région, qu'elles soient en préparation, en cours de réalisation ou en phase d'évaluation et que vous m'adressiez, le cas échéant, les éléments de réflexion qui conduiraient à faire évoluer le cadre de ces interventions.

D'une façon générale, je souhaite que cette politique se développe dans l'esprit des objectifs du programme 2 (« création ») de la mission culture ce qui suppose qu'elle s'exerce, au sein des directions régionales des affaires culturelles, selon des mécanismes de synthèse, associant tous les conseillers en charge des différents secteurs thématiques concernés.

Les modalités applicables à l'évaluation des résidences parvenues à leur terme sont basées sur la vérification de l'exécution des conventions conclues avant leur mise en œuvre et de la réalisation des objectifs chiffrés qu'on y aura fait figurer.

Cet examen doit veiller à prendre en compte tout particulièrement les critères relatifs à l'emploi des artistes accueillis.

6) Respect de la réglementation sociale

Enfin, en matière d'application de la réglementation sociale, vous veillerez particulièrement à ce que la mise en œuvre des résidences respecte les dispositions en vigueur, notamment en ce qui concerne le paiement des répétitions des artistes du spectacle vivant et les modalités de rémunération des artistes auteurs (plasticiens, écrivains...). Pour ces derniers, il conviendra de veiller à ce que leur création soit rémunérée sous la forme d'acquisition d'œuvres et/ou de droits d'auteur. Par ailleurs, d'une façon générale, les interventions auprès des publics (stages, ateliers d'initiation et de sensibilisation) devront faire l'objet d'un contrat conforme au droit du travail.

Les artistes individuels du spectacle vivant devront être employés et les autres professionnels rémunérés par la structure d'accueil pendant le temps de la résidence, à l'exception des artistes étrangers qui bénéficieraient d'une bourse spécifique.

À compter de la publication de la présente circulaire, il est recommandé d'utiliser le terme de « résidence » dans le cadre des interventions que conduit l'État, pour les actions qui répondent aux critères définis ci-dessus. Vous noterez toutefois qu'il vous est toujours possible d'intervenir, selon d'autres formules, en faveur d'actions concourant à la présence d'artistes dans les établissements culturels.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.

Les services de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (53, rue Saint-Dominique 75007 Paris), de la Direction du livre et de la lecture (182, rue Saint Honoré 75001 Paris) ainsi que la Délégation aux arts plastiques (3, rue de Valois 75001 Paris) se tiennent à votre disposition pour toute question relative à l'application de la présente circulaire.

ANNEXE 3 - DISPOSITIF APPEL À PROJETS
RÉSIDENCES DANSE / CIRCULAIRE N° 2006/001 DU 13
JANVIER 2006

Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France – service musique et danse

La présente notice a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Etat peut apporter son soutien à un lieu ou un festival pour un projet de résidence chorégraphique, au titre de l'appel à projet annuel mis en œuvre par la Drac Ile-de-France.

En référence au programme création (budget opérationnel de programme Création 131) et à l'action « soutien à la création, la production et la diffusion du spectacle vivant ».

En référence à la charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée en 1998 qui définit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant de l'Etat que des organismes subventionnés.

Principes généraux et objectifs

Dans le cadre de sa politique de soutien au secteur du spectacle vivant, et afin de mieux accompagner les parcours artistiques et dans un souci d'aménagement du territoire francilien, le Ministère de la culture et de la communication accorde une priorité au renforcement de la présence des équipes artistiques indépendantes au sein des structures des différents réseaux de diffusion. Ce dispositif, sous forme d'aides non-reconductibles, s'adresse à des lieux ou des festivals qui s'engagent dans le cadre d'un projet de résidence avec une équipe artistique repérée, notamment dans le cadre du dispositif de l'aide à la création chorégraphique/DRAC Ile-de-France.

Les résidences sont des actions qui conduisent une équipe artistique d'une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements culturels d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.

Elles visent à répondre de manière adaptée, concertée et contractuelle au souci d'accompagner des artistes dans le développement de leur activité et à renforcer l'action des établissements ou structures d'accueil dans la réalisation de leurs missions.

Elles ont également pour objectif de contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques.

Enfin, elles visent à mieux ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale.

Dans le cadre de cet appel à projet, deux types de résidence peuvent faire l'objet d'un soutien :

- la résidence de création
- la résidence de diffusion territoriale

Principes généraux des résidences aidées dans le cadre de l'appel à projet :

Les aides à la résidence sont destinées à accompagner des structures culturelles, dont les actions principales sont la production et la diffusion (lieux ou festivals) dans leur effort vis à vis des compagnies indépendantes, aussi bien en ce qui concerne la création que les actions culturelles mises en œuvre autour de celle-ci.

Quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, une résidence doit s'appuyer sur un certain nombre de caractéristiques notamment un cadre contractuel, des moyens nécessaires à son développement dans un lieu et une logique de partenariat.

Contrat. Une résidence suppose d'abord la conclusion d'une convention entre la structure support et l'équipe artistique. Ce document fixe l'objet, la durée, les moyens nécessaires à sa réalisation et les conditions du partage de ces moyens entre les partenaires. La durée dans laquelle s'inscrit une résidence peut recouvrir une période de temps continue ou au contraire, si le projet le justifie, faire l'objet de fractionnements prévus dans le calendrier.

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France – Service musique et danse 2

Lieux. La résidence implique la possibilité de disposer de lieux de travail adaptés à l'activité des artistes accueillis et dont les périodes d'utilisation sont clairement définies. Ces critères, essentiels dans l'élaboration d'un projet, peuvent dans certains cas justifier l'aménagement de locaux préalablement à la mise en œuvre de l'opération. Il en est de même des conditions d'accueil qui touchent à l'hébergement des artistes qui doivent être préalablement déterminées.

Durée. La résidence doit s'inscrire dans une durée significative pour permettre à l'équipe artistique concernée de mener à bien son travail de création, de diffusion, d'action culturelle et d'éducation artistique, durée qui sera précisée dans un calendrier prévisionnel.

Partenariat. Enfin, la résidence repose sur une logique de collaboration entre la structure support et les artistes accueillis, mais aussi avec d'autres intervenants également concernés par l'action, ou d'autres partenaires culturels et éducatifs.

Les critères d'appréciation des projets porte sur :

- La qualité du projet artistique et culturel, et l'inscription de ce projet de résidence dans le parcours de l'ensemble, la compagnie ou le groupe notamment

pour ceux soutenus dans le cadre des dispositifs d'aide du Ministère de la culture et de la communication.

- L'inscription du projet de résidence dans le projet global de la structure porteuse, le territoire, la relation aux publics.

- Les garanties apportées par la structure en termes de qualité d'encadrement financier et administratif.

- Les conditions matérielles de mise en œuvre de la résidence (mise à disposition d'espaces de travail, de locaux de répétition, conditions techniques...°)

- Le montage financier de l'opération.

- La pertinence du projet dans une logique d'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire concerné.

Conditions de mise en œuvre :

- La structure s'engage à mettre à disposition des locaux de répétitions en ordre de marche et à prendre à sa charge les coûts logistiques et techniques liés à la résidence de l'équipe artistique (hébergement, repas, frais d'approche de l'équipe et du matériel, location du matériel nécessaire aux répétitions, le cas échéant...).

- Les projets retenus doivent faire l'objet d'une convention de résidence entre la structure et l'ensemble, la compagnie ou le groupe concerné.

- Un bilan d'ordre qualitatif et quantitatif est transmis à la Drac à l'issue de la période de résidence.

Examen des demandes

Les demandes d'aides sont déposées auprès de la Drac Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets annuel et des procédures qui s'appliquent à l'ensemble des dispositifs de subventions sur crédits déconcentrés.

ANNEXE 4 - APPEL À CANDIDATURE POUR UNE RÉSIDENCE ARTS VIVANTS À LA MÉDIATHÈQUE DE VAISE

RÉSIDENCE DÉDIÉE À LA CRÉATION CONTEMPORAINE POUR LE JEUNE PUBLIC

Appel à candidatures 2012-2013

Présentation du lieu d'accueil :

La médiathèque de Vaise est située dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon. Bibliothèque de proximité, elle offre trois espaces généralistes : adultes, jeune public, multimédia. Elle possède également un département Arts vivants, spécialisé dans le théâtre et les arts du spectacle, aujourd'hui reconnu comme pôle de référence dans ce domaine.

Le département Arts vivants est un centre de documentation. Il offre une sélection de plus de 8 000 documents (livres, vidéos, DVD, tapuscrits...) autour du théâtre, de la danse, du cirque, des arts de la rue, des arts de la marionnette, du mime et du music-hall. Il accueille un public varié : professionnels du spectacle vivant, amateurs, éducateurs et enseignants, étudiants et scolaires.

Le département Arts vivants est aussi un lieu de création et de rencontres autour des arts vivants. Il organise chaque année de nombreuses manifestations culturelles : festival, spectacles, résidences, répétitions publiques, lectures, conférences, etc. Enfin, la médiathèque de Vaise est riche de partenariats réguliers avec des structures d'enseignement, de diffusion et de promotion du spectacle vivant à Lyon : Conservatoire National Supérieur Musique et Danse, Conservatoire de région, Théâtre Nouvelle Génération, Théâtre National Populaire, Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre, Ecole de cirque de Lyon, Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Musées Gadagne, Musée d'Art Contemporain, universités, etc.

Objet de l'appel à candidatures :

Cet appel à candidatures concerne l'accueil en résidence, à la médiathèque de Vaise, d'une équipe artistique ayant un projet de création jeune public.

Le projet devra réunir les conditions suivantes :

- Être porté par une jeune compagnie (moins de 5 ans d'existence), résidant en Rhône-Alpes
- Mettre en scène un texte de théâtre contemporain édité
- Avoir un caractère novateur dans sa forme scénique
- Être accessible pour un public à partir de 8 ans.

La résidence se déroulera entre octobre 2012 et mai 2013, pour une durée comprise entre 10 et 15 semaines.

Objectifs :

- Soutenir le travail d'une jeune compagnie, en accompagnant les différentes étapes de la création jusqu'à la représentation publique d'une forme aboutie,
- Sensibiliser les publics à la création contemporaine pour le jeune public, en donnant aux usagers de la médiathèque l'occasion de rencontrer l'artiste au travail et l'œuvre « en train de se faire »,
- Faire le lien entre la création et les collections de la médiathèque, qui pourront être enrichies ou valorisées différemment à cette occasion,
- S'intégrer dans la manifestation qui sera organisée au printemps 2013 par le réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon et consacrée à la création contemporaine pour la jeunesse. Cet événement proposera au public un état des lieux de la création contemporaine à destination de l'enfance et de la jeunesse à travers un ensemble de concerts, spectacles, ateliers, expositions, rencontres et journées d'études. Il permettra de valoriser et de mettre en relation les acteurs locaux de la création jeune public et de créer différents partenariats entre institutions culturelles, espaces de création et centres de recherches.

La médiathèque de Vaise offre :

- Un espace de création, constitué d'un auditorium de 85 places. Attention, les contraintes techniques du lieu devront être bien prises en compte lors du dépôt de la candidature. Se reporter pour cela à la fiche technique ci-jointe.
 - Un accompagnement technique et logistique : un régisseur à temps plein sur les temps de répétition et de représentation ; du matériel scénique (son, lumière, vidéo).
 - Une prise en charge de la communication liée à la résidence : programme, affiche, mailing, réseaux sociaux, parution dans TOPO (magazine de la Bibliothèque municipale de Lyon édité à 12 000 exemplaires), agenda web BmL + portail Culture Ville de Lyon, lettre électronique.
 - Des rencontres avec les publics et la possibilité de tester des étapes de création
 - Des opportunités de rencontres avec nos partenaires et d'autres artistes programmés à la médiathèque
 - Une participation forfaitaire aux coûts de production, à hauteur de 4000 euros
- Attention, pas de défraiement transport-hébergement-repas.

L'accueil et le soutien de la médiathèque de Vaise peuvent prendre différentes formes, qui seront à définir en concertation avec l'équipe artistique sélectionnée. Les modalités seront précisées dans la convention de résidence.

Déroulement de la résidence :

Le travail de création se déroulera à l'auditorium de la médiathèque de Vaise entre octobre 2012 et mai 2013. Un calendrier précis sera établi par la coordinatrice culturelle, qui tiendra compte du fonctionnement courant de la médiathèque et des contraintes de la compagnie en résidence.

Au cours de la résidence, la compagnie s'engage à proposer :

- des ateliers thématiques (écriture, lecture à voix haute, improvisation, pratique théâtrale, etc.)
- des rencontres avec le public scolaire (explication de sa démarche créative et du processus de conception d'un spectacle, présentation de son métier, etc.)

- des répétitions publiques
- d'autres animations (à formuler lors des entretiens avec le jury)

Le programme de ces temps de rencontres sera défini en amont de la résidence, après échange avec la compagnie.

À l'issue de la résidence, la compagnie présentera, à la médiathèque de Vaise et éventuellement dans les Bibliothèques de Saint-Rambert et La Duchère, un spectacle gratuit de 45 min minimum.

Par la suite, la compagnie sera libre de proposer le spectacle dans d'autres lieux.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Le dossier de candidature comprend :

- Un formulaire-type à compléter
- Le budget prévisionnel détaillé de la création

Vous pouvez compléter ce dossier avec des visuels de votre projet (vidéos acceptées). Le formulaire de candidature ainsi que la fiche technique de l'auditorium sont téléchargeables sur :

Le portail Arts vivants : www.bm-lyon.fr/artsvivants/

Notre page Facebook : www.facebook.com/mediathequedevasse.artsvivants

Ou à retirer au format papier, directement auprès de la médiathèque de Vaise, département Arts vivants

A renvoyer au plus tard le 30 mars 2012

Par mail au format PDF de préférence à fperret@bm-lyon.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Médiathèque de Vaise – Département Arts vivants

32, rue Marietton

CS 29604

69 265 Lyon cedex 09

Les projets seront examinés par un jury composé de bibliothécaires de la médiathèque de Vaise, et d'une personne de l'équipe du Théâtre Nouvelle Génération.

Les candidats sont susceptibles d'être invités à un entretien avec le jury début mai 2012.

Réponse : deuxième quinzaine de mai 2012

Critères de sélection :

- Les projets déposés doivent être des projets de création (pas de résidence d'écriture ou de reprise)
- Qualité artistique du projet
- Intérêt manifesté pour la spécificité du lieu d'accueil, ses activités, ses publics.

ANNEXE 5 – CONTRAT DE RÉSIDENCE, UN EXEMPLE

Entre les soussignés :

Ville de.... – Bibliothèque...

Descriptif juridique (...) ci-après dénommé « L'organisateur »

ET

Nom de la compagnie

Descriptif juridique (...) ci-après dénommé : « Le producteur »

Il est exposé ce qui suit :

- A. La résidence concerne le spectacle XX, création de la compagnie XX.
- B. Le producteur dispose de l'équipe artistique nécessaire pour la création susnommée.
- C. L'organisateur ville de X s'est assuré de la disposition de la médiathèque de X et de son auditorium, dont le producteur déclare avoir été informé des caractéristiques et les accepter comme telles.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet

Le producteur donnera dans le lieu précité, suivant les conditions définies dans le cadre du présent contrat de résidence, XXX représentations du spectacle XXX.

Dates et horaires :

Le producteur s'engage enfin à proposer des actions de sensibilisation avec le public dans l'enceinte de la médiathèque de X.

Dates et horaires des actions de sensibilisation :

L'entrée du public sera gratuite, éventuellement sur réservation ou inscription.

Article 2 : obligations du producteur

Le producteur créera le spectacle durant la résidence et assumera la responsabilité artistique des actions de sensibilisation et de la représentation.

Le producteur s'engagera à participer au cours de sa résidence à des séances de rencontres avec les publics.

Le producteur déclare avoir été mandaté par les artistes participant au spectacle pour la prestation, objet du présent contrat de résidence. Il lui appartiendra également de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, d'artistes étrangers dans le spectacle. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle, suivant la législation en cours dans son pays d'origine. Il s'engage à transmettre à l'organisateur, s'il en fait la demande, au plus tard à la fin de l'année en cours, selon le mode choisi, les copies des bordereaux de versement des charges sociales et fiscales de son personnel concerné par le présent contrat de résidence.

Le producteur est responsable de la bonne tenue du spectacle. Pour ce faire, il assumera la responsabilité de tous les éléments matériels nécessaires au spectacle. Il assurera le voyage, la restauration et l'hébergement, si besoin, des artistes et des techniciens.

Le producteur fournira les éléments nécessaires à la publicité du spectacle.

Le producteur, à l'issue des dates de représentations définies par le présent contrat, est libre de proposer le spectacle là où il le souhaite.

Le producteur s'engage à respecter le règlement général de la médiathèque qui demeure une bibliothèque de lecture publique, ouverte à tous les publics, avec les obligations qui en découlent. Ses interlocuteurs sont les agents du département Art vivants, l'agent en charge de la coordination culturelle comme le stipule l'article 5, ainsi que le régisseur. De même, il s'engage à respecter scrupuleusement les règles de sécurité actuellement en vigueur, notamment pour l'auditorium. Le régisseur est le référent dans ce domaine.

Le producteur s'engage à demander au responsable de l'établissement son autorisation pour toute manifestation dans les espaces publics de la médiathèque durant son ouverture au public.

Le producteur s'engage à présenter à l'organisateur deux factures pour le paiement de sa prestation. Une facture (date), une deuxième facture sera présentée le dernier jour de sa résidence ou au plus tard 15 jours après la fin de celle-ci.

Article 3 : obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à fournir le lieu de résidence et de représentation sus désigné en ordre de marche et il en garantit la conformité avec les règles de sécurité, de salubrité et d'environnement. Il mettra également à disposition le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage. Il assurera en outre le service général du lieu : ménage, accueil et service de sécurité.

En matière de publicité et d'information, l'organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur.

Article 4 : prix

L'organisateur s'engage à verser au producteur, en contrepartie de la présente résidence, la somme de XXXX euros TTC, payable en deux fois.

Le producteur percevra la somme de XXXX euros TTC payable sur son compte dans un délai de trente jours au (date), après les signatures du contrat et sur

présentation de la facture. Il percevra la somme de XXXX euros TTC, payable sur son compte dans un délai de trente jours à la fin de la résidence, le (date), sur présentation de la facture.

Article 5 : modalités de fonctionnement

L'organisateur met à disposition de la compagnie XXX :

- l'auditorium et sa régie
- Un technicien (en fonction des possibilités du service)

La mise à disposition de ces prestations cessera à la fin de chaque répétition.

La compagnie bénéficiera du service communication de la bib. X (mailing, programmation dans journal, affiches et tracts, site web...).

L'emprunt de documents par la compagnie obéira aux règles de fonctionnement de la bibliothèque en la matière.

La responsable du secteur Arts vivants et son équipe, et l'agent responsable de la coordination culturelle, sont les garants du bon fonctionnement de la résidence pour la médiathèque.

Si nécessaire, un avenant portant sur des opérations communes et précisant la nature de l'engagement de chacun pourra être adjoint à la présente convention.

Article 6 : création, montage, démontage, répétitions

L'organisateur tiendra le lieu du spectacle à la disposition du producteur du (date) au (date).

Le calendrier précis sera à définir en fonction des contraintes de l'auditorium, de sa régie technique et du technicien gestionnaire.

Article 7 : Assurances

Le producteur est tenu s'assurer contre tous les risques les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le producteur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux répétitions et à l'exploitation du spectacle dans son lieu, tant pour son personnel que pour les spectateurs, afin de permettre une jouissance paisible de la représentation. Le producteur est également tenu d'assurer les éventuels intervenants ponctuels qui ne font pas partie de son personnel.

Le producteur remettra à l'organisateur les attestations d'assurance lors de la signature du contrat. Sans celles-ci, le contrat sera sans objet.

Article 8 : enregistrement, diffusion

En dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement, captation ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat de résidence nécessitera un accord écrit entre le producteur et l'organisateur. Les photographies prises au cours de la création et lors des représentations sont libres de droit et peuvent être utilisées par

l'organisateur pour sa communication institutionnelle et virtuelle (portail web). De même, le producteur s'engage à participer aux émissions de web radio initiées par l'espace numérique de l'établissement. Il s'engage également à créer un lien entre son site internet et le portail Arts vivants. A titre de réciprocité, s'il y a lieu, le département Arts vivants fera de même en créant un lien avec le site de la compagnie citée en objet.

Article 9 : annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Article 10 : compétence juridictionnelle

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents de Lyon, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.)

Article 11 : élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux (et/ou) demeures respectives.

Fait à

Le

Signature

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PREMIÈRE PARTIE - ARTS ET BIBLIOTHÈQUES : UN RAPPORT COMPLEXE	15
I. le problème épineux de la définition de l'art	15
<i>A. L'art et le critère de la reproductibilité</i>	17
<i>B. L'œuvre d'art matérielle et immatérielle</i>	19
<i>C. Le problème insoluble de l'esthétique</i>	20
<i>D. L'effrangement des domaines artistiques</i>	22
II. La bibliothèque a-t-elle pour vocation de favoriser la création artistique ?	25
<i>A. Les missions des bibliothèques</i>	25
<i>B. La bibliothèque, lieu essentiel de la création</i>	26
<i>C. Accueillir tous les arts en bibliothèque amène-t-il à repenser le modèle des bibliothèques ?</i>	27
<i>D. Le lieu du déchiffrement du monde : l'écriture comme vecteur commun</i>	29
DEUXIÈME PARTIE - CHANGER DE REGARD, BOULEVERSER LES HABITUDES, TRANSFORMER L'ESPACE : LA PRÉSENCE D'UN ARTISTE AU SEIN D'UNE BIBLIOTHÈQUE	31
I. Gagner en attractivité et en visibilité : le rayonnement d'une résidence	32
<i>A. Un mouvement d'ouverture vital</i>	32
<i>B. Gain de visibilité et de public</i>	33
<i>C. Un impact sur l'image de la bibliothèque</i>	34
II. Un regard neuf sur les collections : mise en lumière du fonds par l'artiste invité	35
<i>A. Un médiateur naturel avec les œuvres</i>	35
<i>B. Le lien à la politique documentaire</i>	36
III. Transformer l'espace de la bibliothèque	36
<i>A. Le lieu de création pour l'artiste</i>	37
<i>B. Les lieux de rencontre avec le public</i>	38
<i>C. L'espace de la mise en valeur des œuvres</i>	39

IV. Consolider une équipe : la résidence et son impact sur le personnel	41
A. <i>L'artiste en bibliothèque : un tiers qui bouscule</i>	41
B. <i>Une présence stimulante</i>	42
TROISIÈME PARTIE - LA RÉSIDENCE EN BIBLIOTHÈQUE : CRÉER DU LIEN, VALORISER L'ÉCHANGE, METTRE EN RELATION	45
I. Une mise en relation féconde	45
A. <i>Aller à la rencontre du public</i>	45
B. <i>S'adresser à tous</i>	47
C. <i>Créer ensemble</i>	47
II. Faire de la bibliothèque, un acteur essentiel du monde artistique.	50
A. <i>Entretenir les liens entre artistes et bibliothèques</i>	50
B. <i>Des artistes en demande</i>	51
C. <i>Affirmer son rôle d'acteur culturel : la logique partenariale</i>	52
QUATRIÈME PARTIE - L'ORGANISATION D'UNE RÉSIDENCE : DE LA CONCEPTION DU PROJET À SA MISE EN PLACE	55
I. La phase d'analyse et de préparation	55
A. <i>Conception et expertise préalable</i>	55
Les différents types de résidence	55
Légitimité des résidences d'artistes au sein de la politique d'action culturelle de l'établissement	57
Définition du projet : les objectifs de la résidence	58
La réflexion sur le public visé et le choix de l'artiste	59
Objectif à tenir ou résidence libre ?	60
B. <i>Financements et partenariats</i>	60
Les bourses d'organismes publics	60
Les partenariats	61
Le budget	63
II. Les modalités pratiques et juridiques de la résidence	64
A. <i>Les conditions d'accueil</i>	64
La durée de la résidence	64
Logement, transports, restauration	64
Lieu, matériel de travail	65
B. <i>Les aspects juridiques</i>	66
L'établissement du contrat	66
La rémunération des auteurs/artistes	66
Les assurances	67
Le devenir des œuvres	68
III. L'importance de la communication	68

<i>A. Les relations avec l'artiste</i>	68
<i>B. La communication interne</i>	69
<i>C. La communication externe pour le rayonnement de la résidence</i>	69
<i>D. L'évaluation de la résidence</i>	70
CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE	73
TABLE DES ANNEXES	79
TABLE DES MATIERES	105